

**Évaluation de la
contribution des axes 3
« Intelligence territoriale », 4
« Transition vers une
Wallonie bas-carbone » et 5
« Développement urbain
intégré » à la réalisation des
objectifs fixés dans le PO
FEDER 2014-2020 « Wallonie-
2020.EU »**

Rapport final



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Mars 2022

Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »

Rapport final

Gaëtan Coatanroch, Francesca Migliavacca, Alexandre Lotito, Hannah Bernard, Khadija Berrada, Margaux Le Gallou, Corentin Pécot, SPW-SG- DCPF-DGA

Table des matières

1	Résumé opérationnel	5
2	Introduction	8
3	Rappel des objectifs et de la méthodologie de la mission	9
3.1	Rappel des objectifs et du périmètre de la mission	9
3.1.1	Les objectifs de l'évaluation	9
3.1.2	Le périmètre de la mission	9
3.2	Vue d'ensemble de la mission : méthodologie mobilisée	14
3.3	Investigations menées	14
4	Présentations des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallon	16
4.1	La stratégie Europe 2020	16
4.2	Les axes 3, 4 et 5	17
4.3	L'axe prioritaire 3	18
4.4	L'axe prioritaire 4	19
4.5	L'axe prioritaire 5	19
4.6	Les logiques d'intervention des axes 3, 4 et 5 du programme	20
4.6.1	Friches	27
4.6.2	Tourisme	27
4.6.3	Infrastructures routières	28
4.6.4	Multi-modalité	29
4.6.5	Environnement	30
4.6.6	Infrastructures d'énergie renouvelable	31
4.6.7	Efficacité énergétique	31
4.6.8	Soutien aux entreprises	32
4.7	Éléments contextuels sur les stratégies Wallonnes de développement économique et territorial et de transition bas carbone sur la période 2014-2020	32
4.7.1	Renforcement de la compétitivité du territoire	32
4.7.2	L'augmentation de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables, et de l'efficacité énergétique	33
4.7.3	Renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains	34
5	Constats de l'évaluation par domaine d'intervention	37
5.1	Pertinence des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallon	37
5.1.1	Des besoins et barrières bien identifiés sur le territoire et spécifiques aux familles de domaine d'intervention	37
5.1.2	Un programme opérationnel permettant de répondre aux besoins identifiés	40

5.1.3	L'adéquation des mesures au regard des changements contextuels et des besoins actuels des territoires et des acteurs	48
5.2	Cohérence	52
5.2.1	Des axes bien intégrés au programme opérationnel	52
5.2.2	Des axes globalement cohérents aux autres dispositifs publics	55
5.3	Efficacité	59
5.3.1	Un soutien qui a principalement ciblé les pouvoirs publics locaux	59
5.3.2	Des projets qui contribuent de manière différente aux différents objectifs des axes 3, 4 et 5	61
5.3.3	Des obstacles globalement semblables entre projets...	66
5.3.4	...surmontés de manière similaire, avec néanmoins des spécificités liées à chaque domaine d'intervention	69
5.3.5	Un effet bénéfique de l'insertion dans une dynamique de portefeuille de projets	72
5.3.6	Des indicateurs relativement appropriés pour le suivi des projets	74
5.3.7	Bien qu'il soit trop tôt pour les voir, des impacts multiples attendus	77
5.3.8	Des enseignements à tirer pour la prochaine programmation	90
5.4	Efficience	92
5.4.1	Des ressources appréciées et globalement suffisantes pour répondre aux besoins des projets, et aux objectifs de la programmation	92
5.4.2	Des processus de suivi globalement utiles	93
5.4.3	Des enseignements à tirer pour la prochaine programmation	95
5.5	Durabilité	96
5.5.1	Une pérennité des projets favorisée par la vision à long-terme dans laquelle ils s'inscrivent	96
5.5.2	Une valeur ajoutée du FEDER certaine	98
5.6	Principaux constats par mesure	100
6	Conclusions de l'évaluation par critère évaluatif	104
6.1	Pertinence	104
6.2	Cohérence	106
6.3	Efficacité	107
6.4	Efficience	110
6.5	Durabilité	111
7	Recommandations	112
7.1	R1/ Renforcer la logique de portefeuille de projets	112
7.2	R2/ Cibler davantage des thématiques prioritaires dont la temporalité et la faisabilité s'inscrit en accord avec la programmation FEDER	112
7.3	R3/ Scinder les opérations d'assainissement et d'aménagement au sein de la programmation (friches)	113
7.4	R4/ Améliorer le niveau de maturité des projets soutenus dans le cadre de la programmation	114

7.5 R5/ Adopter une approche financière plus flexible et s'assurer de l'adéquation entre le budget mis à disposition et les résultats attendus _____	114
7.6 R6/ Sélectionner des indicateurs faciles à appréhender pour les bénéficiaires _____	115

Tableaux

Tableau 1 Référentiel d'évaluation _____	11
Tableau 2 Synthèse des outils méthodologiques et des travaux réalisés au cours de la mission ____	14
Tableau 3 Objectifs de l'UE pour la stratégie Europe2020 _____	16
Tableau 4 Besoins spécifiques du PO ayant trait aux axes 3-4-5 _____	38
Tableau 5 Principaux besoins et barrières spécifiques aux domaines d'interventions _____	38
Tableau 6 Répartition du budget FEDER par domaine d'intervention _____	41
Tableau 7 Comparaison entre typologies de bénéficiaires envisagés et soutenus _____	60
Tableau 8 Effets attendus des projets par famille de domaine d'intervention _____	64
Tableau 9 Effets attendus des projets par famille de domaine d'intervention _____	77
Tableau 10 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « friches » _____	78
Tableau 11 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « tourisme » _____	79
Tableau 12 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures routières » _____	80
Tableau 13 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « multimodalité » _____	82
Tableau 14 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « environnement » _____	84
Tableau 15 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable » _____	86
Tableau 16 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable » _____	87
Tableau 17 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « soutien aux entreprises » _____	88
Tableau 18 Principaux constats par mesure (hors mesures supprimées) _____	100

Figures

Figure 1 Organisation d'ensemble de la mission _____	14
Figure 2 Répartition des fonds et des projets FEDER par axe _____	18

Figure 3 Regroupement des domaines d'interventions par familles de domaines d'intervention et liens avec axes du PO	21
Figure 4 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures (nombre de projets)	22
Figure 5 Logique d'intervention de l'axe 3 du PO Wallonie-2020.eu	23
Figure 6 Logique d'intervention de l'axe 4 (OS 4.2) du PO Wallonie	24
Figure 7 Logique d'intervention de l'axe 4 (OS 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5) du PO Wallonie-2020.eu	25
Figure 8 Logique d'intervention de l'axe 5 du PO Wallonie-2020.eu	26
Figure 9 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Friches	27
Figure 10 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Tourisme	27
Figure 11 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Infrastructures routières	28
Figure 12 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Multimodalité	29
Figure 13 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Environnement	30
Figure 14 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Infrastructures d'énergie renouvelable	31
Figure 15 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Efficacité énergétique	31
Figure 16 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Soutien aux entreprises	32
Figure 17 Sources renouvelables disponibles en Wallonie	34
Figure 18 Pôles urbains prioritaires FEDER 2014-2020	35
Figure 19 Répartition des fonds et des projets FEDER par famille de domaines d'intervention	41
Figure 20 Répartition du financement FEDER par type de subside (M€)	42
Figure 21 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER	43
Figure 22 Atteinte des indicateurs de réalisation pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5	62
Figure 23 Atteinte des indicateurs de résultat pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5	62
Figure 24 État d'avancement des projets par famille de domaines d'intervention	63
Figure 25 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par type de bénéficiaire	73
Figure 26 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par type de bénéficiaire	75
Figure 27 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par axe	75
Figure 28 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des friches	78
Figure 29 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme	80
Figure 30 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des d'infrastructures routières	81
Figure 31 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité	84
Figure 32 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement	86
Figure 33 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique	88
Figure 34 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de soutien aux entreprises	90
Figure 35 Pérennité des projets	97
Figure 36 Pérennité des projets selon le type de bénéficiaire	97

1 Résumé opérationnel

Ce document constitue le rapport final, livrable de la mission d'évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » au programme opérationnel FEDER 2014-2020.

La démarche d'évaluation répond à la fois à l'obligation de **redevabilité** tout en accentuant la fonction **formative** et **prospective** propre à l'exercice. Cet exercice s'inscrit d'abord dans une **logique de gestion axée sur les résultats**, impulsée par la Commission Européenne pour la Programmation 2014-2020. Au-delà de l'objectif de redevabilité, l'évaluation revêt **une visée plus prospective** puisqu'elle doit permettre de nourrir la réflexion du PO actuel et d'engager un processus de réflexion sur les évolutions post-2020 au travers des recommandations qui sont davantage d'ordre opérationnel que stratégique. En intégrant une importante composante d'**apprentissage**, cette évaluation vise également à fournir aux différents acteurs impliqués des éléments de compréhension des chaînes causales et des mécanismes propres aux différentes étapes de la logique d'intervention.

Cette évaluation s'appuie sur une analyse approfondie du programme à plusieurs niveaux :

- 1... Au niveau des axes 3, 4 et 5 du PO dans leur ensemble au regard des autres axes du PO et des stratégies régionales et européennes sur le territoire wallon ;
- 2... Au niveau des 7 objectifs spécifiques¹ qui le composent et des 14 mesures qui sont les déclinaisons de ces objectifs spécifiques. 8 familles de domaine d'intervention ont été élaborées en phase de cadrage afin de conduire l'évaluation ;
- 3... Au niveau des portefeuilles de projets et des projets qui les composent.

Les résultats de l'évaluation sont issus des outils méthodologiques suivants :

- Entretiens pilotes ;
- Analyse des cadres logiques et de contexte ;
- Cartographie des portefeuilles de projets ;
- Enquête aux bénéficiaires ;
- Entretiens avec les parties prenantes (administrations fonctionnelles, organismes intermédiaires, bénéficiaires, membres du comité de suivi, organismes externes, EIR) ;
- Études de cas :
 1. Les instruments financiers Empreinte carbone dans les PME en soutien de la transition énergétique dans les PME
 2. Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain
 3. La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART

¹ 3.1 Revitalisation de l'espace public urbain, 4.1 Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable, 4.2 Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace, 4.3 Des bâtiments plus économes en énergie, 4.4 Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue, 4.5 Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance, 5.1 Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine, 5.2 Revitalisation de certains quartiers urbains

4. Le développement de parc/halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires
5. Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable
6. Quelle est la contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l'empreinte carbone des territoires ?

Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 ont permis le financement de **116 projets**, répartis entre **51 bénéficiaires directs** pour un **budget total de 631 millions d'euros dont 248 financés par le FEDER**. Cela correspond à **39% de la maquette financière du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020²**.

L'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficience des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 et des 116 actions cofinancées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020 font l'objet de la présente évaluation, qui aboutit aux conclusions suivantes :

- **Efficacité** : la programmation est toujours en phase de mise en œuvre, certaines valeurs des cibles intermédiaires ne sont pas encore atteintes. **Les projets contribuent cependant globalement aux objectifs fixés, et devraient générer les résultats et les impacts attendus.** La majorité des hypothèses formulées pour chaque famille de domaine d'intervention lors du cadrage de l'évaluation ont été validées, montrant ainsi la mise en place des conditions de changement par les projets soutenus par le FEDER. Les obstacles, ainsi que les éléments facilitateurs (dont la participation à une portefeuille de projets), sont communs à l'ensemble de la programmation.
- **Pertinence** : la programmation est pertinente pour répondre aux enjeux du territoire wallon, à savoir l'amélioration de l'attractivité des pôles urbains, de leur compétitivité et la réduction de leurs impacts environnementaux ; l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, la transition énergétique des entreprises et des pouvoirs publics locaux, et la création d'un cadre propice à l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises. Les typologies de bénéficiaires (en majorité des acteurs publics) correspondent aux objectifs visés par ces axes.
- **Cohérence** : la cohérence interne des axes 3, 4 et 5 est satisfaisante, même s'il existe des chevauchements. En effet, certains domaines d'intervention de la programmation des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 se retrouvent dans plusieurs axes. La synergie avec les autres axes du PO est bonne. **Il existe une complémentarité avec les dispositifs publics existants aux niveaux local et régional**, et le PO est un outil pour atteindre les objectifs des autres documents stratégiques³.
- **Efficience** : le financement FEDER est attractif, apprécié et considéré nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Il reste toutefois insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins des projets : les budgets initialement prévus ont subi des modifications à la baisse pour la majorité des bénéficiaires interrogés, ce qui a pu poser des difficultés.
- **Durabilité** : les projets soutenus sont pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER, et s'inscrivent dans une perspective de développement territorial de long terme. Sans le financement, les projets n'auraient pu se faire avec le même niveau d'ambition ou la même temporalité.

² Calculs Technopolis, sur base de Eurogès (extraction janvier 2021)

³ Ex. : PNEC, PACE2030, PRR

Les recommandations opérationnelles suivantes ont été formulées à l'issue de cette évaluation :

- / 1/ L'organisation en portefeuille de projets apporte une plus-value et permet aux bénéficiaires d'un même portefeuille d'échanger sur des solutions pour répondre à des problématiques analogues. Il est donc souhaitable de **renforcer la logique de portefeuille de projets**, en évitant au maximum qu'un projet d'une priorité soit le seul de cet axe dans le portefeuille mais aussi qu'un portefeuille rassemble un trop grand nombre de projets ;
- 2/ Pour certains domaines d'intervention, les principes de programmation sont peu adaptés avec certaines ambitions du territoire wallon et ses enjeux par l'étendue ou la temporalité de certaines thématiques traitées. Il est donc souhaitable de **cibler davantage des thématiques dont la temporalité et le scope s'inscrivent dans la programmation FEDER** ;
- 3/ La temporalité de réhabilitation des friches rend difficile la combinaison de l'assainissement de l'aménagement sur une même période. De plus, le niveau de dépollution varie en fonction de la finalité du terrain et il est impossible d'assurer un financement pour des dépenses non prévues au départ au cours de la programmation. Il est donc souhaitable de **scinder les opérations d'assainissement et d'aménagement au sein de la programmation** ;
- 4/ Le niveau de maturité des projets sélectionnés n'est pas toujours satisfaisant et cela peut engendrer des délais de réalisation plus importants. Il est donc souhaitable de **sélectionner en priorité des projets matures et disposant de tous les droits permettant une réalisation rapide du projet** ;
- 5/ Il existe des incertitudes budgétaires au moment de la conception de la fiche-projet et les postes de dépense peuvent connaître des évolutions importantes durant la programmation. En outre, l'attractivité du programme a conduit à des réductions de budget, sans pour autant réduire proportionnellement les résultats attendus du projet. Il serait donc souhaitable d'**adopter une approche financière plus flexible et s'assurer de l'adéquation entre le budget mis à disposition et les résultats attendus** ;
- 6/ Les indicateurs proposés par la Commission européenne ne sont pas toujours proches de la réalité des projets. Il serait donc souhaitable de **sélectionner des indicateurs faciles à appréhender pour les bénéficiaires**

2 Introduction

Ce document constitue le rapport final, livrable de la mission d'évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » au PO FEDER 2014-2020.

Ce document est articulé autour des grandes sections suivantes :

- Méthodologie ;
- Présentation des axes prioritaires 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallon ;
- Constats de l'évaluation ;
- Conclusions de l'évaluation par critère évaluatif
- Pistes de recommandations.

Il est complété d'un document comprenant plusieurs annexes :

- Annexe A : Analyse des portefeuilles de projets ;
- Annexe B : Analyse des indicateurs de réalisations et de résultats du programme ;
- Annexe C : Résultats de l'enquête en ligne ;
- Annexe D : Etudes de cas ;
- Annexe E : Principaux besoins et barrières par domaines d'intervention
- Annexe F : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation ;
- Annexe G : Classification des projets par famille de domaines d'intervention ;
- Annexe H : Questionnaire d'enquête

3 Rappel des objectifs et de la méthodologie de la mission

3.1 Rappel des objectifs et du périmètre de la mission

3.1.1 Les objectifs de l'évaluation

Notre démarche d'évaluation répond à la fois à l'obligation de **redevabilité** tout en accentuant la fonction **formative** et **prospective** propre à l'exercice.

Cet exercice s'inscrit d'abord dans une **logique de gestion axée sur les résultats**, impulsée par la Commission Européenne pour la Programmation 2014-2020. L'évaluation s'est ainsi attachée à impliquer l'ensemble des parties prenantes au programme pour rendre compte de la performance de la politique de cohésion en Wallonie et la bonne gestion des fonds européens. Elle porte **sur l'évaluation des axes 3, 4 et 5 du programme opérationnel wallon 2014-2020**.

Au-delà de l'objectif de redevabilité, l'évaluation revêt **une visée plus prospective** puisqu'elle doit permettre de nourrir la réflexion du PO actuel et d'engager un processus de réflexion sur les évolutions post-2020 au travers de ses recommandations, notamment sur le plan opérationnel. Il convient de noter que le programme opérationnel 2021-2027 est en cours d'élaboration en parallèle de l'évaluation⁴, et que les recommandations attendues à l'issue de l'évaluation sont donc davantage d'ordre opérationnel que stratégique. Par ailleurs, l'évaluation fait partie d'un ensemble d'études menées par la Wallonie, dont l'évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial conduite en 2020, permettant l'ajustement du futur programme opérationnel.

En intégrant une importante composante d'**apprentissage**, elle vise également à fournir aux différents acteurs impliqués des éléments de compréhension des chaînes causales et des mécanismes propres aux différentes étapes de la logique d'intervention. L'évaluation identifie les premiers résultats et impacts intermédiaires constatés sur la période de programmation. Elle doit permettre de s'assurer au regard des objectifs poursuivis que les premiers résultats et impacts sont satisfaisants en cours de programmation, qu'ils répondent aux besoins des bénéficiaires et s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs de soutien disponible dans la région afin de réajuster le cas échéant les programmes ou les stratégies mises en œuvre.

3.1.2 Le périmètre de la mission

L'évaluation porte sur **l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficience** des actions soutenues par les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER.

La démarche évaluative s'appuie sur une analyse approfondie du Programme à plusieurs niveaux :

- 1... Au niveau des axes 3, 4 et 5 du PO dans son ensemble au regard des autres axes du PO et des stratégies régionales et européennes sur le territoire Wallon ;

⁴ Le 14 juillet 2021, le programme opérationnel FEDER 2021-2027 de la Wallonie a été validé en deuxième lecture par le Gouvernement wallon. Une enquête publique a eu lieu du 23 août au 7 octobre.

2... Au niveau des 7 objectifs spécifiques⁵ qui le composent et des 14 mesures qui sont les déclinaisons de ces objectifs spécifiques. 8 familles de domaine d'intervention ont été élaborées en phase de cadrage afin de conduire l'évaluation ;

3... Au niveau des portefeuilles de projets et des projets qui les compose.

L'évaluation porte sur les réalisations et résultats des projets cofinancés durant la période de la programmation FEDER 2014-2020 allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-après présente le référentiel d'évaluation validé à l'issue de la phase de cadrage.

⁵ 3.1 Revitalisation de l'espace public urbain, 4.1 Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable, 4.2 Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace, 4.3 Des bâtiments plus économes en énergie, 4.4 Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue, 4.5 Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance, 5.1 Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine, 5.2 Revitalisation de certains quartiers urbains

Tableau 1 Référentiel d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions et sous-questions évaluatives
<p>Pertinence : analyse de l'adéquation des mesures et actions financées par le FEDER dans le cadre des axes 3, 4 et 5 au regard des besoins des territoires wallons</p>	<p>Question principale 1 : Les axes 3, 4 et 5 répondent-ils aux attentes et aux besoins du territoire identifiés notamment lors de l'évaluation ex ante ainsi que dans le Programme Opérationnel 2014-20 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les axes 3, 4 et 5 sont-ils alignés avec les objectifs généraux du programme opérationnel ? • Les types d' interventions et la nature des projets couverts par les financements octroyés répondent-ils aux besoins identifiés ? • Les typologies de bénéficiaires soutenus sont-ils adéquats au regard des attentes et besoins du territoires identifiés ? • Des changements de contexte sont-ils intervenus ? Ont-ils eu une incidence sur les attentes des bénéficiaires et les besoins des territoires (nouveaux besoins) ? • Les mesures soutenues dans le cadre des axes 3, 4 et 5 sont-elles toujours, à l' heure actuelle, en adéquation avec les besoins des territoires et des acteurs ? Y a-t-il des différences par axes ? • Quelles sont (si nécessaire) les pistes pour améliorer l' adéquation des mesures et actions des axes 3, 4 et 5 avec les besoins des territoires ? <p>Question principale 2 : Dans quelle mesure les instruments mobilisés par le PO correspondent-ils aux besoins des acteurs ?</p>
<p>Cohérence : analyse du positionnement des axes 3, 4 et 5 entre eux, au sein du PO et avec les autres dispositifs publics de soutien aux entreprises, à la revitalisation de l'espace public urbain, à la transition bas-carbone (développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre) et au renforcement de l'attractivité des pôles urbains</p>	<p>Question principale 3 : Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie sont-ils bien articulés (complémentarité) entre eux et avec les autres axes du PO ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures des axes 3, 4, 5 sont-elles cohérentes avec les mesures financées au sein des autres axes du PO ? • Comment s'intègrent les mesures 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.4 au sein du PO et quels sont plus particulièrement leurs liens avec l'axe 1 ? <ul style="list-style-type: none"> – Au niveau de la logique d'intervention – Au niveau de la mise en œuvre – Au niveau des résultats <p>Question principale 4 : Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie sont-ils bien articulés (complémentarité) avec les autres dispositifs publics existants dans le cadre du développement territorial, des politiques de la ville et de la transition bas-carbone ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment s'intègrent les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 au sein du PO aux politiques de transition bas-carbone, de développement territorial et aux politiques de la ville en Wallonie ?
<p>Efficacité : analyse de l'adéquation entre les objectifs, les résultats et les impacts des Axes 3, 4 et 5</p>	<p>Question principale 5 : Dans quelle mesure les typologies de bénéficiaires visées par les différentes mesures ont-elles été soutenues ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des différences par mesure ? Par axe ? • Dans quelle mesure le type de bénéficiaires (ville, intercommunales, UAP, PPP, Autres) influence-t-il l' atteinte des objectifs ? • Pour l' axe 5, quelle est la plus-value des EIR dans la mise en œuvre des projets et dans les résultats obtenus ? <p>Question principale 6 : Dans quelle mesure les projets sélectionnés contribuent-ils aux différents objectifs des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallon ?</p>

Critères d'évaluation	Questions et sous-questions évaluatives
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les projets soutenus favorisent-ils la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? La hausse de la production et l' utilisation d' énergie renouvelable ainsi que l' amélioration de l'efficacité énergétique sur le territoire ? • Dans quelle mesure les projets soutenus favorisent-ils le renforcement de l' attractivité durable des pôles urbains en Wallonie ? • Dans quelle mesure les projets soutenus favorisent-ils le renforcement de la compétitivité du territoire ? <p><u>Leviers et barrières à la mise en œuvre des projets :</u></p> <p>Question principale 7 : Quels sont les obstacles et barrières rencontrés lors du processus de mise en œuvre des projets et comment y remédier ? Quels sont les éléments facilitateurs de la mise en œuvre des projets financés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les effets de la dynamique de portefeuille sur les bénéficiaires et le processus de mise en œuvre des projets ? • Dans quelle mesure les indicateurs utilisés sont-ils appropriés pour le suivi des projets ou du programme ? • Quels sont les effets et conséquences inhérents à ces obstacles et barrières et comment sont-ils surmontés par les bénéficiaires ? • Quels sont les enseignements pour la prochaine période de programmation ? <p><u>Impacts :</u></p> <p>Question principale 8 : Quels sont les impacts attendus de la mise en œuvre de projets ? Dans quelle mesure la mise en place des conditions de changement est-elle favorisée par les projets soutenus par le PO ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En termes d' amélioration de la qualité de vie des citoyens • En termes d' amélioration de l' activité économique • En termes d' amélioration de l' attractivité territoriale • En termes d' amélioration des impacts environnementaux
<p>Efficience : analyse des actions et de leurs effets au regard des moyens et ressources utilisés</p>	<p>Question principale 9 : Dans quelle mesure les ressources mobilisées sont-elles en adéquation avec les objectifs visés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la distribution budgétaire entre les mesures est-elle en adéquation avec les besoins des bénéficiaires visés ? • Dans quelle mesure l' atteinte des objectifs visés est-elle en adéquation avec les financements accordés ? <p>Question principale 10 : Dans quelle mesure les processus mis en place favorisent-ils l' atteinte des résultats ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des projets • Quels sont les enseignements pour la prochaine période de programmation ?

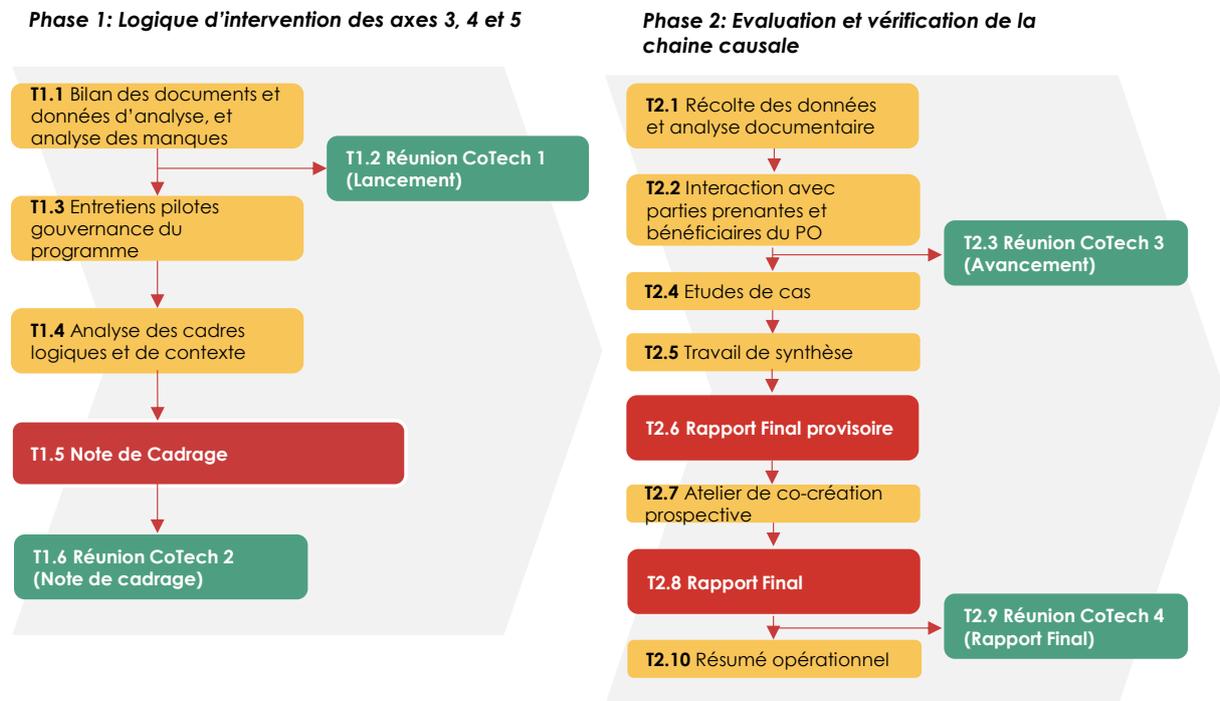
Critères d'évaluation	Questions et sous-questions évaluatives
Durabilité et valeur ajoutée : analyse de la durabilité dans le temps des projets et de l'apport du FEDER sur le développement territorial	Question principale 11 : Dans quelle mesure les projets sont-ils pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER ? <ul style="list-style-type: none">• Quels sont les éléments favorisant leur pérennité ? Question principale 12 : Quels sont la valeur ajoutée et l'impact du FEDER sur le développement territorial local, supra-local et régional ?

Source : Technopolis 2021

3.2 Vue d'ensemble de la mission : méthodologie mobilisée

La figure ci-dessous présente l'organisation de la mission et la méthodologie adoptée pour répondre aux différentes questions évaluatives.

Figure 1 Organisation d'ensemble de la mission



Source : Technopolis 2021

3.3 Investigations menées

Le présent rapport clôturé la mission.

La méthodologie mise en œuvre et les travaux réalisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 2 Synthèse des outils méthodologiques et des travaux réalisés au cours de la mission

Phase	Tâches
Phase 1 : Logique d'intervention des axes 3, 4 et 5	Bilan des documents et données d'analyse, et analyse des manques
	Réunion CoTech 1 (Lancement)
	Entretiens pilotes 19 personnes interrogées lors de 10 entretiens
	Analyse des cadres logiques et de contexte Définition du cadre logique d'intervention pour 8 familles de domaine d'intervention
	Soumission de la Note de cadrage
	Réunion CoTech 2 (Note de cadrage)
	Analyse des indicateurs
	Cartographie des portefeuilles de projets

Phase	Tâches
Phase 2 : évaluation et vérification de la chaîne causale	Enquête aux bénéficiaires : Taux de réponse global de 43%, soit environ 163 contributions de la part des bénéficiaires.
	Entretiens avec parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec les administrations fonctionnelles : 12 personnes interrogées lors de 9 entretiens • Entretiens avec les organismes intermédiaires : 9 personnes interrogées lors de 3 entretiens • Entretiens avec les bénéficiaires : 39 personnes interrogées lors de 21 entretiens • Entretiens avec les membres du comité de suivi : 2 personnes interrogées lors de 2 entretiens • Entretiens avec les organismes externes : 4 personnes interrogées lors de 3 entretiens • Entretiens avec les EIR : 9 personnes interrogées lors de 5 entretiens
	<i>Réunion : présentation des résultats intermédiaires en CoTech (Cotech 3 : Avancement)</i>
	Études de cas. Six études de cas approfondies ont été menées : 32 entretiens réalisés (entre 1-3 participants par entretien) <ol style="list-style-type: none"> 1. Les instruments financiers Empreinte carbone dans les PME en soutien de la transition énergétique dans les PME 2. Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain 3. La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART 4. Le développement de parc/halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires 5. Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable 6. Quelle est la contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l'empreinte carbone des territoires ?
	Travail de synthèse
	Soumission du rapport final provisoire
	Atelier de co-production des recommandations
Soumission du rapport final définitif	

Source : Technopolis 2021

Au total, 143 personnes ont été interrogées au cours de 85 entretiens au cours de cette mission d'évaluation.

4 Présentations des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallon

4.1 La stratégie Europe 2020

Le cadre de référence stratégique communautaire pour la période de programmation 2014-2020 est marqué par la **stratégie Europe 2020** qui recentre l'intervention européenne sur un nombre limité de thématiques, concentre les moyens sur ces-dernières, et entend renforcer l'articulation des différents fonds pour accroître leur contribution à la stratégie globale.

Cette stratégie vise cinq objectifs quantifiés en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie, qui ont également été ajustés par pays.

Tableau 3 Objectifs de l'UE pour la stratégie Europe2020

Les objectifs de l'UE pour la stratégie Europe2020			Belgique
Croissance intelligente, durable et inclusive	1. Emploi	Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	73,20%
	2. Recherche et développement	Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement	3,00%
	3. Changement climatique et énergie	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	15%
		Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	13%
		Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique (en Mégatonne d'équivalent pétrole)	9,8 Mtep
	4. Éducation	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,50%
		Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	47%
5. Pauvreté et exclusion sociale	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	380 000 personnes	

Source : Évaluation ex-ante du PO FEDER Wallonie-2020.EU – Rapport final, 2014

Pour faire converger la politique de cohésion sur les objectifs de la stratégie Europe 2020, la Commission européenne s'est munie d'un cadre stratégique commun (CSC) contenant 11 objectifs thématiques (OT) et les priorités d'investissements (PI) qui y sont associées. Il établit les grandes priorités appliquées à l'ensemble des fonds structurels visant à améliorer la coordination sur le terrain et assurer un développement intégré.

Les 11 objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
2. Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ;
3. Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le Feader) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) ;
4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs ;
5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques ;
6. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ;
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles ;

8. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ;
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ;
10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique

En termes de zonage, la Wallonie est considérée comme une région en transition, excepté la province du Brabant wallon qui appartient au groupe des régions/zones « plus développées ». S'agissant du FEDER, il existe une obligation européenne de concentration sur les pôles urbains, le développement rural étant financé par le FEADER.

4.2 Les axes 3, 4 et 5

Les axes 3, 4 et 5 du PO Wallonie2020-EU, objets de la présente évaluation, sont liés aux priorités d'investissements :

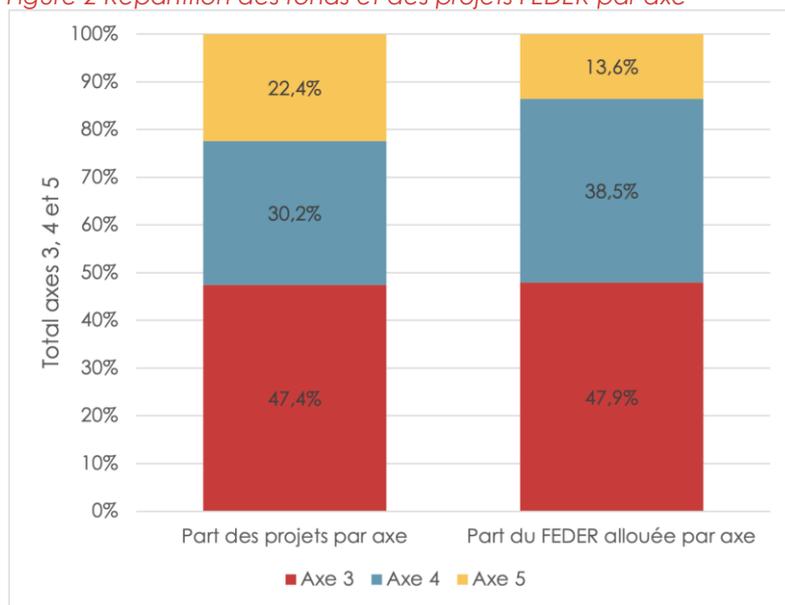
- OT4 Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs (axes 4 et 5) ;
- OT6 Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources (axe 3 et 5).

Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 ont permis le financement de **116 projets**, répartis entre **51 bénéficiaires directs** pour un **budget total de 631 millions d'euros dont 248 financés par le FEDER**. Cela correspond à **39% de la maquette financière du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020⁶**. Une analyse détaillée du portefeuille de projets se situe en Annexe A – Analyse du portefeuille de projets.

La Figure 2 illustre la répartition des projets et du budget FEDER total des axes 3, 4 et 5 parmi les 3 axes concernés (bénéficiaires directs).

⁶ Calculs Technopolis, sur base de Eurogès (extraction janvier 2021)

Figure 2 Répartition des fonds et des projets FEDER par axe



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

L'évaluation ex-ante du PO FEDER Wallonie-2020.EU a soulevé de manière générale que la stratégie et le choix des priorités d'investissement sont globalement cohérents avec les grands enjeux régionaux, ainsi qu'au regard des priorités, exigences et recommandations européennes pour la période de programmation 2014-2020.

Plus particulièrement les axes 3, 4 et 5 représentent les enjeux fondamentaux de la Wallonie, liés à la stratégie Europe 2020. En effet, ces axes se concentrent les priorités accordées par la région au sein de sa politique de cohésion, afin de s'aligner sur les objectifs européens.

4.3 L'axe prioritaire 3

L'axe prioritaire 3 « Intelligence territoriale 2020 » vise à la **revitalisation de l'espace public urbain**, notamment par un renforcement de l'attractivité du territoire pour les citoyens et les entreprises comme pour les visiteurs, et la reconversion d'espaces comme les friches industrielles. Ainsi, l'axe prioritaire 3 finance de nombreux projets de construction d'infrastructures d'utilité urbaine, dans plusieurs villes wallonnes, ainsi que des projets d'assainissement et de réhabilitation de sites pollués.

Ces projets incluent par exemple la rénovation du palais des expositions de Charleroi, ou encore l'assainissement de terrains dans la proche région de Liège afin d'ensuite y accueillir des activités économiques.

Au total, l'axe prioritaire 3 a bénéficié de **48% de l'enveloppe FEDER des axes 3,4,5 soit 119 M€, pour soutenir 55 projets**. Les principaux bénéficiaires des mesures associées à cet axe représentent un public assez large qui ne se résume pas à un secteur ou un acteur du développement. Les principales parties prenantes restent cependant les villes et communes, GEPART, le Service Public de Wallonie (SPW), les agences de développement territorial, ainsi que les citoyens.

L'axe 3 comprend **31 des 44 portefeuilles** des trois axes prioritaires. 13 portefeuilles représentant un budget total de FEDER de 21,8 M€ (9%), sont uniquement liés à l'axe 3, alors que 18,

représentant un budget de FEDER de 172 M€ (69%) incluent des projets de l'axe 3 en combinaison avec des projets issues de l'axe 4 ou de l'axe 5⁷. Complémentairement aux projets des axes 3, 4 et 5, les portefeuilles peuvent également intégrer des projets s'inscrivant dans les mesures d'autres axes (axes 1, 2 et 6), ce qui permet à chaque portefeuille de construire son propre policy-mix en fonction de ses objectifs.

4.4 L'axe prioritaire 4

L'axe prioritaire 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » est décomposé en plusieurs sections avec des objectifs distincts :

- L'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises et les structures les accueillant, pour favoriser leur inscription dans une économie à faible intensité carbone et participer au processus de croissance et innovation régional ;
- Augmentation des capacités de production d'énergie et de chaleur via la cogénération sur le territoire wallon ;
- Diminution des GES et augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables via l'efficacité énergétique et la gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques, via la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables, et via des stratégies de développement à faible émission carbone en zone urbaine et de mobilité multimodale.

Dans le cadre de l'axe 4, **35 projets ont bénéficié de 38% de l'enveloppe FEDER**, ce qui équivaut à 95,5M€ d'investissement. Ces projets se concentrent entre autres sur le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le développement d'infrastructures de transport alternatif ou de la multimodalité, ainsi que la mise en valeur d'actifs culturels, patrimoniaux et touristiques.

Dans le cas de l'axe 4, les communes et les villes sont les bénéficiaires directs principaux. Au travers de la mise en place d'instruments financiers, les PME sont cependant les bénéficiaires finaux les plus nombreux.

L'axe 4 comprend **24 des 44 portefeuilles** des trois axes prioritaires. 8 portefeuilles représentant un budget total en part FEDER de 37,3 M€ (15%), sont uniquement liés à l'axe 4, alors que 16, représentant un budget en part FEDER de 159,4 M€ (64%) incluent des projets de l'axe 4 en combinaison avec des projets issues de l'axe 3 ou de l'axe 5⁸. Complémentairement aux projets des axes 3, 4 et 5, les portefeuilles peuvent également intégrer des projets s'inscrivant dans les mesures d'autres axes (axes 1, 2 et 6), ce qui permet à chaque portefeuille de construire son propre policy-mix en fonction de ses objectifs.

4.5 L'axe prioritaire 5

L'axe prioritaire 5 « Développement urbain intégré » vise à renforcer l'attractivité durable des pôles urbains pour leurs utilisateurs. Pour ce faire, l'axe 5 finance des projets de réaménagement de l'espace publics sélectionnés par des entités infrarégionales.

⁷ Calculs Technopolis, sur base de Eurogès (extraction janvier 2021)

⁸ ibid

Le FEDER a soutenu **26 projets de l'axe 5, à hauteur de 34 M€ (14% de l'enveloppe FEDER)**, dont l'objectif est principalement de délimiter la ville et son aire d'influence pour constituer une agglomération opérationnelle. Ces projets prennent donc en compte l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité du territoire ainsi que le tourisme et s'inscrivent donc dans une logique de redynamisation du territoire.

Tout comme l'axe prioritaire 3, l'axe 5 bénéficie majoritairement à un public large, les communes et les villes restant néanmoins les bénéficiaires directs principaux

L'axe 5 regroupe **14 des 44 portefeuilles** des trois axes prioritaires. 3 portefeuilles représentant un budget total de FEDER de 5 M€ (2%), sont uniquement liés à l'axe 5, alors que 11, représentant un budget de FEDER de 172,5 M€ (70%) incluent des projets de l'axe 5 en combinaison avec des projets issus de l'axe 3 ou de l'axe 4⁹. Complémentairement aux projets des axes 3, 4 et 5, les portefeuilles peuvent également intégrer des projets s'inscrivant dans les mesures d'autres axes (axes 1, 2 et 6), ce qui permet à chaque portefeuille de construire son propre policy-mix en fonction de ses objectifs.

4.6 Les logiques d'intervention des axes 3, 4 et 5 du programme

Cette section présente les résultats de la théorie du changement réalisée dans le cadre de cette évaluation en proposant les diagrammes logiques d'intervention (DLI)¹⁰ pour chacun des objectifs spécifiques composant les axes 3, 4 et 5 du programme.

Chaque constat est dressé en fonction des sources de preuves collectées à travers la mission d'évaluation et illustré à travers les projets décrits dans les études de cas.

Pour rappel, pour chacun des axes et mesures respectives, nous avons analysé les domaines d'intervention associés aux projets, afin de déterminer 8 familles de domaines d'intervention. En se focalisant sur une approche thématique permettant la formulation d'hypothèses en lien avec le DLI, ce travail complète l'analyse réalisée par le cabinet BDO dans le cadre de « l'évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027)¹¹ » publiée en mars 2020. Le résultat de notre analyse est présenté dans le schéma ci-dessous, en incluant le lien avec les axes du PO.

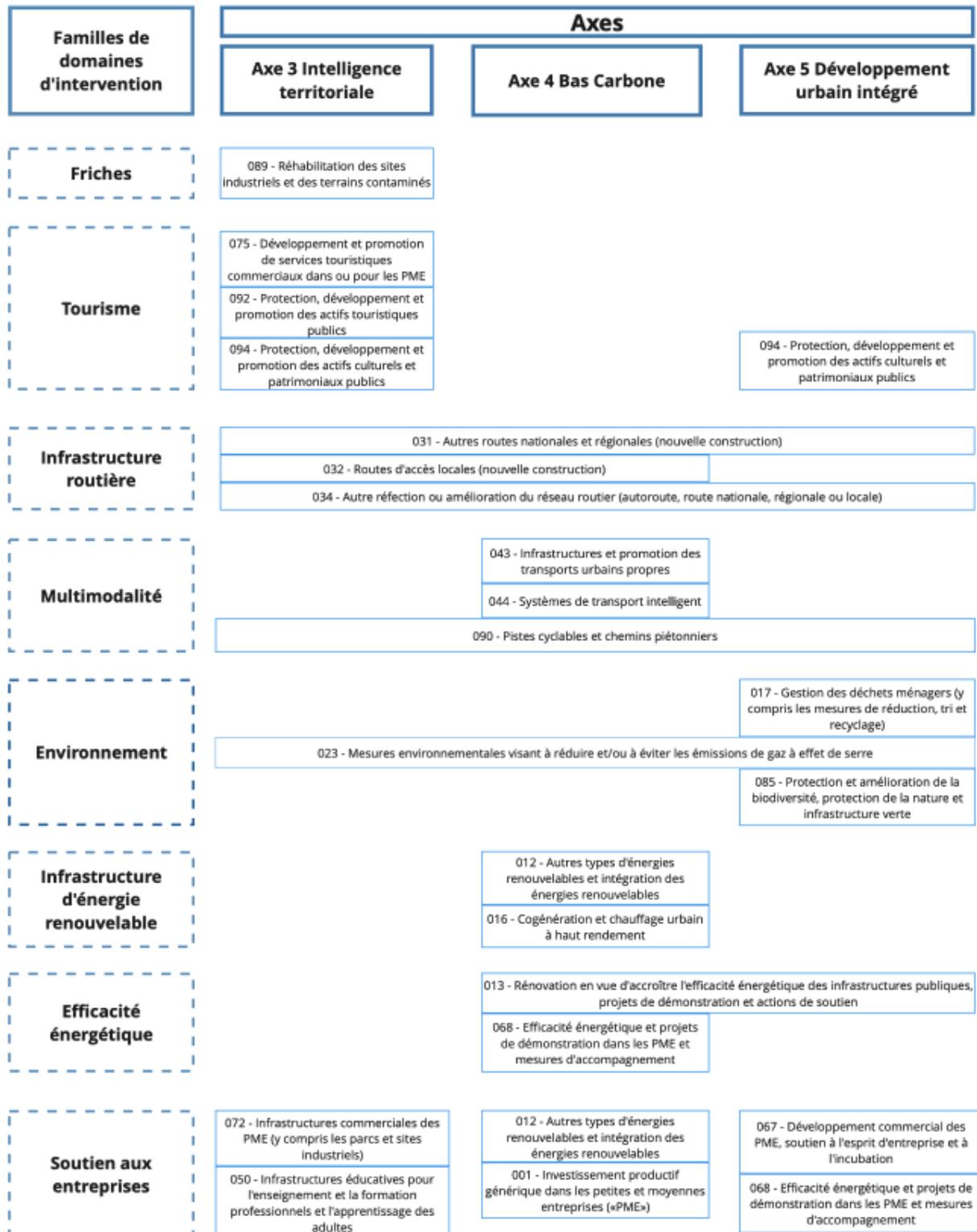
⁹ Calculs Technopolis, sur base de Eurogès (extraction janvier 2021)

¹⁰ L'exercice de construction d'une logique d'intervention répond aux exigences européennes en ce qui concerne l'établissement d'un plan d'évaluation. Il permet le développement d'un modèle expliquant comment il est attendu de certaines activités d'enclencher une série de changements, auprès de différents acteurs, qui produiront les résultats escomptés et permettront de remplir les objectifs fixés et donc de résoudre les problèmes identifiés. Les changements décrits ne peuvent opérer que si un certain nombre d'hypothèses sont remplies. Les évaluations sur la base d'une logique d'intervention ne mesurent donc pas seulement les résultats, mais cherchent à comprendre comment les résultats mesurés ont été obtenus et pourquoi l'intervention n'a pas éventuellement rempli tous ses objectifs.

¹¹ Voir :

<http://europe.wallonie.be/sites/default/files/SPW%20Rapport%20final%20résumé%20opérationnel%20et%20annexes%20évaluation%20préparatoire%20axes%203%2C4%20et%205%20FEDER.pdf>

Figure 3 Regroupement des domaines d'interventions par familles de domaines d'intervention et liens avec axes du PO

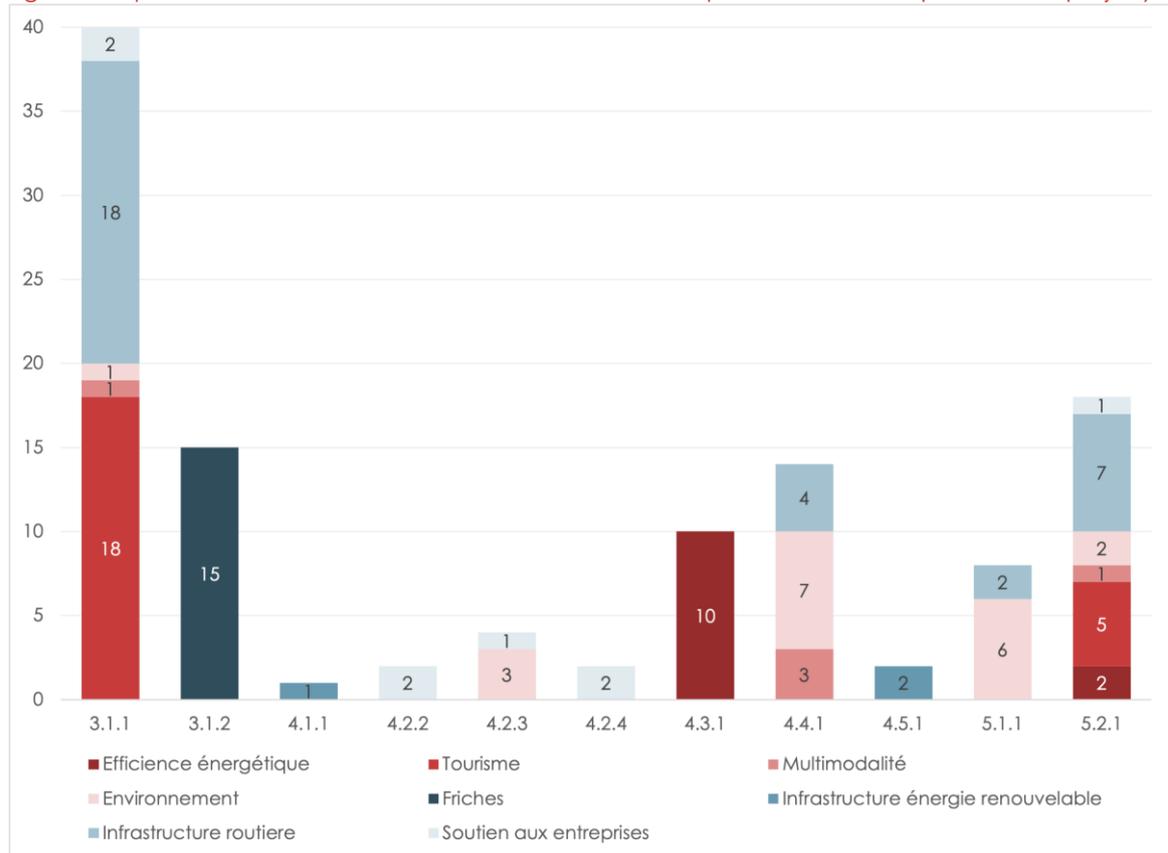


Source : Technopolis 2021

Le regroupement par familles de domaines d'intervention a permis la classification des 116 projets financés par les axes 3, 4 et 5 selon ces familles. Un tableau reprenant cette classification est disponible en Annexe G – Classification des projets par familles de domaines d'intervention.

La figure ci-dessous présente la répartition des familles de domaines d'intervention parmi les différentes mesures liées aux axes 3, 4 et 5 dans la programmation. Le graphique permet d'illustrer la grande couverture thématique de plusieurs mesures (ex. : 3.1.1, 4.4.1, 5.2.1), ainsi que la focalisation thématique d'autres (ex. : 3.1.2, 4.3.1).

Figure 4 Répartition des familles de domaines d'intervention parmi les mesures (nombre de projets)

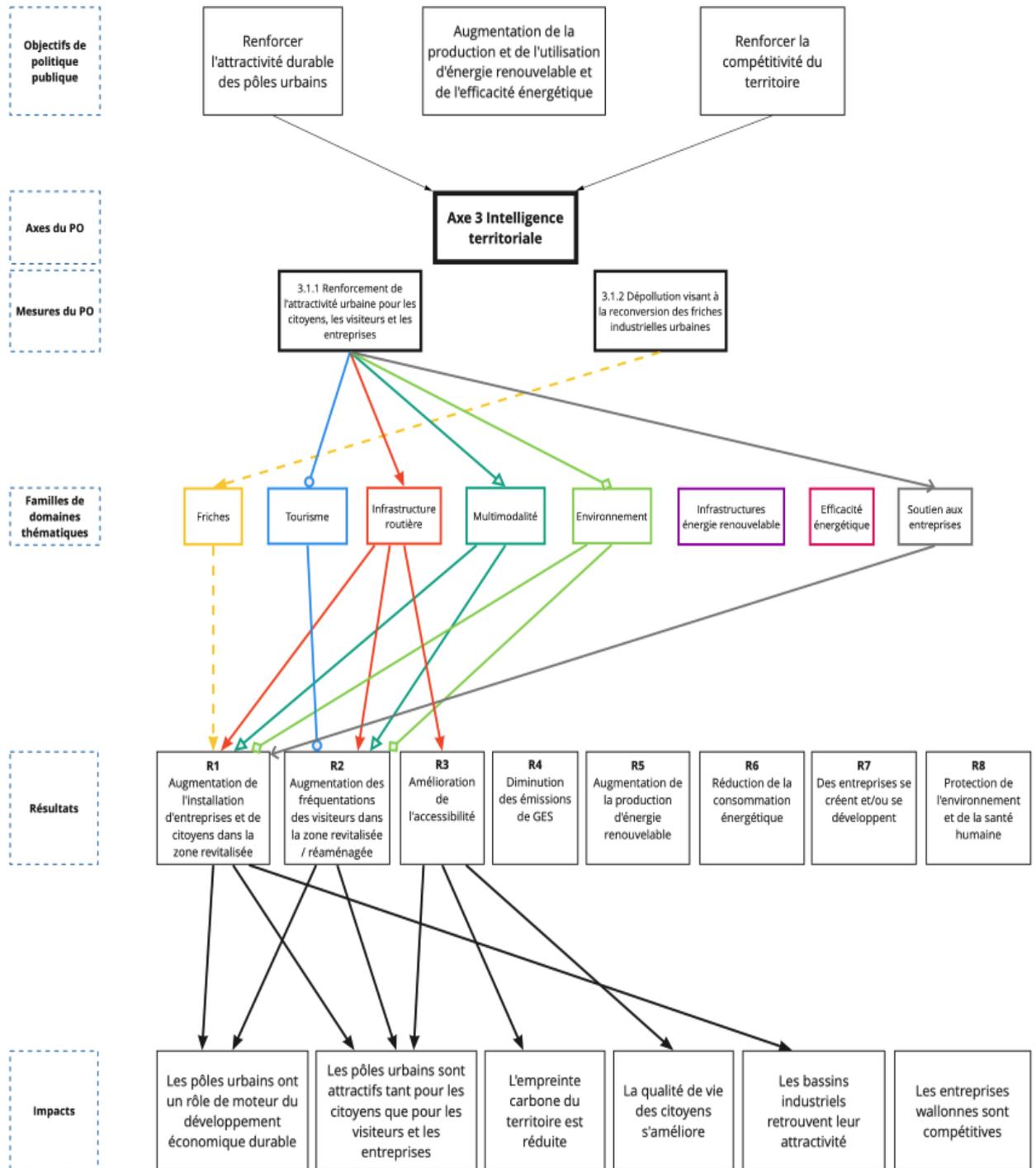


Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

Dans l'ensemble, les parties prenantes interrogées dans le cadre de l'évaluation se retrouvent dans les différentes familles de domaine d'intervention présentées. Les acteurs mettent en avant le côté transversal de leurs projets, qui touchent souvent à plusieurs domaines. C'est notamment le cas pour la famille 'infrastructures routières'. Tout en reconnaissant qu'il s'agit de la focale principale du projet, plusieurs acteurs font état de contribution à l'aménagement urbain (environnement) ou la multimodalité.

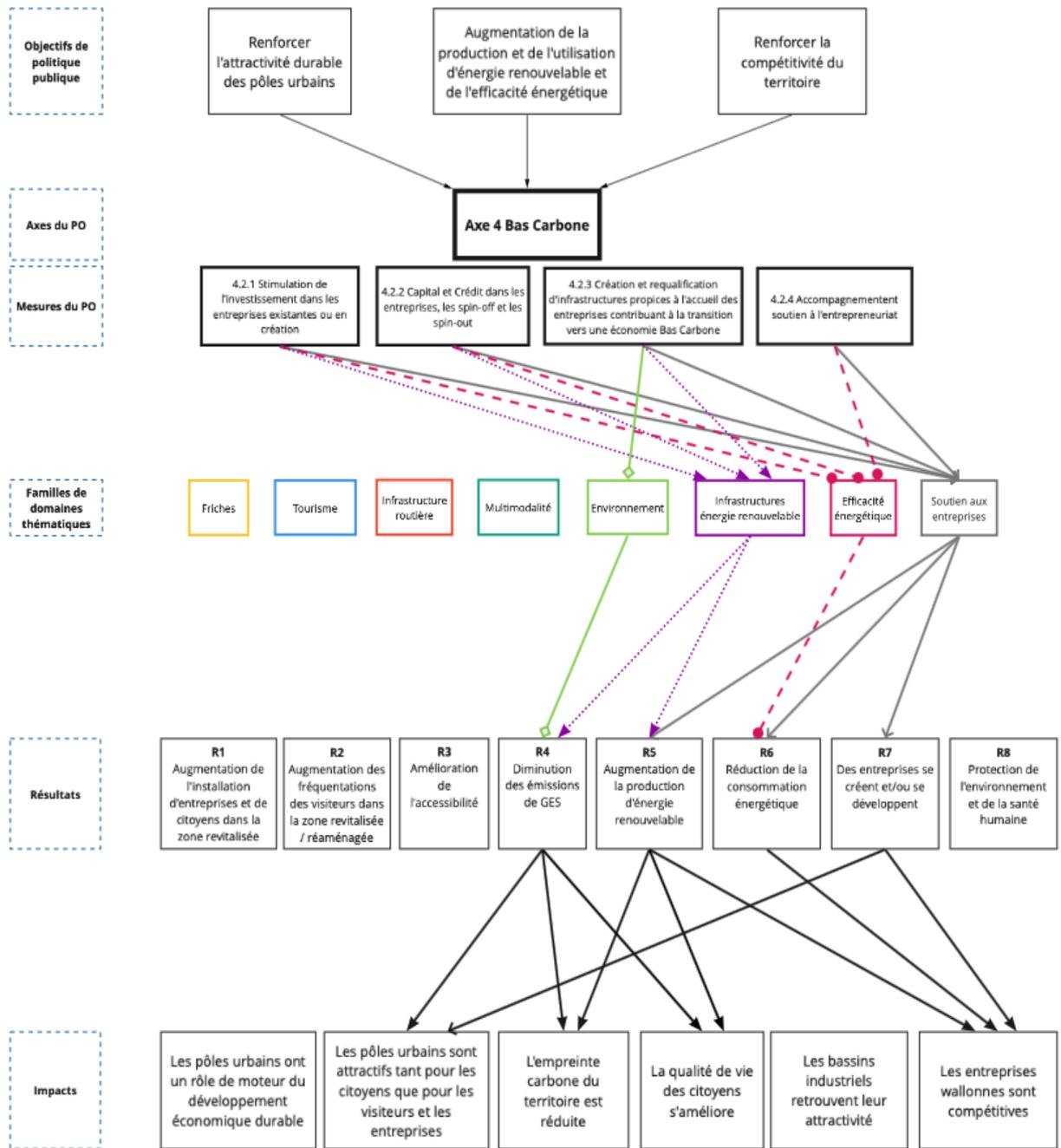
Il en résulte les 4 logiques d'intervention suivantes :

Figure 5 Logique d'intervention de l'axe 3 du PO Wallonie-2020.eu



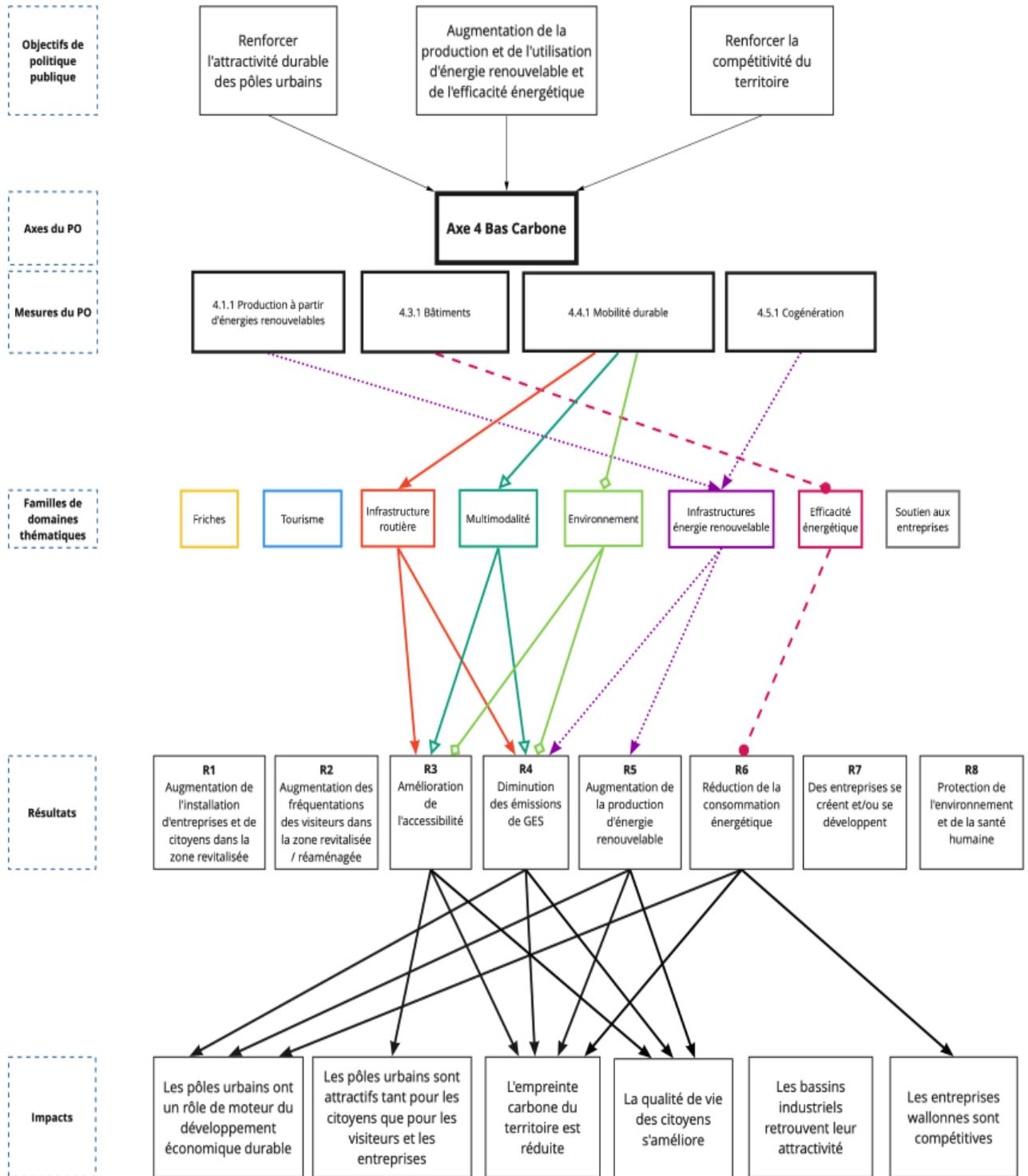
Source : Technopolis 2021

Figure 6 Logique d'intervention de l'axe 4 (OS 4.2) du PO Wallonie



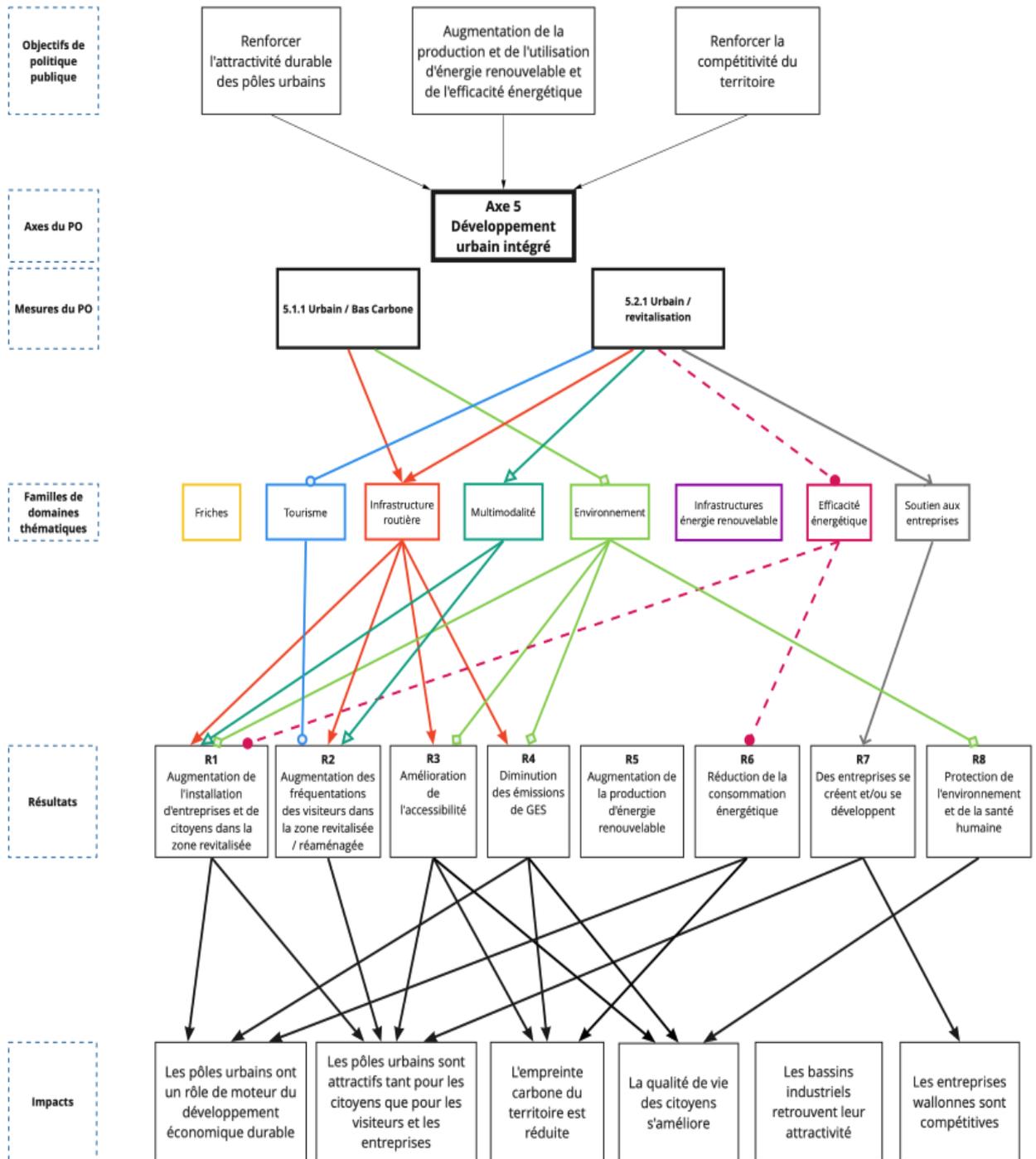
Source : Technopolis 2021

Figure 7 Logique d'intervention de l'axe 4 (OS 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5) du PO Wallonie-2020.eu



Source : Technopolis 2021

Figure 8 Logique d'intervention de l'axe 5 du PO Wallonie-2020.eu

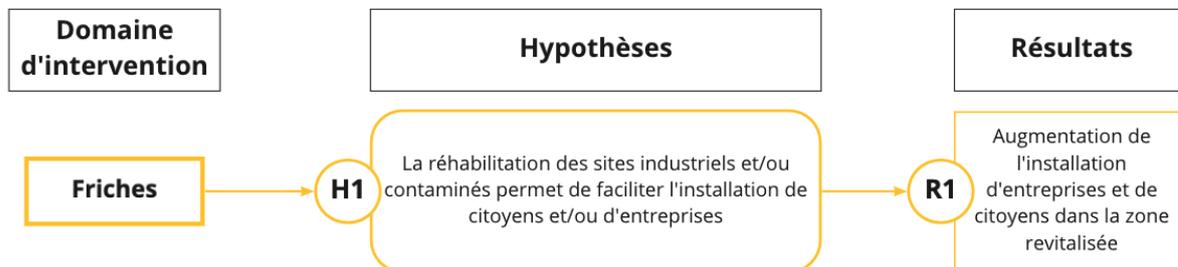


Source : Technopolis 2021

4.6.1 Friches

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 9 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Friches

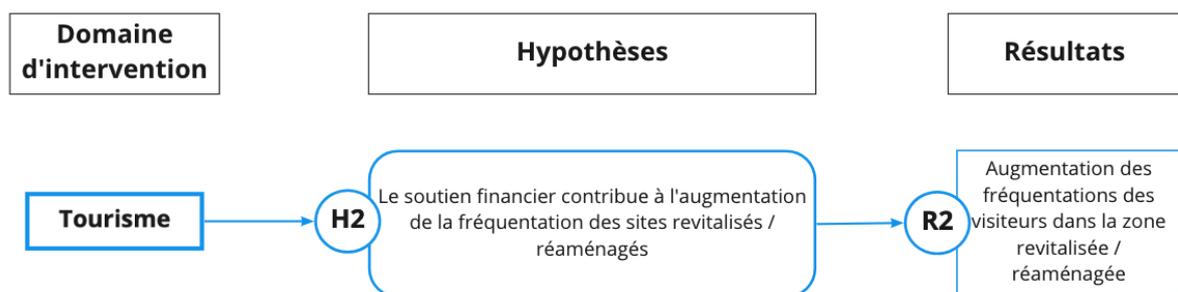


Source : Technopolis 2021

4.6.2 Tourisme

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 10 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Tourisme

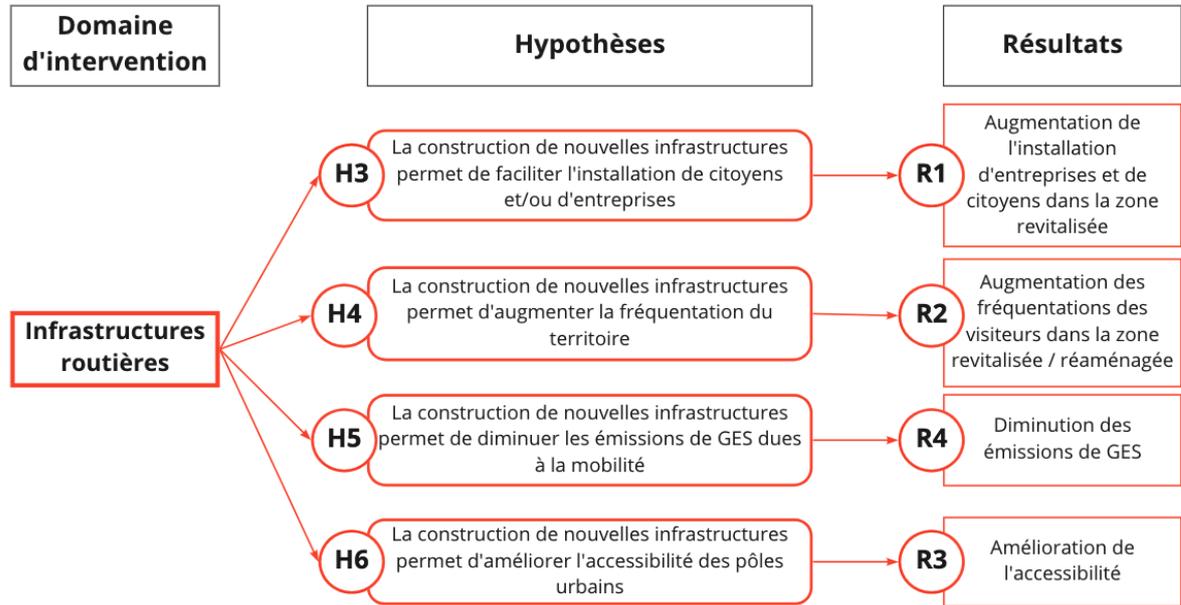


Source : Technopolis 2021

4.6.3 Infrastructures routières

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 11 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Infrastructures routières

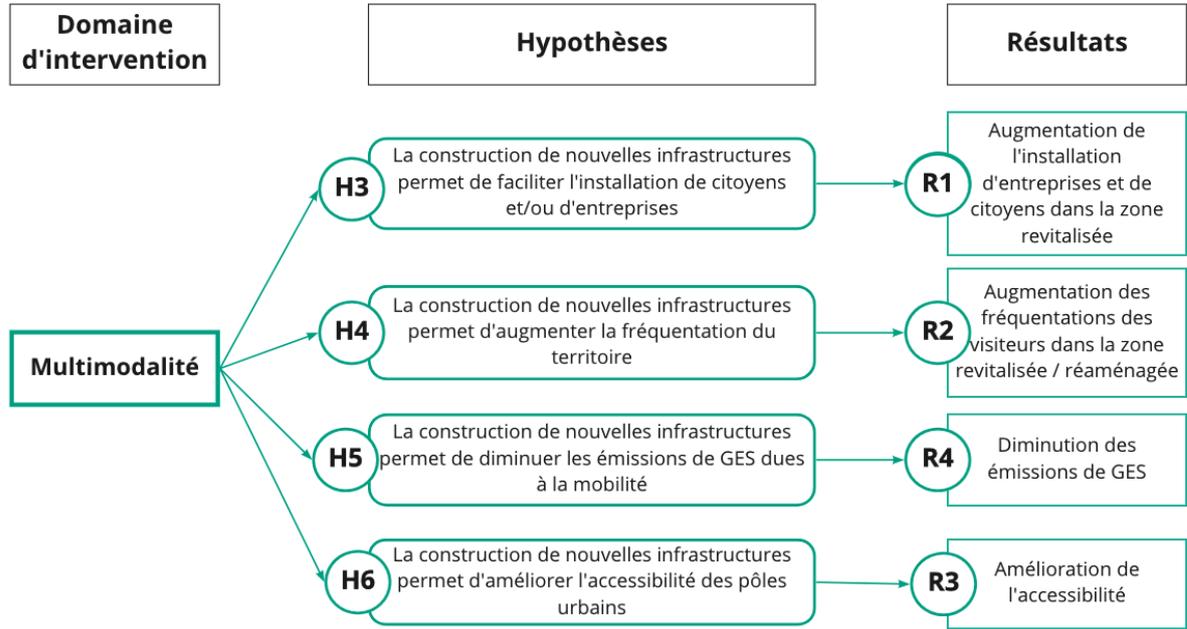


Source : Technopolis 2021

4.6.4 Multi-modalité

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 12 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Multimodalité

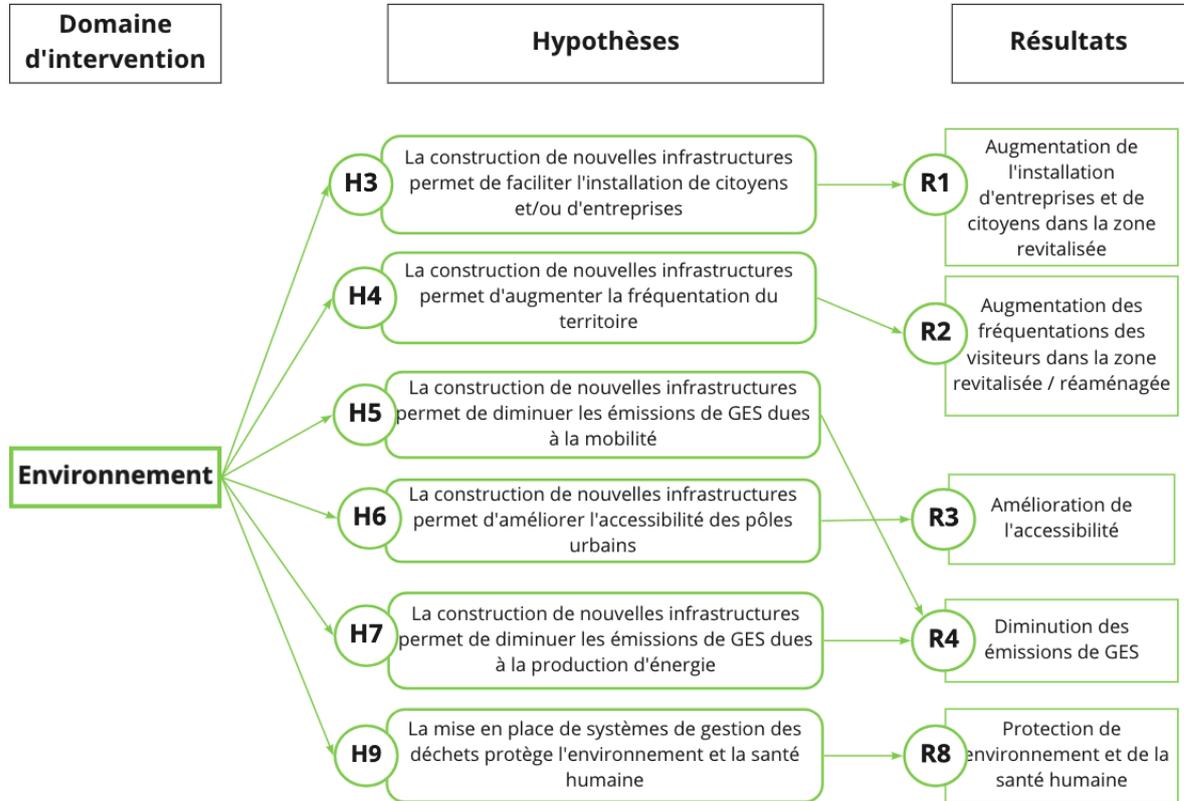


Source : Technopolis 2021

4.6.5 Environnement

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 13 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Environnement

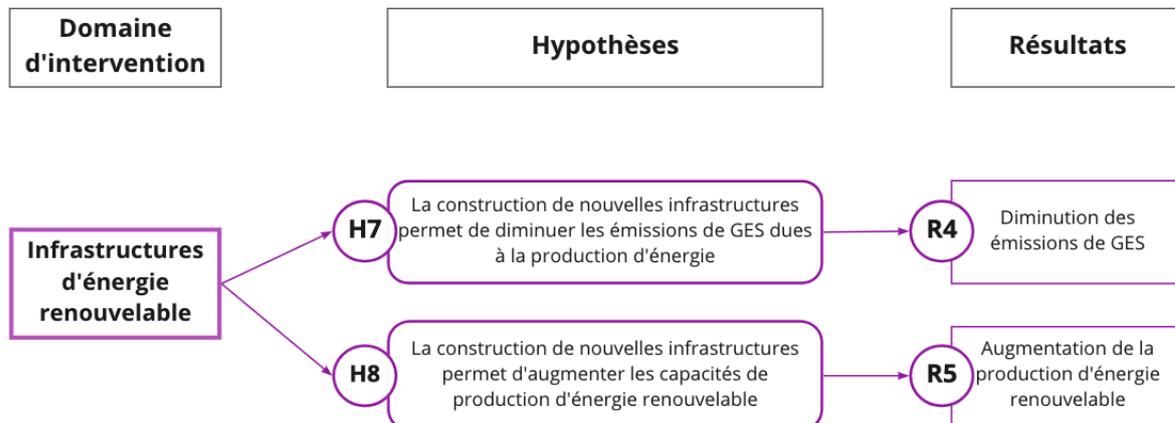


Source : Technopolis 2021

4.6.6 Infrastructures d'énergie renouvelable

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 14 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Infrastructures d'énergie renouvelable

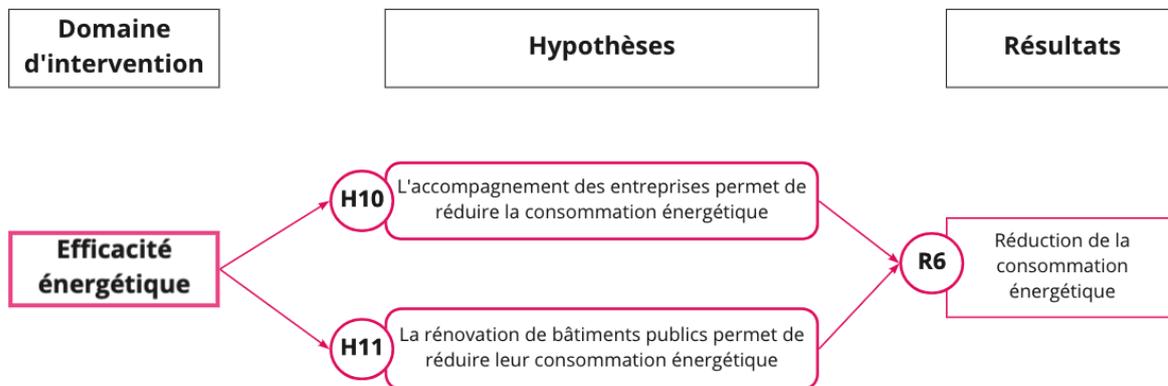


Source : Technopolis 2021

4.6.7 Efficacité énergétique

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 15 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Efficacité énergétique

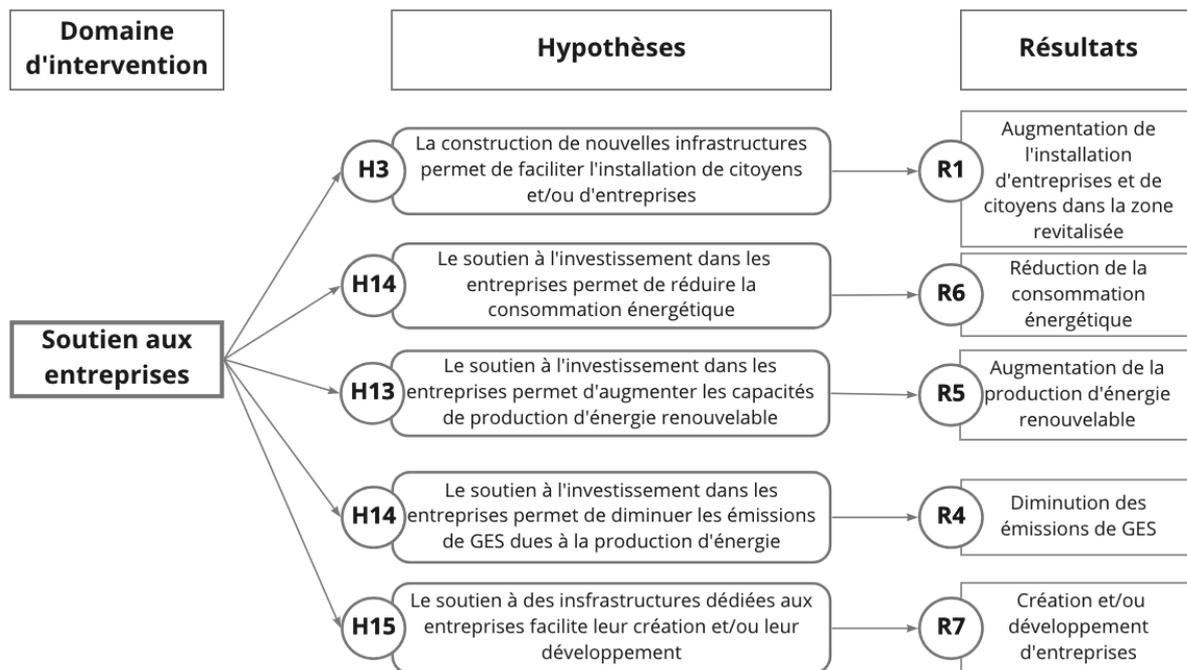


Source : Technopolis 2021

4.6.8 Soutien aux entreprises

La figure ci-dessous présente la logique d'intervention pour le domaine d'intervention.

Figure 16 Hypothèses associées à la logique d'intervention – Soutien aux entreprises



Source : Technopolis 2021

4.7 Éléments contextuels sur les stratégies Wallonnes de développement économique et territorial et de transition bas carbone sur la période 2014-2020

4.7.1 Renforcement de la compétitivité du territoire

En mai 2015, le Gouvernement wallon a adopté son plan d'actions prioritaires pour la période 2015-2019, le Plan Marshall 4.0, doté d'un budget de 2,9 Md€. La définition des priorités de ce nouveau Plan s'est fondée sur l'expérience et l'évaluation des plans précédents (Plan Marshall et Plan Marshall 2.vert), ainsi que sur le travail d'identification des priorités de long terme mené au travers du processus « Plan Marshall 2022 ». Nous y retrouvons 5 axes prioritaires, dont certains en lien avec les objectifs des axes 3, 4 et 5 :

- Axe 1 : Faire du capital humain un atout – 304,5 millions ;
- Axe 2. Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises – 850,5 millions ;
- **Axe 3. Mobilisation du territoire à destination du développement économique** – 374 millions (dont 325 millions en financement alternatif) ;
- **Axe 4. Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire** – 1,1 milliard (dont 133 millions en financement alternatif) ;
- Axe 5. Soutenir l'innovation numérique – 244,8 millions.

Pour l'axe 3, l'objectif est de renforcer l'attractivité économique des territoires par la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins des entreprises. Il soutient donc le développement de zones d'activités, des espaces d'échanges de personne et de marchandises mais également le réaménagement de certains espaces urbains.

L'axe 4 se concentre lui sur la transition industrielle et son évolution vers un mode de fonctionnement plus éco-efficace et raisonnable en termes de coût de production et de consommation énergétiques. Ainsi, l'axe inclut des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises par des mécanismes d'investissements publics et privés, d'encadrement réglementaire comme l'Alliance Emploi-Environnement dédiée à l'investissement du bâti, ou encore de pilotes industriels pour le développement de l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité.

Par ailleurs, le Plan pour la Reprise et la Résilience (PRR) de la Belgique (juin 2021) soutient la mobilité, avec le développement de la mobilité douce et des transports actifs, le soutien aux transports collectifs et la transition du parc automobile et de bus, mais aussi le dynamisme économique.

4.7.2 *L'augmentation de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables, et de l'efficacité énergétique*

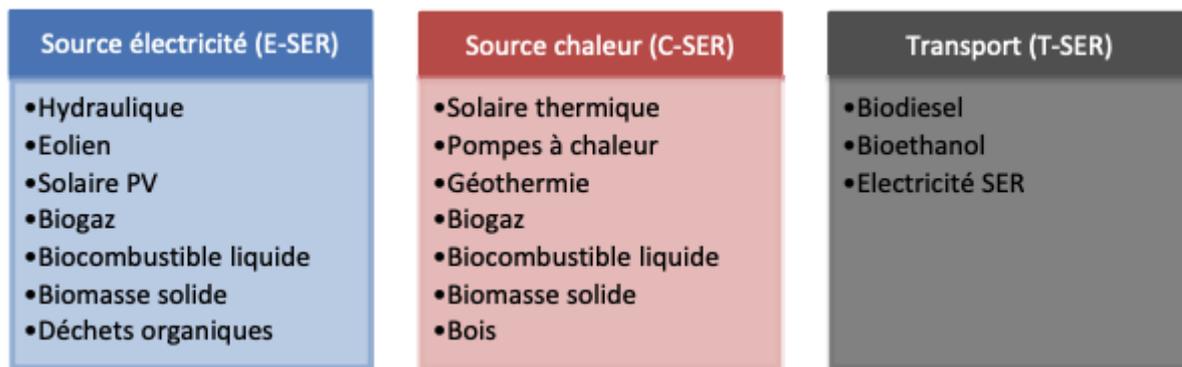
Pour la transition bas-carbone, les autorités publiques visent à assurer un développement global du territoire tout en sécurisant l'approvisionnement énergétique nécessaire à l'activité locale et en limitant leur contribution au changement climatique. Les objectifs liés à ces thématiques sont fixés au niveau européen par l'accord « Paquet Climat-Énergie », et les compétences pour relever ces défis sont répartis aux niveaux Fédéral et régional, comme défini par le Programme National de Réforme cadré en avril 2019.

La Belgique a présenté en décembre 2020 le Plan National Énergie-Climat (PNEC) à la Commission Européenne pour répondre aux exigences du *Clean Energy Package*, qui impose aux États Membres la rédaction d'un plan stratégique qui intègre 5 grandes dimensions interdépendantes de mesures et politiques à mettre en œuvre entre 2020 et 2030 : la décarbonisation, l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, l'organisation du marché de l'énergie et la recherche et innovation. Le Plan Air Climat Énergie 2030 (PACE 2030) précise la stratégie Wallonne pour participer au PNEC belge, en incluant également sa stratégie relative à la qualité d'air étroitement liée aux enjeux énergie et climat.

Le PACE 2030 identifie les sources d'énergie renouvelables disponibles en Wallonie, qui sont regroupées en trois catégories¹² :

¹² Plan Air Climat Énergie 2030 (PACE 2030) - <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/plan-air-climat-energie-2030.pdf?ID=54248>

Figure 17 Sources renouvelables disponibles en Wallonie



Source : PACE 2030

Le principal objectif du PACE 2030 en matière d'énergie renouvelables est d'atteindre 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 au travers :

- Le maintien d'un système de soutien à l'électricité verte ;
- Le soutien à la production de chaleur verte ;
- Un plan d'usage pour le remplacement des équipements fossiles ;
- La levée des barrières administratives et réglementaires.

En lien direct avec les objectifs de la transition environnementale, l'émergence en cours de période de programmation du pacte vert pour l'Europe en 2019¹³ (*European Green Deal*) affiche de nouveaux objectifs pour le continent, en particulier l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. Le soutien massif à la transformation de l'économie de l'UE pour un avenir durable entend, entre autres, aider à financer la transition en accélérant la rénovation énergétique, en renforçant la mobilité durable et intelligente, tout en favorisant la production d'énergie propre. En concordance avec cet objectif, le Gouvernement wallon a, dans sa déclaration de politique régionale (2019-2024), indiqué viser la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030¹⁴.

Par ailleurs, le Plan pour la Reprise et la Résilience (PRR) de la Belgique (juin 2021) soutient la transition vers une économie décarbonée, durable et résiliente face aux changements climatiques, qui concentre 51% des dépenses. Il vise à consolider les ambitions du PNEC : rénovation du bâti, investissements en recherche et développement et de démonstration ainsi que la restauration de la biodiversité.

4.7.3 Renforcement de l'attractivité durable des pôles urbains

Les axes 3-4-5 portent de manière directe ou transversale sur le développement urbain intégré. Ce développement s'appuie sur le concept de pôle urbain qui a fait l'objet d'une analyse approfondie par le consortium ADE-CREAT dans le cadre de l'élaboration du guide pratique à destination des porteurs de projets intitulé « Vers un développement urbain équilibré, intégré

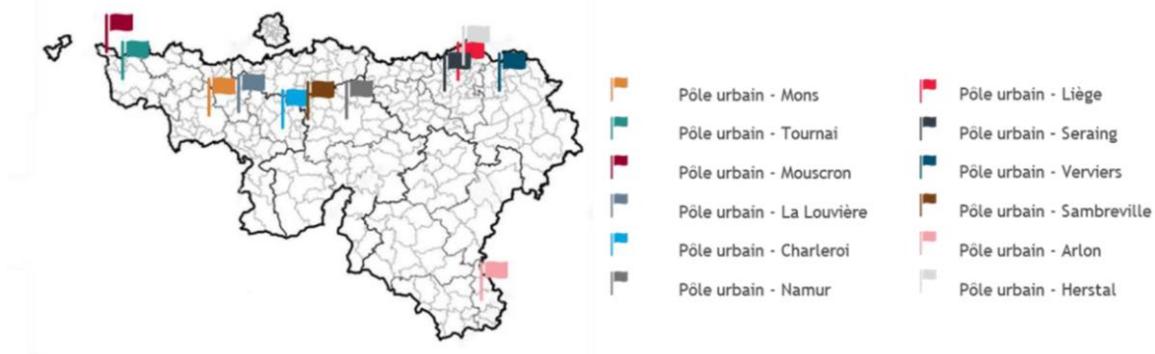
¹³ COM(2019) 640 final – Le pacte vert pour l'Europe – Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil Européen, au Conseil, au Comité économique et Social Européen et au Comité des Régions, Bruxelles, 11.12.2019

¹⁴ Iweps, Les chiffres-clés de la Wallonie (2019)

et durable en Wallonie » (2013). Selon leurs analyses, « le concept de « pôles urbains » ne répond pas à une définition précise dans le cadre wallon. Il est bâti sur les notions d'agglomération opérationnelle et région urbaine qui visent à délimiter la ville et son aire d'influence. L'agglomération opérationnelle est constituée d'une ville-centre imbriquée dans un tissu de quartiers urbains et entourée d'une couronne urbaine continue. La région urbaine est le périmètre où se déploient les activités de base de la communauté urbaine. Elle englobe l'agglomération et la région périphérique de la ville dont le développement est en lien étroit avec la ville. Les régions urbaines concentrent la moitié de la population wallonne »¹⁵.

Dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, 12 pôles urbains wallons ont été définis comme prioritaires :

Figure 18 Pôles urbains prioritaires FEDER 2014-2020



Source : l'évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), 2020

Le développement intégré des pôles urbains doit permettre d'accélérer le redressement des métropoles et grands pôles situés en zone de déclin post-industriel via la mise en place de plans de redéploiement intégrés de ces zones. L'évaluation des portefeuilles de projets cofinancés par le programme opérationnel FEDER 2007-2013 en matière de développement des pôles urbains, « convergence » et « compétitivité régionale et emploi¹⁶ », souligne en particulier l'importance du développement d'une mobilité intelligente et durable ainsi que l'adoption d'une approche stratégique intégrée au niveau des territoires.

Cet enjeu du développement d'une mobilité intelligente et durable doit prendre en compte les besoins actuels et les besoins émergents sur une perspective de long terme, dans laquelle les développements urbains, spatiaux et technologiques futurs ainsi que les objectifs de réduction des GES sont pris en considération. Plus spécifiquement, le développement d'une approche stratégique et multidimensionnelle se basant sur des partenariats solides entre les acteurs du territoire est un élément clef repris lors de la programmation 2014-2020 comme facteur facilitant à la mise en œuvre des projets. Parmi les dimensions de cette approche intégrée, on retrouve l'importance de la prise en compte de la qualité de vie des citoyens et l'amélioration de l'attractivité du territoire, le renforcement des liaisons multimodales et la mise en œuvre du

¹⁵ Vers un développement urbain équilibré, intégré et durable en Wallonie. Guide pratique à destination des porteurs de projets FEDER et de l'Autorité de gestion, 2013

¹⁶ Evaluation des projets et portefeuilles de projets cofinancés par le FEDER 2007-2013 en matière de développement des pôles urbains wallons dans le cadre des PO Convergence et Compétitivité régionale et emploi – ADE – 2013

concept de ville intelligente (*smart capital*) liés aux domaines de la mobilité et de la gouvernance. Le tourisme et le tourisme d'affaire sont également au cœur de ces stratégies, tout comme la lutte contre la dualisation de l'espace en milieu urbain.

A cet égard, le développement urbain intégré est devenu lors de la programmation 2014-2020 une exigence de l'Union Européennes auprès de ses États membres pour mobiliser les fonds structurels au travers du développement de **stratégies urbaines intégrées** (SUI).

Selon l'article 7(1) du règlement FEDER : « Le FEDER soutient, dans le cadre de programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux ». L'article 7(4) précise qu'au moins 5% des ressources du FEDER attribuées au niveau national au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » sont allouées aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable.

En région Wallonne, 6 stratégies territoriales ont été développées conformément aux exigences européennes :

- Stratégie territoriale intégrée pour la province de Luxembourg Réseaulux, 2015 ;
- Stratégie urbaine intégrée Entité Infra-Régionale : la Wallonie picarde, 2015 ;
- AXE 5 Développement urbain intégré Programme opérationnel FEDER Wallonie-2020.EU - Charleroi - Sud Hainaut, 2015 ;
- Stratégie urbaine intégrée - Coeur du Hainaut, 2015 ;
- Stratégie de développement urbain intégré pour la province de Liège et prioritairement pour les Villes de Herstal, Liège, Seraing et Verviers, 2015 ;
- Axe 5 « Développement urbain intégré 2020 » Stratégie urbaine intégrée, adopté par le Comité de concertation AXUD (Namur et Sambreville), 12 juin 2015.

5 Constats de l'évaluation par domaine d'intervention

5.1 Pertinence des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallon

Cette section a pour objectif de répondre aux questions évaluatives ayant trait à la pertinence des axes 3 « intelligence territoriale », 4 « transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré ». Les questions de pertinence sont orientées sur les besoins des bénéficiaires pour permettre de comprendre si les actions et interventions soutenues par le FEDER répondaient à ces derniers. Il s'agit également de prendre en compte les évolutions de ces besoins en cours de programmation, et comprendre dans quelle mesure les interventions portées par les 3 axes restent adéquates.

Question principale 1 : Les axes 3, 4 et 5 répondent-ils aux attentes et aux besoins du territoire identifiés notamment lors de l'évaluation ex ante ainsi que dans le Programme Opérationnel 2014-2020 ?

Question principale 2 : Dans quelle mesure les instruments mobilisés par le PO correspondent-ils aux besoins des acteurs ?

5.1.1 *Des besoins et barrières bien identifiés sur le territoire et spécifiques aux familles de domaine d'intervention*

Du fait de son histoire industrielle, le territoire wallon fait face à de nombreux défis pour assurer son développement économique et engager sa transition écologique.

Au travers des axes 3, 4 et 5, la programmation FEDER 2014-2020 visait un soutien à l'amélioration de l'attractivité des pôles urbains wallons, de leur compétitivité et à la réduction de leurs impacts environnementaux. Ce soutien devait notamment contribuer à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, la transition énergétique des entreprises et des pouvoirs publics locaux (production et consommation d'énergie), et la proposition d'un cadre propice à l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises.

L'intervention du FEDER a été réalisée sur 8 domaines d'intervention : friches, tourisme, infrastructures routières et multi-modalité, environnement, infrastructures d'énergie renouvelable, efficacité énergétique et soutien aux entreprises. Chacun de ces domaines fait face à des enjeux spécifiques identifiés par Technopolis, tels que la difficulté à capter les flux touristiques internationaux, le manque de financements pour réhabiliter les friches, ou encore la faible dynamique entrepreneuriale sur le territoire. Entre 2014 et 2020 la programmation FEDER a visé à adresser ces problématiques grâce aux projets soutenus.

L'évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027) identifie les « macro »-besoins suivants :

- Assurer le développement économique de la Wallonie ;
- Développer une politique urbaine et territoriale ;
- Renforcer une politique d'emploi et de formation efficace ;

- Assurer une transition vers une économie fondée sur une utilisation rationnelle des ressources et à faibles émissions de carbone.

Ces « macro »-besoins se déclinent en besoins spécifiques, dont certains ont trait aux axes 3, 4 et 5.

Tableau 4 Besoins spécifiques du PO ayant trait aux axes 3-4-5

« Macro »-besoins	Besoins spécifiques
Assurer le développement économique de la Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la productivité et la croissance wallonne (compétitivité des PME, R&D, développement des pôles urbains, réduction du bilan carbone) • Stimuler des activités créatrices de valeur ajoutée (augmenter la densité d'entreprises et l'emploi par entreprise) • Augmenter l'entrepreneuriat et les services (de financement) avancés aux PME
Développer une politique urbaine et territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser les pôles urbains et restaurer l'attractivité territoriale • Assainir les friches industrielles • Utiliser les pôles industriels et urbains pour diffuser la croissance • Valoriser l'espace des zones d'activités économiques par la réhabilitation de friches et de chancres urbains (attractivité et augmenter l'emploi à l'hectare) • Faciliter et optimiser les déplacements (en aménageant l'espace urbain et promouvant les transport doux) • Maitriser les déploiements intra-urbains • Rendre les zones urbaines attractives pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois) • Assurer les infrastructures nécessaires face au vieillissement de la population • Densifier les zones urbaines pour renforcer l'économie de l'agglomération et pour le développement durable

Source : Technopolis Group sur base de l'évaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021-2027), 2020

Chacun des 8 domaines d'intervention présente des besoins et des barrières spécifiques, auxquels les axes 3, 4 et 5 devaient répondre durant la période de programmation 2014-2020¹⁷. Ces besoins et barrières ont été identifiés au cours de la phase de lancement au travers d'une analyse AFOM des 8 domaines mais également en analysant les besoins étudiés lors des études de cas. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant et présentés en Annexe E – Principaux besoins et barrières par domaine d'intervention.

Tableau 5 Principaux besoins et barrières spécifiques aux domaines d'interventions

Domaine d'intervention	Spécificités
Friches	<ul style="list-style-type: none"> • Un stock important, avec plus de 2 213 sites identifiés, affectant le développement territorial et l'attractivité • De nombreuses difficultés face à leur réaménagement : budgets insuffisants, difficultés administratives, difficile coordination des partenariats public-privés,

¹⁷ Ces besoins sont issus de l'analyse menée en phase de cadrage, complétée des investigations menées en phase 2

Domaine d'intervention	Spécificités
	niveau de pollution et dégradation environnementale des espaces, manque d'attractivité pour les flux internationaux, etc.
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur économique clé • De nombreux obstacles au développement du tourisme : vieillissement des infrastructures d'accueil, difficulté à capter les flux internationaux, exposition des espaces au changement climatique, renforcement de la concurrence, contexte sanitaire, etc.
Infrastructures routières et multi-modalité	<ul style="list-style-type: none"> • Multiples enjeux liés à l'autosolisme, au vieillissement des infrastructures routières, et aux limites de stationnement • Inégalité du réseau de transports en commun et faible attractivité des infrastructures piétonnes et cyclistes • Poids de la mobilité dans les émissions de gaz à effet de serre • Nécessité de relancer la compétitivité du réseau ferroviaire par l'investissement
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation du territoire due à la poursuite de l'urbanisation • Dégradation de la qualité des eaux • Érosion des sols • Faible qualité de l'air, affectant la santé des habitants • Quantité de déchets produite en augmentation
Infrastructures d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Notable réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais nécessité d'accentuer les efforts • Grandes ambitions du Gouvernement Wallon sur l'abandon progressif des énergies fossiles et sur la transition vers les énergies renouvelables • Importantes difficultés : étalement urbain et dimensionnement des réseaux, concurrence tarifaire entre sources d'énergie, fluctuation de la production, acceptabilité sociale, etc. • Nécessité d'anticipation de cette transition, en particulier pour la sortie du nucléaire prévue à horizon 2025
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur les objectifs européens • Limite des capacités financières • Inégalité des sous-régions et de leurs populations face à la transition écologique, qui requiert un accompagnement des pouvoirs publics. Hausse attendue du poids de la facture énergétique
Soutien aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité financière de certaines entreprises wallonnes • Faible dynamique entrepreneuriale • Faible densité des entreprises au niveau régional • Difficultés des PME à s'engager dans la transition écologique : manque de sensibilisation sur le sujet, de compétences techniques, de capacités financières, etc.

Source : Technopolis 2021

5.1.2 Un programme opérationnel permettant de répondre aux besoins identifiés

Les projets financés sont globalement en adéquation avec les besoins des bénéficiaires. Dans l'ensemble, il y a un niveau très élevé de satisfaction des bénéficiaires quant à leur participation au FEDER.

Durant la période de programmation, des projets de développement urbain ont été financés. Les communes et intercommunalités sont les mieux placées pour porter ce type de projet et sont effectivement le type de bénéficiaire ayant reçu la majeure partie du financement.

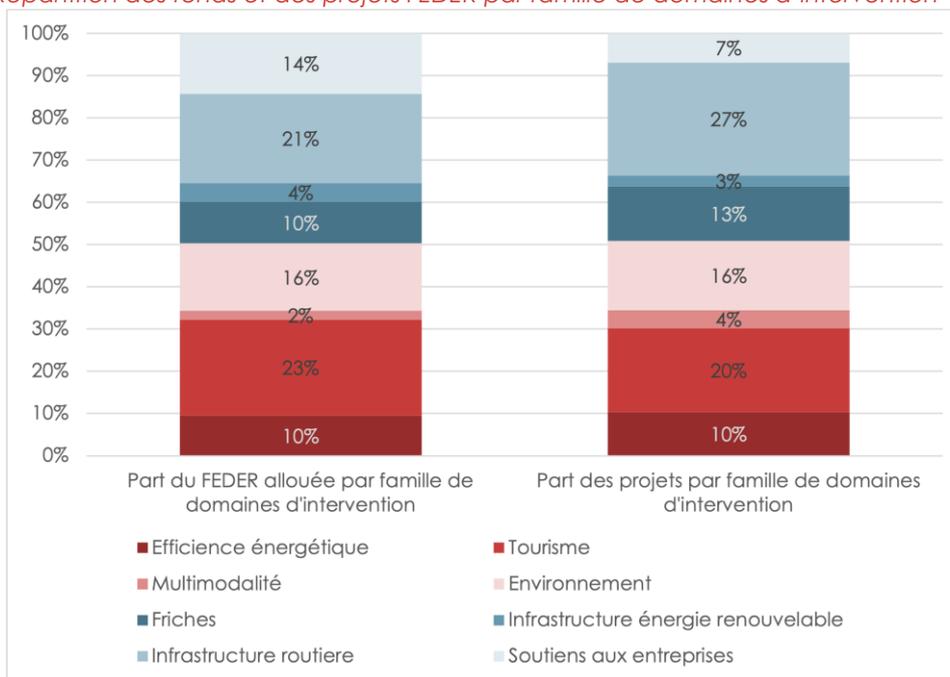
Les mesures ont été identifiées à partir de l'analyse des besoins des territoires à moyen et long terme, ce qui a permis le développement de projets qui correspondent aux attentes des territoires pour les années à venir. L'intervention porte sur 8 familles de domaine d'intervention et couvre, généralement en partie, l'ensemble des besoins identifiés lors de la conception du programme. Les projets d'infrastructures routières et relatifs au tourisme sont les plus nombreux et ont davantage bénéficié de l'enveloppe FEDER.

Deux types de financements ont été proposés : des subventions, qui soutiennent les projets de développement du territoire, et des instruments financiers, qui permettent aux entreprises d'investir dans l'amélioration de leur appareil productif dans une optique d'efficacité énergétique et de réduction des GES.

La programmation a soutenu une majorité d'acteurs publics du fait de la nature des interventions, à savoir la réhabilitation d'infrastructures territoriales (bâtiments, mobilité, espaces publics) et le déploiement d'énergies renouvelables. Une famille de domaines d'intervention plus réduite couvre le soutien aux entreprises au sein de ces axes.

La figure ci-dessous présente la répartition de la programmation des axes 3, 4 et 5 en fonction de ces familles de domaine d'intervention, que ce soit en termes d'enveloppe FEDER et de nombre de projets.

Figure 19 Répartition des fonds et des projets FEDER par famille de domaines d'intervention



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

En termes de nombre de projets comme de budget, les domaines d'intervention les plus importants sont les infrastructures routières et le tourisme. Cela s'explique par la volonté de la programmation opérationnelle de soutenir des projets territoriaux d'ampleur. Au contraire, les domaines d'intervention des infrastructures d'énergies renouvelables et de multi-modalité regroupent seulement 3 et 5 projets respectivement. Cependant, il convient de noter que de nombreux autres projets comportent un aspect secondaire en lien avec la multi-modalité. En ce qui concerne les projets en soutiens aux entreprises, le compte de projets diffère si l'on prend en compte les bénéficiaires directs ou finaux.

Tableau 6 Répartition du budget FEDER par domaine d'intervention

Famille de domaines d'intervention	Nombre de projets validés	Pourcentage du total de projets	Montant total (M€)	Pourcentage de l'enveloppe totale	Pourcentage financé par le FEDER (%)	Pourcentage financé par la RW (%)
Efficiences énergétiques	12	10%	60,5	10%	38%	51%
Tourisme	23	20%	143,1	23%	38%	51%
Multi-modalité	5	4%	13,1	2%	40%	54%
Environnement	19	16%	100,6	16%	40%	51%
Friches	15	13%	62,4	10%	40%	60%
Infrastructures énergies renouvelables	3	3%	27,7	4%	39%	51%
Infrastructures routières	31	27%	133,5	21%	40%	52%

Soutien aux entreprises	8 (417)	7%	90,3	14%	40%	56%
Total	116 (525)	100%	631,1	100%	39%	53%

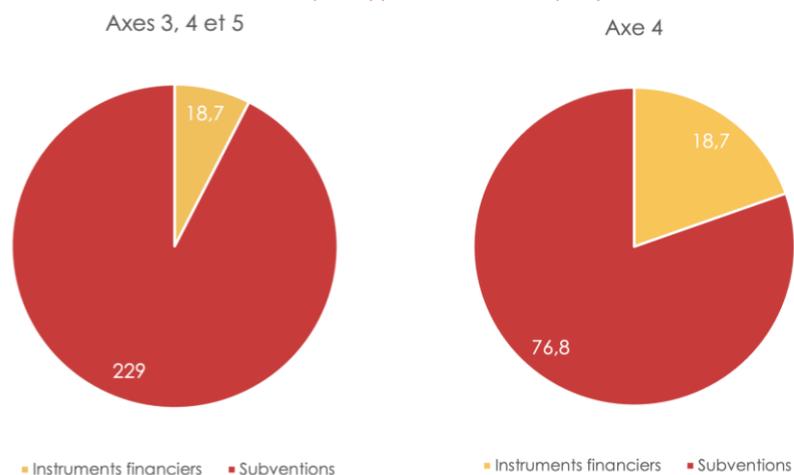
Source : Technopolis Group et extraction Euroges datant de janvier 2021

Les 116 projets financés par les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie.2020 sont répartis entre 51 bénéficiaires directs uniques. Le type de bénéficiaires le plus important est constitué de communes, dont la grande majorité sont issues de zones en transition. Les intercommunales arrivent en deuxième position, et il est à noter que cette catégorie inclut également les agences de développement économique et territorial, et les opérateurs intermédiaires de la mesure 4.2.4.

Bien que la part des fonds allouée aux bénéficiaires finaux par le biais des mesures 4.2.2 et 4.2.4 d'accompagnement et d'investissement dans les PME n'apparaisse pas directement, elle correspond à 8% du budget.

Le PO FEDER 2014-2020 utilise deux types de financements différents pour les axes 3, 4 et 5 : les subventions, qui financent la plupart des projets de développement du territoire, et les instruments financiers, qui permettent aux PME d'investir dans l'amélioration de leur appareil productif. Selon le Complément de Programmation, ces derniers sont prévus pour les mesures 4.2.1 et 4.2.2, mais n'ont été, en pratique, utilisés que dans le cadre de la mesure 4.2.2 puisque le financement de la 4.2.1 a été sujet à une réallocation. L'entièreté des instruments financiers a été allouée à des projets appartenant aux domaines d'intervention « Soutien aux entreprises », ce qui est pertinent vis-à-vis de leur rôle de soutien au capital des PME wallonnes.

Figure 20 Répartition du financement FEDER par type de subside (M€)



Source : Calculs Technopolis Group, basé sur extraction Euroges datant de janvier 2021

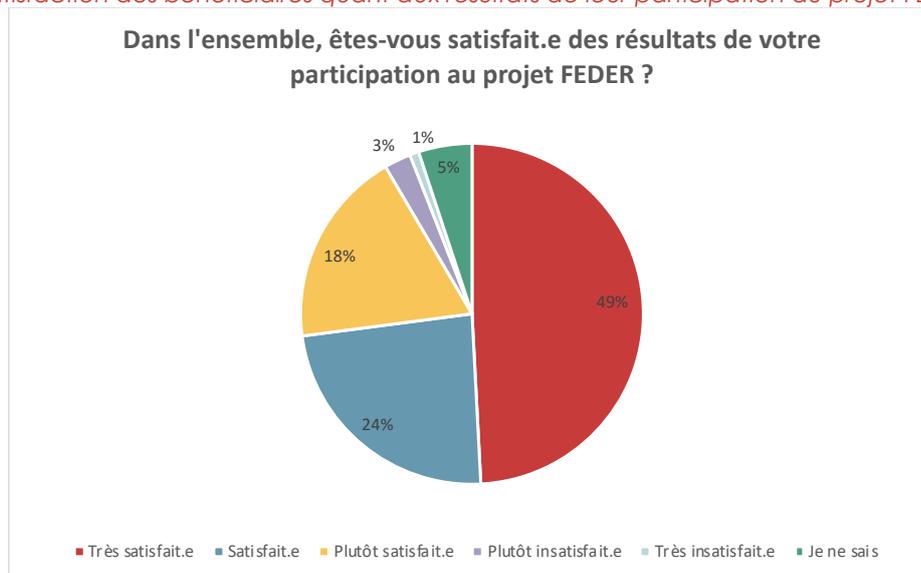
L'intervention du FEDER s'est portée sur 14 pôles urbains (cf. Annexe A – Analyse du portefeuille de projets). Les pôles urbains de Liège, Charleroi et Mons, qui sont les trois pôles urbains les plus peuplés de la région¹⁸, sont les plus financés par le FEDER. D'autres pôles urbains sont

¹⁸ IWEPS, 2021. Indicateurs statistiques – Régions urbaines. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/regions-urbaines/>

bénéficiaires du FEDER mais de manière plus limitée. Cependant, certains des pôles urbains peu financés font également partie des projets incluant de multiples pôles urbains. On peut aussi remarquer la présence du pôle urbain d'Ath dans l'un de ces projets, qui n'est par ailleurs bénéficiaire d'aucun autre projet FEDER.

Sur l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête en ligne, tous domaines d'intervention confondus, une très large majorité (91%) se montrent très satisfaits, satisfaits et plutôt satisfaits de leur participation aux projets FEDER. En effet, grâce au soutien du FEDER, des projets importants et de long-terme sont aujourd'hui lancés ou en cours de finalisation.

Figure 21 Satisfaction des bénéficiaires quant aux résultats de leur participation au projet FEDER



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021 **Selon la majorité des bénéficiaires, les types d'intervention et les projets financés répondent aux besoins identifiés sur le territoire wallon.** Ceci est principalement dû à :

- L'utilisation de modes d'intervention qui correspondent aux modes de fonctionnement des bénéficiaires (subventions pour les acteurs publics et instruments financiers pour les PME, avec une couverture et des critères de sélection relativement larges) ;
- L'inscription des projets financés dans des stratégies locales préexistantes ou dans des projets de développement plus large et en accord avec les besoins du territoire. Ceci a permis la conception de projets en lien étroit avec les stratégies locales de développement et l'usage de fonds FEDER comme source de financement complémentaire aux ressources locales ;
- La création de portefeuilles de projets, qui fédèrent plusieurs acteurs autour d'un projet territorial intégré, parfois plus larges que les seuls projets des axes 3, 4 et 5, et au sein duquel les porteurs sont amenés à interagir et échanger. Ceci a permis aux projets d'intégrer les besoins locaux dans toutes les phases.

5.1.2.1 Friches

Les projets de réhabilitation des friches soutenus contribuent en priorité à l'assainissement et à la dépollution des friches, ainsi qu'à la valorisation de l'espace dans les zones d'activités

économiques par la réhabilitation des friches et des chancres urbains. Sur la programmation 2014-2020, le Gouvernement wallon a financé 15 projets du domaine d'intervention « friches » pour une masse financière totale d'environ 62M€, dont 40% sont co-financés par le FEDER (10% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5).

La présence sur le territoire Wallon de friches industrielles et des sols précédemment urbanisés mais actuellement pollués et abandonnés est encore considérable. En raison de leur localisation en milieu urbain et proches des axes des transport, ainsi que de la demande de la part des investisseurs de grandes superficies, ces sites ont un haut potentiel de développement économique et peuvent contribuer à un usage intelligent et durable des territoires. **Les projets du domaine « Friches » répondent ainsi à un besoin toujours bien présent du territoire Wallon.** Même si la dépollution et la requalification des friches a fait aussi l'objet de la programmation précédente, la superficie occupée par des sites à réaménager en Wallonie reste considérable et les besoins de dépollution et réhabilitation se confirment aussi pour la prochaine programmation. L'étude de cas montre que les projets de ce domaine d'intervention sont localisés dans 5 pôles urbains ayant en commun un passé industriel lourd, en particulier Liège, Charleroi et Mons ; ce qui correspond aux besoins spécifiques identifiés dans la province de Hainaut et Liège (cf. Annexe D – Études de cas).

Le seul bénéficiaire de ce domaine d'intervention est GEPART, qui dispose d'une vision d'ensemble et de long-terme pour répondre aux problématiques afférentes à la dépollution de sols et de requalification des friches industrielles. A ce titre, les projets de réhabilitation des friches industrielles et urbaines sont, pour la plupart, réalisés pour des aménagements ultérieurs de voiries et d'aménagement publics (sport, loisir, bâtiment administratif, parc). Dans certains cas, des activités économiques et des logements sont aussi prévus.

5.1.2.2 Tourisme

Sur la programmation 2014-2020, le Gouvernement wallon a financé 23 projets du domaine d'intervention « tourisme » pour une masse financière totale d'environ 143,1M€, dont 40% sont co-financés par le FEDER (23% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Il s'agit principalement de projets en soutien au tourisme d'affaires (qui représente près de 80% de l'enveloppe FEDER allouée à la thématique), qui est considéré comme un levier économique, avec un potentiel de développement important en Wallonie.

Les bénéficiaires témoignent d'une adéquation entre le financement et les besoins, qu'il s'agisse du tourisme d'affaires ou non : les réaménagements effectués ont « tenté »¹⁹ de répondre aux problèmes préalablement identifiés (fort taux de chômage, problème d'accessibilité, dégradation de la biodiversité, absence de zones vertes, et pollution des friches urbaines) par exemple en améliorant l'efficacité énergétique tout en contribuant à l'attractivité urbaine. En ce qui concerne les halles d'expositions, qui intègrent un aspect multifonctionnel, l'étude de cas souligne qu'elles ont pour objectif de proposer des lieux adaptables et de distinguer les territoires de l'offre existante, ce qui répond aux besoins des pôles urbains.

Les communes, les intercommunalités et les organismes publics (ex. : organe public de tourisme) sont les porteurs des projets concernés par ce domaine d'intervention. Il s'agit

¹⁹ Verbatim de la campagne d'entretiens

souvent des propriétaires des biens rénovés ou revitalisés, ce qui en fait des bénéficiaires pertinents pour le FEDER.

5.1.2.3 Infrastructures routières, multi-modalité et environnement

La mobilité représente un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire Wallon et en particulier pour le développement des pôles urbains. Elle s'inscrit à cet égard à la jonction des enjeux du développement économique et de redynamisation des pôles urbains, sociaux au travers de l'accessibilité des territoires à tous, et environnementaux tant par sa contribution à la réduction des GES que dans une acception plus large du bien-être territorialisé.

Sur la programmation 2014-2020, le Gouvernement wallon a financé 31 projets du domaine d'intervention « infrastructures routières » pour une masse financière totale d'environ 133,5M€, dont 40% co-financés par le FEDER (21% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Les projets relatifs aux infrastructures routières ont principalement concerné l'aménagement ou le réaménagement de voiries pour améliorer la mobilité. Selon les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête en ligne, les projets répondent aux besoins de maîtrise et de facilitation des déplacements au sein et autour des zones urbaines.

En ce qui concerne le domaine d'intervention « multi-modalité », le Gouvernement wallon a financé 5 projets pour une masse financière totale d'environ 13,1M€, dont 40% co-financés par le FEDER (2% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Les projets relatifs à ce domaine d'intervention incluent des travaux de réaménagement des voiries et de viabilisation des espaces urbains, ainsi que la création de passerelles piétonnes ou de pistes cyclables. D'après les réponses à l'enquête en ligne, les porteurs de projet concernant la multi-modalité s'accordent sur le fait que les projets contribuent à :

- La facilitation et l'optimisation des déplacements (aménagement de l'espace urbain et promotion des transports doux) ;
- La maîtrise des déplacements intra-urbains ;
- Répondre à des besoins plus transversaux tels que l'amélioration de l'attractivité des zones pour les jeunes ménages (infrastructures et emplois), et la redynamisation des pôles urbains.

Contrairement au domaine des infrastructures routières, les projets contribuent à la réduction des gaz à effet de serre au travers d'une gestion plus intelligente de l'énergie

Enfin, le Gouvernement wallon a financé 19 projets du domaine d'intervention « environnement », pour une masse financière totale d'environ 100,6M€, dont environ 40% sont co-financés par le FEDER (16% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Les projets réalisés dans le cadre de ce domaine d'intervention regroupent, par exemple, la construction de bâtiments permettant des activités de tri et de recyclerie, ou encore l'aménagement de pistes cyclables dans les centres urbains. Selon des entretiens réalisés durant la phase de cadrage, le financement du FEDER est en adéquation avec les besoins identifiés ; et, d'après l'ensemble des répondants à l'enquête en ligne concernés par ce domaine d'intervention, les projets soutenus y répondent effectivement. L'étude de cas démontre, pour sa part, que les projets financés sont très pertinents vis-à-vis des besoins des bénéficiaires.

Les communes sont les principales bénéficiaires de ces trois domaines d'intervention. Elles sont, selon les entretiens de cadrage, les plus pertinentes pour bénéficier de financements sur ce domaine d'intervention. En effet, il s'agit d'acteurs qui bénéficient de financements complémentaires au FEDER, qui ont une vision d'ensemble sur les problématiques voirie et qui sont donc les plus appropriés pour répondre aux enjeux d'attractivité et de revitalisation. La

faible mobilisation de l'opérateur de transport wallon, acteur clé du secteur, constitue cependant une piste de travail pour le futur.

Ainsi, les projets de mobilité appartenant aux domaines « infrastructure routière », « multimodalité » et « environnement » répondent à un besoin toujours bien présent sur le territoire wallon. En effet, la mobilité représente un domaine clé des politiques wallonnes et requiert des investissements conséquents pour assurer la redynamisation des centres urbains, tout en participant de la transition bas-carbone et un rééquilibrage des modes de transport sur le territoire. Les projets de mobilité sont vus par les participants comme des jalons essentiels pour renforcer l'attractivité durable des pôles urbains tant en termes de fréquentation que d'installation d'entreprises ou de nouveaux ménages. A cet égard, **cet effet de redynamisation des pôles urbains et de restauration de l'attractivité est au cœur des stratégies des acteurs territoriaux.**

5.1.2.4 Infrastructures d'énergie renouvelable

Durant la période 2014-2020, le Gouvernement Wallon a financé 3 projets relatifs au domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable », pour un montant total d'environ 27,7M€, dont 39% co-financés par le FEDER (4% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Ces projets incluent par exemple la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté par un doublet géothermique (projet abandonné mi-2021) ; ou encore la réalisation d'un réseau de chauffage urbain à émissions plus faibles. Les bénéficiaires du financement de ce domaine d'intervention considèrent que leur projet correspond aux besoins de leur territoire en matière de transition énergétique. Ils s'inscrivent dans une vision de long terme, avec des développements ultérieurs possibles (cf. étude de cas).

Les intercommunales ont été les bénéficiaires principales du financement pour ce domaine d'intervention. Au vu des publics cibles visés, l'évaluation préparatoire 2021-2027 note que le degré d'exigence technologique ainsi que l'appropriation du sujet par les territoires sont des facteurs bloquants pouvant expliquer le nombre limité de projets en lien avec les énergies renouvelables dans la programmation 2014-2020. Malgré l'identification du sujet dans une majorité de territoires, le manque d'expertise interne impacte le montage et le développement de projets de qualité. Un autre point identifié par l'étude de cas est le manque de critères techniques précis pouvant aiguiller les porteurs sur le type de projets attendus. Ainsi, seuls les plus grands territoires ont pu se lancer dans ce type de projets et ont, *in fine*, eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ou ont délégué certains aspects techniques.

5.1.2.5 Efficacité énergétique

Le Gouvernement Wallon a financé 12 projets dans le domaine d'intervention « efficacité énergétique », pour un total de 60,5M€ dont 38% provenant de l'enveloppe FEDER (10% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Des exemples de projets incluent la construction de logements exemplaires, la rénovation énergétique et mise en conformité de bâtiments classés par la région, ou encore la restauration de sites historiques, toujours dans une optique d'efficacité énergétique.

La majorité des répondants à l'enquête en ligne concernés par ce domaine d'intervention indiquent contribuer à une gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques au travers des projets financés, et à la réduction des émissions de GES. Les entretiens avec les bénéficiaires soulignent, pour leur part, les bienfaits indirects de la réhabilitation énergétique

des infrastructures, comme la redynamisation d'un quartier ou la capacité à héberger différentes structures et organisations.

Si les acteurs publics et privés ont pu candidater pour obtenir les financements, les personnes interrogées ont estimé que les acteurs publics étaient plus pertinents pour répondre aux enjeux d'efficacité énergétique, qui contribuent à l'attractivité et la revitalisation des territoires. Dans tous les cas, qu'ils soient publics ou privés, les candidats aux financements ont besoin « d'avoir des reins solides pour déposer des projets FEDER »²⁰, en termes de capacité administrative, de charge financière à avancer et d'expertise technique à avoir. Au final, ce sont surtout des communes qui ont bénéficié des financements FEDER pour ce domaine d'intervention.

5.1.2.6 Soutien aux entreprises

Sur la période de programmation, le gouvernement Wallon a investi dans 8 projets de « soutien aux entreprises », pour une valeur totale d'environ 90,3M€, dont 40% ont été co-financés par l'enveloppe FEDER (14% de l'enveloppe des axes 3, 4 et 5). Des exemples de ces projets sont l'aménagement d'infrastructures d'accueil pour les jeunes entreprises, ou encore des instruments financiers destinés à aider les PME souhaitant réduire leur empreinte carbone.

Suite aux recommandations de l'évaluation de la programmation 2007-2013, le PO FEDER 2014-2020 a donc mis en place un accompagnement financier et non financier pour les PME afin d'accroître leur capacité à innover et d'améliorer leur compétitivité et ainsi soutenir la croissance économique wallonne.

Bien que les bénéficiaires directs soient les intercommunales (IDEA et IDETA), les bénéficiaires finaux du FEDER pour ce domaine d'intervention ont été les entreprises. Les entretiens avec les bénéficiaires directs ont fait ressortir que le FEDER a permis de cerner les besoins des PME en matière de transition énergétique, et de les sensibiliser aux dispositifs d'accompagnement et de financement vers l'autoproduction d'énergies ou la rationalisation de la consommation d'énergie. Cela est d'autant plus pertinent que la faible sensibilisation des PME s'accompagne d'un accès limité à l'information sur l'impact environnemental et économique des investissements envisagés.

L'enquête auprès des bénéficiaires concernés par ce domaine d'intervention a confirmé que les dispositifs mis en place contribuaient à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans les entreprises (79%) et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers le développement d'énergie renouvelable (62%). Pour plus de la moitié des répondants, ces dispositifs permettent aussi de répondre au besoin de stimulation des activités créatrices, d'augmentation de la productivité et de la croissance wallonne, enfin d'augmentation de l'entrepreneuriat et des services.

Le risque de taxation qui aurait lieu dans quelques années incite les entreprises à investir, de même que le coût « extrêmement »²¹ élevé de l'énergie. Ainsi, toute opération qui leur permet de réduire leur consommation énergétique ne peut qu'améliorer leur compétitivité. Or, il s'agit d'investissements dont la rentabilité s'effectue sur le long terme, requérant ainsi un soutien financier qui n'aurait pas été nécessaire autrement. Ces différents éléments amènent à conclure que ce domaine d'intervention est pertinent vis-à-vis des besoins des entreprises.

²⁰ Verbatim de la campagne d'entretiens

²¹ Verbatim de la campagne d'entretiens

5.1.3 L'adéquation des mesures au regard des changements contextuels et des besoins actuels des territoires et des acteurs

Malgré l'identification de barrières additionnelles à celles identifiées initialement lors du lancement des travaux de la programmation 2014-2020, les projets soutenus restent pertinents et répondent, encore aujourd'hui, aux besoins des territoires. En effet, les projets ont été conçus en fonction des enjeux de long terme, et ont pu être amendés si nécessaire durant la mise en œuvre.

La crise sanitaire a toutefois eu des conséquences imprévisibles, notamment en matière de flux d'habitants, ce qui interroge l'adéquation entre les besoins et les projets soutenus en milieu urbain. L'importance d'atteindre les objectifs de la programmation, notamment en ce qui concerne l'attractivité des territoires urbains, est d'autant plus forte.

Au-delà de la crise sanitaire du COVID et de ses conséquences, les bénéficiaires ne mentionnent pas d'autres changements majeurs de contexte et confirment que les projets sont toujours à l'heure actuelle en adéquation avec les besoins des territoires, notamment parce que les projets ont été conçus de manière à répondre aux enjeux de long terme (ex. : réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Les priorités soutenues par le FEDER ont été réaffirmées dans le cadre de la déclaration de politique wallonne 2019-2024 : importance du tourisme comme secteur économique, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, développement territorial, limitation de l'étalement urbain, etc.

Certains projets ont également pu être modifiés durant la mise en œuvre pour mieux correspondre aux besoins, si cela était nécessaire. L'Annexe A – Analyse du portefeuille de projets détaille les réallocations budgétaires entre mesures.

La crise sanitaire, pour sa part, a eu plusieurs effets sur le programme opérationnel et sa mise en œuvre :

- Changements dans les modalités de gestion de projets ;
- Accélération de certaines tendances (importance de la qualité de l'habitat, augmentation de la demande pour des espaces verts, désaffectation des transports en commun et achats des vélos ou mécanismes de mobilité alternative) ;
- Frais supplémentaires liées à la réalisation des projets (ex. : délais dans les marches publics) ;
- Incertitudes sur les flux des habitants : les bénéficiaires ont remarqué une « ruée des biens immobiliers en milieu rural »²², alors que les projets ont principalement pour ambition d'améliorer les pôles urbains.

Des évolutions spécifiques à certains domaines d'intervention ont également été identifiées, et sont présentées ci-dessous.

²² Verbatim de la campagne d'entretiens

5.1.3.1 Friches

Au cours de la période, les principales évolutions contextuelles sont les suivantes :

- **Les évolutions réglementaires :** les contraintes réglementaires sur la mixité verticale des immeubles construits sur les terrains assainis ont amené les aménageurs à réfléchir à un usage mixte des terrains destinés, à l'origine, à un usage économique, afin de pouvoir bénéficier des subventions locales. Or, les terrains destinés à accueillir des logements (en plus d'autres usages) sont soumis à des critères plus stricts, ce qui augmente le coût des opérations. Durant la période, le principe « pollueur-payeur » a pu négativement impacter les porteurs de projet. Les mécanismes d'aides d'État ont engendré des lourdeurs administratives supplémentaires et généré de l'incertitude pour les opérateurs.
- **Les nouvelles orientations du Gouvernement wallon :** en 2019, le Gouvernement a introduit l'objectif « Stop béton » dans son Schéma du Développement du Territoire, qui est caractérisé d'« accélérateur »²³ par les bénéficiaires. Avec cet objectif, les terrains assainis seront priorités par les investisseurs par rapport à des terrains neufs à artificialiser.
- **La crise sanitaire :** la crise sanitaire a mis en exergue le besoin de logements salubres sur le territoire, et la nécessité d'augmenter l'offre de logements.

5.1.3.2 Tourisme

L'étude de cas montre que les bénéficiaires ont réfléchi aux différents usages que pouvaient avoir leurs infrastructures, afin qu'elles se distinguent et soient complémentaires des autres infrastructures wallonnes, en tâchant de répondre à des besoins différenciés (ex. : exposition et congrès). La crise sanitaire a démontré l'utilité d'avoir mené une telle réflexion. Elle a également amené les porteurs de projets à adopter de nouvelles technologies afin de limiter le nombre de personnes présentes sur place lors d'un événement, sans perdre en qualité de prestation.

Enfin, la crise sanitaire a également affecté les attentes des touristes, qui ont davantage utilisé les outils numériques et se sont tournés vers le tourisme d'itinérance, le tourisme vert, le tourisme familial, et le tourisme d'expérience.

Ainsi, aujourd'hui encore, les projets gardent leur pertinence. Selon les acteurs consultés durant la campagne d'entretiens, les besoins en ce qui concerne le domaine d'intervention « tourisme » perdurent. Toutefois, il ressort de l'analyse un besoin d'étendre les dispositifs de soutien aux acteurs du tourisme, notamment les acteurs économiques, pour plusieurs raisons :

- Les opérateurs sont parfois isolés, et requièrent un accompagnement vers de nouvelles formes de gestion plus adaptée à leur activité ;
- Le niveau d'investissement public reste insuffisant en Wallonie, notamment parce qu'il est difficile de trouver des soutiens financiers à la hauteur des besoins (financement public indisponible, taux d'intervention moins élevé que le FEDER, capacité d'emprunt limitée, besoins constants).

²³ Verbatim de la campagne d'entretiens

5.1.3.3 Infrastructures routières, multi-modalité et environnement

Au cours de la période, la crise sanitaire a été la principale évolution contextuelle. Les impacts sur la pertinence des projets sont nuancés : certains bénéficiaires entretenus estiment que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet sur les besoins en termes d'espace public, tandis que d'autres indiquent qu'elle a eu un impact sur les attentes en matière de qualité de l'habitat et d'offre de modes de transport doux. En effet, les piétons et les automobilistes cohabitent parfois difficilement, et il n'existe que peu d'alternative à la voiture. L'attractivité et l'accessibilité des pôles urbains ressortent néanmoins comme des enjeux forts pour faire face à des phénomènes d'exode urbain, dont la tendance est à ce jour incertaine.

En matière d'évolution des priorités politiques, certaines communes ont mis en place un plan intercommunal de mobilité leur permettant d'identifier les actions prioritaires à mettre en place.

5.1.3.4 Infrastructures d'énergie renouvelable et efficacité énergétique

Au cours de la période, la crise sanitaire a permis de renforcer les ambitions de la région et de ses territoires vis-à-vis de la transition bas-carbone. Toutefois, elle a aussi pu avoir un impact sur les priorités d'investissement, causant ainsi des décalages dans les projets.

Des changements systémiques ont également eu lieu depuis le début de la période de programmation et ont eu un impact sur l'efficacité énergétique des transports : l'e-commerce s'est développé, requérant ainsi une logistique plus granulométrique, les circuits courts ont émergé, et le développement et le déploiement de l'hydrogène s'est accéléré.

Les bénéficiaires ont indiqué que les mesures sont « toujours très appropriées, dans le besoin actuel d'utilisation rationnelle de l'énergie »²⁴. En effet, la transition énergétique des territoires requiert des investissements conséquents pour atteindre les objectifs fixés, qui ont d'ailleurs été revus à la hausse.

5.1.3.5 Soutien aux entreprises

Au cours de la période, la crise sanitaire a accéléré certaines tendances, amenant certains projets à être dans la lignée des besoins de l'après-COVID. Toutefois, elle a affecté les secteurs économiques de manière différente : le secteur culturel et l'aéronautique souffrent des changements de contexte dus à la crise sanitaire, contrairement aux entreprises de la transition écologique et des secteurs tournés vers l'international.

En outre, l'étude de cas illustre que l'émergence de besoins nouveaux en matière de transition énergétique chez les porteurs de projet et les PME :

- Plusieurs PME souhaitent s'engager vers l'acquisition de bornes permettant la recharge de véhicules électriques (ces bornes nécessiteraient en outre l'acquisition ou l'extension de nouvelle source d'énergie, si possible renouvelable pour les bénéficiaires) ;
- D'autres bénéficiaires misent sur l'acquisition de véhicules hydrogène ;

²⁴ Verbatim de la campagne d'entretiens

- Certaines PME expriment leurs volontés de pouvoir s'insérer facilement dans une communauté d'énergie à l'échelle d'un zoning, dans le but de pouvoir revendre le surplus de production d'énergie renouvelable ;
- Quelques PME ont communiqué le souhait d'engager une rénovation énergétique de leurs bâtiments, sans pouvoir identifier un subside régional ou local pouvant les aider dans cette démarche.

Les mesures soutenues dans le cadre du domaine d'intervention « soutien aux entreprises » sont, selon les bénéficiaires, toujours pertinentes. Toutefois, il existe une dépendance face à l'évolution de la technologie : les entreprises sont incitées à souscrire à des contrats pour mettre en œuvre les nouvelles technologies (ex. : batteries, *smart grids*). De plus, les moyens sont estimés comme insuffisants pour soutenir les projets de manière pérenne.

5.2 Cohérence

Cette section a pour objectif de répondre aux questions évaluatives ayant trait à la cohérence des axes 3, 4 et 5. Les questions de cohérence sont orientées principalement autour de deux sujets : 1) la cohérence interne, au niveau de l'axe lui-même et avec les autres axes du PO ; 2) la cohérence externe, en lien avec les stratégies de développement territorial, des politiques de la ville et de la transition bas-carbone de la Wallonie.

Question principale 3 : Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie sont-ils bien articulés (complémentarité) entre eux et avec les autres axes du PO ?

5.2.1 Des axes bien intégrés au programme opérationnel

Les axes 3, 4 et 5 sont cohérents entre eux, bien que cela soit à des degrés différents selon le domaine d'intervention concerné. A titre d'exemple, si on remarque d'importantes synergies entre les projets des axes 3 et 5 pour les projets relatifs aux friches, cette synergie est moindre avec l'axe 4.

Il en est de même pour la synergie entre les trois axes et les autres axes du programme opérationnel wallon. La complémentarité entre les axes 3, 4 et 5 avec le reste du programme opérationnel est particulièrement notable pour les friches (avec les axes 1 et 2) et pour le soutien aux entreprises (avec l'axe 1).

Certains des domaines d'intervention de la programmation des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 se retrouvent dans plusieurs axes (ex. : DI 094 dans l'axe 3 et 5, DI 032 dans les 3 axes, cf. Figure 3). Ce chevauchement pourrait, dans certains cas, conduire un projet à être éligible au financement de différentes mesures. **Malgré ce manque de lisibilité programmatique, les administrations fonctionnelles et les organismes intermédiaires soulignent une cohérence d'ensemble entre les mesures financées au sein des différents axes du FEDER 2014-2020.**

Il ressort de l'analyse que cette cohérence est notamment maintenue par :

- **La vérification de la Direction de la Gestion et de l'Animation des Programmes FEDER (DGA) lors de l'appel à projet sur la cohérence des projets** inscrit dans telle ou telle mesure et leur réponse aux indicateurs. Si un projet ne correspond pas à la mesure, la DGA peut proposer une réorientation et discuter avec les administrations fonctionnelles et futures bénéficiaires afin de trouver la réorientation pertinente ;
- **L'adoption d'une logique de portefeuille**, qui permet une articulation cohérente entre projets attachés à des mesures et axes différents ;
- **L'identification des synergies entre projets dans la fiche-projet** approuvée par le Gouvernement wallon.

En outre, certains projets financés au cours de la programmation 2014-2020 s'insèrent dans une logique de continuité dans le cadre des programmations précédentes, en se positionnant comme des extensions aux projets de reconversion et d'assainissement initiés précédemment.

5.2.1.1 Friches

D'après les investigations menées pour les études de cas et des entretiens menés en phase de cadrage, **il existe des synergies et des complémentarités entre les projets de réhabilitation des friches financés dans l'axe 3 et les projets financés dans d'autres axes du PO FEDER (dont l'axe 5)**, principalement au sein-même du portefeuille. En effet, la réhabilitation d'une friche constitue une étape préalable nécessaire au développement d'autres aménagements (activités économique, loisirs, espaces verts, logements), dans une logique de développement intégrée et multidimensionnelle.

Des synergies entre l'axe 3 et l'axe 1 en particulier et, dans une moindre mesure, avec l'Axe 2 peuvent être constatées :

- Axe prioritaire 1 – Économie 2020 : 7 portefeuilles sur 11 intègrent un projet de reconversion de friche avec des projets liés au renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie bas carbone (Mesure 1.1.3) ;
- Axe prioritaire 2 – Innovation 2020 : 1 portefeuille sur 11 intègre un projet de dépollution de friche avec un projet de recherche et de valorisation des résultats (Mesure 2.1.2).

En outre, les projets financés dans la programmation 2014-2020 sont aussi mis en œuvre en continuité des projets financés dans le cadre des programmations FEDER précédentes. Certains projets se positionnent comme étant des extensions aux projets d'assainissement initiés dans la programmation précédente.

5.2.1.2 Tourisme

D'après l'étude de cas portant sur le tourisme, les mesures 3.1.1 et 5.2.1 auxquelles le domaine d'intervention appartient sont transversales. En effet, à l'exception d'un projet, les portefeuilles des projets inclus dans l'étude comprennent des projets appartenant aux mesures 3, 4 et 5. On y constate alors **une synergie entre les deux mesures 3.1.1 et 5.2.1 et leurs projets, mais aussi avec l'axe 4 « Transition bas-carbone »**.

Les entretiens menés durant la phase de cadrage ont par ailleurs indiqué qu'il existait une **cohérence entre les projets de ce domaine d'intervention de l'axe 3 et les autres axes**.

5.2.1.3 Infrastructures routières, multi-modalité et environnement

En ce qui concerne les domaines d'intervention « infrastructures routières », « multi-modalité » et « environnement », couverts par les mesures 3.1.1, 4.1.1, 4.2.3, 4.4.1, 5.1.1 et 5.2.1, l'étude de cas indique que les **projets, bien que similaires de nature, suivent des objectifs complémentaires et transversaux**. En outre, l'étude de cas montre que les projets financés au cours de la programmation 2014-2020 s'insèrent dans une logique de continuité dans le cadre des programmations précédentes. Certains projets se positionnent comme étant des extensions aux projets de reconversion et d'assainissement initiés précédemment. Cette complémentarité s'illustre également dans le cadre de cette programmation, avec la mesure 3.1.2.

Les administrations fonctionnelles reconnaissent que les mesures 3.1.1, 4.1.1 et 5.1.1 sont « très complémentaires »²⁵ parce qu'elles favorisent l'attractivité urbaine tout en réduisant les GES. Certains projets de l'axe 3 sont en lien avec l'axe 1 (ex. : réaménagement des quais).

L'ensemble des EIR interrogées ont estimé qu'il y avait une bonne cohérence sur l'axe 5 et une complémentarité avec les axes 3 et 4, puisque l'axe 5 permet de soutenir des projets n'ayant pas eu assez de financement de la part des deux autres axes. Elles estiment toutefois que l'axe 5 n'est « pas assez ambitieux » car les projets qui y sont soutenus ne sont pas structurants à l'échelle du territoire couvert. Bien qu'il n'existe pas de portefeuille spécifique à l'axe 5, les projets soutenus sont inclus dans les portefeuilles des autres axes, qui intègrent ainsi une vision de développement territorial multidimensionnel.

5.2.1.4 Efficacité énergétique

Les projets soutenus dans le cadre du domaine d'intervention « efficacité énergétique » sont inclus dans la mesure 4.3.1, qui soutient les rénovations pour des gains énergétiques, et la mesure 5.2.1, qui se concentre sur la revitalisation. Les investigations menées dans le cadre des études de cas démontrent que **les axes 3, 4 et 5 sont cohérents entre eux cette thématique**.

D'abord, la mesure 4.3.1 a une forte cohérence avec les autres mesures de l'axe 4, lorsque leur but premier est la performance énergétique et environnementale ; d'autant plus que les projets de rénovation énergétique incluent souvent des énergies renouvelables.

La même étude de cas remarque que la mesure 5.2.1 semble, a priori, moins liée à cette thématique. Toutefois, la redynamisation des quartiers inclut souvent la réhabilitation de bâtiments abandonnés ou vieillissants sur différents aspects, dont la consommation énergétique.

Il existe, en outre, des complémentarités entre les projets de l'axe 5 et de l'axe 3 : les projets de rénovation énergétique sont pour la plupart conçus comme indépendants, et l'usage final n'est souvent pas en lien avec les autres projets qui font partie du même portefeuille. Ils représentent toutefois un des leviers utilisés par les différents pôles urbains pour leur stratégie de développement intégrée. Par exemple, l'étude de cas identifie des synergies et des complémentarités avec d'autres projets, liés au domaine du tourisme ou encore de la rénovation urbaine.

5.2.1.5 Soutien aux entreprises

Les entretiens menés durant la phase de cadrage, et pour les études de cas ont permis de souligner **la grande complémentarité entre les projets de l'axe 4 et les différentes actions d'animation économique de l'axe 1**. En effet, les PME soutenues dans le cadre des mesures 1.1.4 et 1.2.1 constituent par la suite un « vivier d'entreprises » pour la mesure 4.2.4 : par exemple, il se peut qu'un chef d'entreprise, dans le cadre du développement de sa start-up ou du renouvellement de son entreprise, souhaite améliorer sa facture énergétique. Inversement, dans le cadre de la mesure 4.2.4, il est possible d'identifier des besoins auxquels peuvent répondre les mesures de l'axe 1. Les critères de sélection restent d'ailleurs similaires. Au contraire, les deux aspects (développement économique et transition énergétique) sont intégrés afin de leur permettre d'être cohérents.

²⁵ Verbatim de la campagne d'entretiens

Question principale 4 : Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie sont-ils bien articulés (complémentarité) avec les autres dispositifs publics existant dans le cadre du développement territorial, des politiques de la ville et de la transition bas-carbone ?

5.2.2 Des axes globalement cohérents aux autres dispositifs publics

Le financement FEDER 2014-2020 est globalement considéré comme complémentaire aux dispositifs publics existants au niveau local et régional et comme un outil pour atteindre les objectifs inclus dans les documents stratégiques. Toutefois, cette cohérence dépend des thématiques traitées : pour les projets relatifs aux friches, à la multi-modalité, à l'environnement et à la transition énergétique, les objectifs s'inscrivent dans la lignée des politiques locales et régionales et sont complémentaires avec les financements publics. En ce qui concerne les projets relatifs au domaine touristique et aux infrastructures routières, cette cohérence est à nuancer, en particulier en termes de soutien à la transition bas-carbone qui ne constituait pas un objectif prioritaire pour l'ensemble des projets de ces familles de domaine d'intervention.

Les investigations menées dans le cadre des études de cas démontrent que **les mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été conçues dès le début de manière à être cohérentes avec les politiques publiques et les mesures nationales et régionales**. En effet, les financements européens ont vocation à amplifier et compléter les politiques menées au niveau wallon, ne pouvant répondre à l'ensemble de besoins d'un territoire. Les nouvelles orientations politiques et stratégiques au cours de la programmation (ex. : PNEC, PACE2030, PRR) confortent le positionnement des axes 3, 4 et 5.

Différents éléments contribuent à cela :

- Les mesures telles que décrites dans le complément de programmation sont le **résultat d'un large processus de consultation avec les partenaires socio-économiques pour assurer qu'elles soient cohérentes avec les mesures de politique déjà existantes**.
- Il est **obligatoire de présenter des projets faisant partie d'un portefeuille**. Ceci amène les acteurs locaux à communiquer entre eux et à développer des projets qui, en considérant les outils et les stratégies existantes, proposent l'utilisation des financements FEDER pour compléter et intégrer l'action locale.
- **Les autres mécanismes de financements disponibles au niveau local ont des enveloppes financières plus petites et se concentrent sur des thématiques précises**. Le financement FEDER permet de financer des projets plus ambitieux et qui intègrent différentes composantes (FEDER comme instrument de politiques d'urbanisation plutôt que de simples travaux) qui, si financés par des autres mécanismes, nécessiteraient l'activation de plusieurs mécanismes gérés par différentes administrations

Il existe toutefois une redondance pour la mesure 4.2.1 et les subsides régionaux, avec des formalités de contrôle supplémentaires, une liste d'investissements éligibles plus restreinte et la nécessité de renoncer aux certificats verts. Cette mesure n'a soutenu aucun projet et son budget a été réalloué.

5.2.2.1 Friches

Comme indiqué en introduction, les conditions de financement FEDER octroyé dans le cadre du domaine d'intervention « friches » ont été réfléchies de manière à être **cohérentes avec les financements publics locaux**, comme celui proposé par le Plan Marshall ou celui de SOWAFINAL. Celui-ci intervient en amont, permettant de structurer les projets avant leur accès aux financements FEDER si nécessaire.

Les investigations menées pour les études de cas présentent les complémentarités suivantes entre projets FEDER et projets locaux:

- Les projets peuvent se compléter pour mettre en œuvre ou conclure la requalification d'un quartier ou d'une zone urbaine spécifique (par exemple le projet « 3. Dépollution complémentaire d'une friche industrielle » intègre les travaux sur la rive droite de la Sambre mis en place dans le cadre d'un financement Marshall) ;
- Les projets peuvent s'inscrire dans une réflexion stratégique préexistante et sur un périmètre plus large.

De manière plus large, la réhabilitation des friches permet de ne pas empiéter sur les terres agricoles et contribuer à la préservation de la biodiversité. Elles peuvent accueillir, en outre, des installations d'énergie renouvelable.

5.2.2.2 Tourisme

Selon les bénéficiaires interrogés durant la campagne d'entretiens, les projets relatifs au tourisme s'appuient sur **différents financements (FEDER, fonds propres, autres subventions) qui sont complémentaires mais pas toujours cohérents** du fait des orientations, parfois contraires, portées par les différentes directions opérationnelles et cabinets (par exemple, le soutien à la biodiversité et l'entretien des routes peuvent paraître incompatibles). Les orientations du FEDER sont **complémentaires avec les politiques locales** : selon les acteurs interrogés durant la phase de cadrage, le FEDER donne des moyens supplémentaires, permettant ainsi de faire monter les projets en ambition. Il représente une opportunité pour certains types de projets non finançables par ailleurs (ou pas avec le même taux d'intensité) du fait, par exemple, de leur envergure. Le CGT, qui gère le FEDER dédié à cette thématique, a mis en place des « garde-fous »²⁶ afin d'assurer l'articulation entre les différents dispositifs.

L'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude de cas a mentionné que le FEDER n'était pas suffisant pour couvrir l'ensemble des frais du projet. Bien souvent, des fonds privés et publics viennent s'ajouter. Ainsi, il existe des complémentarités avec des mécanismes de financements locaux et régionaux.

Il convient de noter qu'aucune hypothèse n'est associée à la transition bas carbone pour ce domaine d'intervention. Il permet d'éviter l'étalement urbain, en rénovant l'existant en zones urbaines. Il peut concourir, en outre, à l'ambition de réduire l'usage de la voiture (ex. : espaces cyclo-pédestres à visée touristique), d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments touristiques et, dans ce cadre, de mettre en place des énergies renouvelables (pellets, cogénération). Toutefois, le tourisme d'affaires, soutenu par la région et les territoires, peut générer davantage de trafic aérien, contributeur significatif aux émissions de gaz à effet de

²⁶ Verbatim de la campagne d'entretiens

serre, avec l'organisation subséquente d'événements pouvant rassembler des participants provenant du monde entier.

5.2.2.3 Infrastructures routières, multi-modalité et environnement

L'étude de cas fait état de **l'intégration des financements FEDER au sein du policy mix régional et communal sur la thématique de la mobilité, et son effet amplificateur sur ce dernier.**

Pour commencer, le GRE-Liège²⁷, le Plan Triennal pour la rénovation des voiries, et le Plan Marshall financent également les projets d'infrastructures routières mais ont des objectifs et des moyens disponibles différents. Au-delà des subventions, il peut y avoir des dynamiques partenariales, de coordination de projet et de planification, ou encore d'échange de bonnes pratiques pour soutenir le développement des infrastructures routières sur le territoire.

Cependant, les projets relatifs au développement des infrastructures routières ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité des territoires, y compris pour les véhicules motorisés, ce qui peut être contradictoire avec les politiques de transition bas-carbone communales. Ils permettent néanmoins de favoriser l'essor des modes de déplacement doux qui eux contribuent à la réduction des GES associés à la mobilité.

Les bénéficiaires ont, par ailleurs, indiqué que les différents financements dédiés à la multi-modalité sont cohérents. En effet, le FEDER complète les autres politiques de soutien à ce domaine d'intervention, comme celles mises en œuvre à l'échelle des communes ou de la région, et leur permet de monter en ambition.

Toutefois, il faut noter que certains bénéficiaires ont indiqué qu'il manquait parfois de cohérence entre les politiques de leur commune et celles de la Région et du FEDER, notamment en termes de calendrier. Certaines orientations peuvent être contradictoires (ex. : préservation de la biodiversité vs. entretien des routes).

Enfin, les bénéficiaires du domaine d'intervention « environnement » témoignent de la complémentarité des orientations du FEDER avec les politiques de la ville. Il permet aux pouvoirs publics locaux de soutenir des projets de plus grande envergure, qui n'auraient pas pu être accompagnés sans cela. En outre, le FEDER a permis de créer une dynamique de projets privés, que le financement local seul n'aurait peut-être pas été capable de stimuler.

5.2.2.4 Infrastructures d'énergie renouvelable et efficacité énergétique

Les études de cas ont démontré que **les projets relatifs à la transition énergétique s'intègrent pleinement dans les projets de développement territorial des pôles urbains, et dans les différentes stratégies régionales, nationales et européennes. Ils contribuent également aux objectifs de transition bas carbone de la Wallonie** en favorisant les économies de CO₂.

D'après les acteurs interrogés, il n'existe que peu, voire pas, d'autres mécanismes de financement que le FEDER pour les typologies de projets étudiés. Ils ont fait part d'initiatives en cours du Gouvernement wallon pour soutenir davantage les modes de réduction des émissions de CO₂ sans que cela résulte pour l'instant en enveloppe budgétaire suffisante pour financer

²⁷ « Ensembler » au sein duquel opérateurs privés et publics élaborent des projets économiques innovants et porteurs, en accord avec les secteurs stratégiques issus du Plan Marshall et des spécificités liégeoises, cf. <http://greliège.be/>

ce type de projets. Il existe des aides wallonnes pour la rénovation urbaine, par exemple, mais les objectifs des projets et leurs périmètres sont différents de ceux soutenus par le FEDER.

Les projets financés par le FEDER ont pu amener d'autres projets privés à se développer, en matière de rénovation urbaine comme de déploiement des énergies renouvelables. En effet, le FEDER peut soutenir des projets exemplaires ou des démonstrateurs qui requièrent des sommes conséquentes, difficilement absorbables par les collectivités.

5.2.2.5 Soutien aux entreprises

Hormis pour la mesure 4.2.1 (finalement non mobilisée et redondante avec un dispositif régional), les bénéficiaires interrogés ont témoigné de **la complémentarité entre les actions d'accompagnement et de financement proposées dans le cadre du domaine d'intervention « soutien aux entreprises », et les mesures wallonnes**. Par exemple, les chèques entreprise mis à disposition par le FEDER permettent notamment de couvrir les frais des audits énergétiques, suite aux diagnostics préliminaires effectués par les opérateurs d'aménagement, et contribuent ainsi aux différentes stratégies de transition bas-carbone.

5.3 Efficacité

Cette section a pour objectif de répondre aux questions évaluatives ayant trait à l'efficacité et l'impact des projets financés sous les axes 3, 4 et 5. Les questions d'efficacité sont orientées principalement autour des sujets du développement urbain, des politiques de la ville et de la transition énergétique des territoires.

Question principale 5 : Dans quelle mesure les typologies de bénéficiaires visées par les différentes mesures ont-elles été soutenues ?

5.3.1 Un soutien qui a principalement ciblé les pouvoirs publics locaux

Dans l'ensemble, les typologies de bénéficiaires visées ont été atteintes, avec un niveau de concentration plus élevé que ce permettait la programmation. Les pouvoirs publics locaux (communes et intercommunales) ont été les principaux bénéficiaires directs du FEDER en Wallonie pour l'ensemble des axes. Seules les mesures 4.2.2 et 4.2.4 ont eu des bénéficiaires finaux différents, les PME, au travers de projets intermédiés.

L'ampleur du suivi et de la gestion administrative des projets a pu influencer les porteurs de projet dans leur décision à candidater et à bénéficier des fonds européens. Il y a néanmoins une bonne adéquation entre les bénéficiaires soutenus par rapport aux typologies initialement visées.

Pour l'axe 5, les EIR ont sélectionné les projets et ont contribué à l'accompagnement des porteurs de projet et à la conception et au maintien d'une vision territoriale intégrée.

Les **communes sont les principales bénéficiaires du PO FEDER Wallonie.2020** (cf. Annexe A – Analyse du Portefeuille de projets). La grande majorité sont issues de zones en transition – seule une des communes bénéficiaires est située en Brabant Wallon.

Les intercommunales arrivent en deuxième position. Cette catégorie inclut également les agences de développement économique et territorial, ainsi que les bénéficiaires directs ayant le rôle d'intermédiaire des fonds de la mesure 4.2.4, avant les bénéficiaires finaux (PME).

Le SPW, le partenariat public-privé, les provinces²⁸ et les centres universitaires captent chacun une part similaire du budget FEDER, mais pour un nombre de projets considérablement différent. Les unités d'administration publiques sont définies par la liste établie par la Cellule d'Information Financière (mai 2017)²⁹ et intègrent notamment l'Organisation de Transport Wallon, le GEPART et le Commissariat général du Tourisme, mais excluent Novallia qui est classé dans la catégorie « Invest », c'est-à-dire fournisseur d'outils financiers.

En revanche, certains types de bénéficiaires ne sont peu voire pas représentés – c'est notamment le cas des universités / centres de formation ou de l'opérateur de transport. Pourtant, selon les EIR interrogées, il aurait été intéressant de les associer, notamment pour les domaines d'intervention « tourisme », « infrastructures routières » et « soutien aux entreprises ». En effet, elles auraient pu contribuer à l'identification de nouveaux besoins, comme les

²⁸ La catégorie « Provinces » a été ajoutée à la typologie des bénéficiaires suite à la participation comme bénéficiaires des provinces de Liège et Hainaut

²⁹ <https://cif-walcom.be/fr/wp-content/uploads/2015/11/Liste-des-UAP-RW-05.2017.pdf>

secteurs à haut potentiel, ou les logiques de préservation du paysage, de concentration des services sur les pôles urbains et de développement des corridors multimodaux.

La part des fonds allouée aux bénéficiaires finaux de type entreprises par le biais des mesures 4.2.2 et 4.2.4 d'accompagnement et d'investissement dans les PME est équivalente à la part des invests, en plus d'une partie du budget des intercommunales et agences de développement économique et territorial (2 projets sur les 14).

Pour l'ensemble des mesures, les EIR ont été impliquées dans la définition de stratégies urbaines intégrées à l'échelle des territoires, et dans la garantie de la cohérence entre les projets et ces stratégies. Ils ont également pu proposer de l'aide juridique, communiquer sur les opérations et mettre en place des actions de réseautage.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les typologies de bénéficiaires visées (complément de programmation) par rapport aux bénéficiaires soutenus. **Dans l'ensemble, les typologies de bénéficiaires visées ont été atteintes, avec un niveau de concentration plus élevé que ce que permettait la programmation.** Ainsi, pour les friches, seul un opérateur spécialisé dans l'assainissement des sols a été soutenu. Pour le tourisme, des projets de communes, d'intercommunalités et d'organismes publics (ex. : organe public de tourisme) ont été financés. Selon les acteurs entretenus, la typologie de bénéficiaire a dépendu de l'objectif final du projet : si soutenir les différents opérateurs est pertinent, il est également nécessaire de disposer d'une vision globale, qui pourrait être portée par un organe public de tourisme par exemple. Certains acteurs auraient souhaité davantage d'intercommunalités, positionnées en tant qu'échelon intermédiaire entre les niveaux régional et local.

Tableau 7 Comparaison entre typologies de bénéficiaires envisagés et soutenus

Domaine d'intervention	Typologies de bénéficiaires envisagés	Bénéficiaires soutenus
Friches	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, GEPART et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> GEPART
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invests, ports autonomes, ISSEP, et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, CGT, SPW, WBT
Infrastructures routières	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invests, ports autonomes, ISSEP, et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, SPW, SOFICO, NEO LEGIA
Multi-modalité	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invests, ports autonomes, ISSEP, et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, SPW, SRWT
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invests, ports 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, ports autonomes, SPW

Domaine d'intervention	Typologies de bénéficiaires envisagés	Bénéficiaires soutenus
	autonomes, ISSEP, et autres personnes morales de droit public	
Infrastructures d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invest, ports autonomes, ISSEP et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, SPW, SRWT, WBT, CGT, cellules d'ingénierie touristique, invest, ports autonomes, ISSEP et autres personnes morales de droit public 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et associations de communes, intercommunales de développement économique, centre universitaire
Soutien aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> PME, NOVALLIA SA, Opérateurs d'animation économique agréés et d'économie locale agréés dont l'implication et la responsabilisation seront assurées par un contrat d'objectif 	<ul style="list-style-type: none"> NOVALLIA SA, Opérateurs d'animation économique agréés et d'économie locale agréés dont l'implication et la responsabilisation seront assurées par un contrat d'objectif, SPW, CGT

Source : complément de programmation, liste des projets soutenus, analyse Technopolis 2021

Question principale 6 : Dans quelle mesure les projets sélectionnés contribuent-ils aux différents objectifs des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallon ?

5.3.2 Des projets qui contribuent de manière différente aux différents objectifs des axes 3, 4 et 5

Dans l'ensemble, les cibles pour les années 2018 et 2023 des indicateurs de réalisation et de résultat sont encore loin d'être atteintes. Toutefois, il existe une grande hétérogénéité dans l'avancement des projets des axes 3, 4 et 5 – une minorité surpassant déjà ses objectifs de 2023 et une importante majorité ayant des difficultés à atteindre les niveaux attendus pour 2018. Les acteurs expriment cependant leur confiance sur leur capacité à atteindre les objectifs.

L'ensemble des projets contribuent aux objectifs de la transition bas-carbone, d'attractivité durable et de compétitivité des territoires.

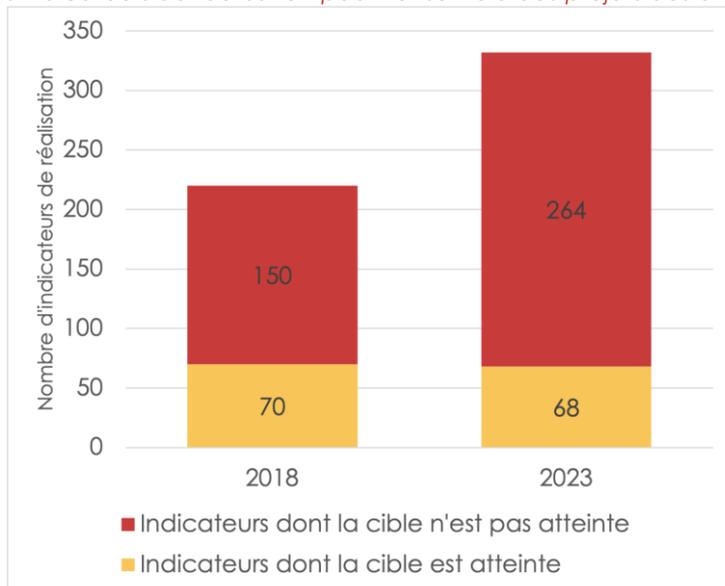
Les projets liés aux familles de domaines du soutien aux entreprises et de l'efficacité énergétique contribuent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la production d'énergie renouvelables grâce aux mesures d'accompagnement des PME ; tandis que les projets des autres familles de domaines d'intervention y contribuent plus indirectement.

En réhabilitant des zones urbaines, les projets contribuent à l'amélioration de l'attractivité urbaine, et permettent dans certains l'inscription dans un cercle vertueux

Enfin, la réalisation des projets concourt à l'augmentation de la compétitivité des territoires et des bénéficiaires soutenus de différentes façons.

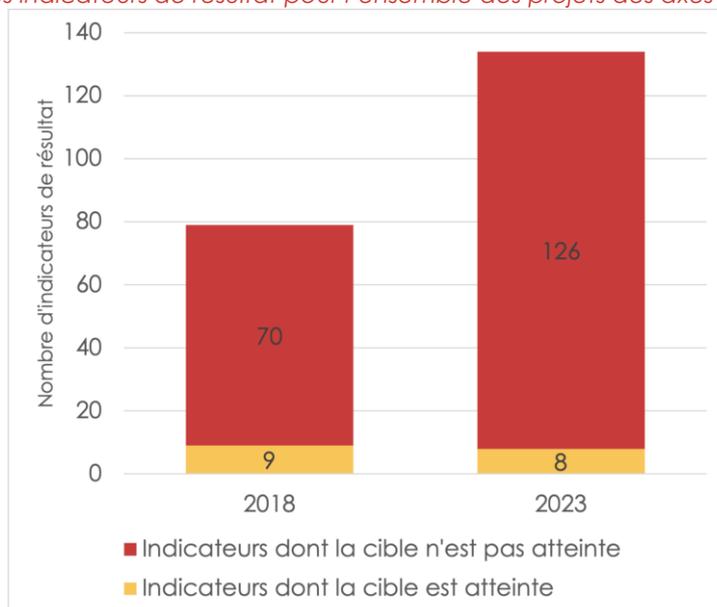
Une analyse approfondie des indicateurs a été réalisée (cf. Annexe B – Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme). Les figures ci-dessous présentent les niveaux d'atteinte des indicateurs de réalisation et de résultats pour l'ensemble des projets de la programmation.

Figure 22 Atteinte des indicateurs de réalisation pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5



Source : Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

Figure 23 Atteinte des indicateurs de résultat pour l'ensemble des projets des axes 3, 4 et 5



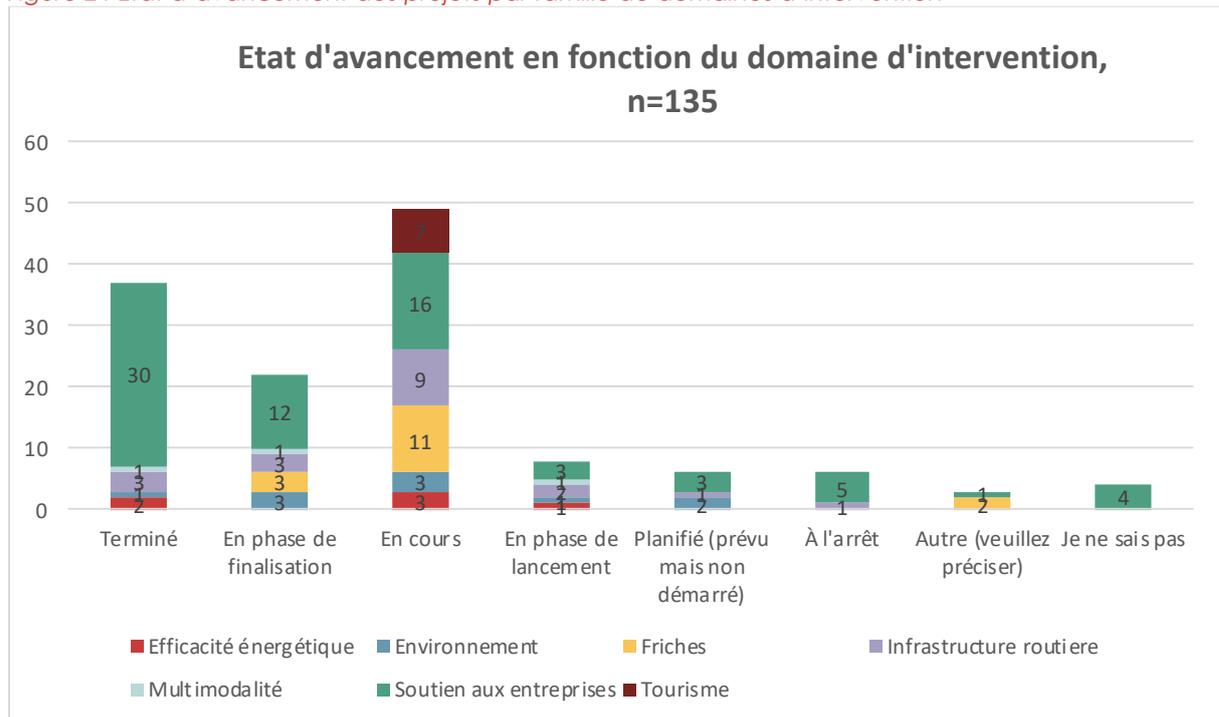
Source : Technopolis Group, sur base du fichier de suivi des indicateurs (données décembre 2020, extraction avril 2021)

L'analyse fait ressortir que, dans l'ensemble, **les cibles pour les années 2018 et 2023 des indicateurs de réalisation et de résultat sont encore loin d'être atteintes**. Pour les indicateurs de

réalisation, le taux d'atteinte des cibles 2018 est de 32%, et celui de 2023 de 20%. Pour les indicateurs de résultat, 11% des cibles de 2018 et 6% des cibles de 2023 ont été atteintes. Ces premières observations mettent en lumière une grande hétérogénéité dans l'avancement des projets des axes 3, 4 et 5 – une minorité surpassant déjà ses objectifs de 2023 et une importante majorité ayant des difficultés à atteindre les niveaux attendus pour 2018.

L'enquête montre qu'une minorité de projets est actuellement achevée. Il convient de noter que les projets liés au soutien aux entreprises sont plus avancés que ceux des autres familles de domaine d'intervention, ce qui est logique au vu de leur nature et envergure plus limitée.

Figure 24 État d'avancement des projets par famille de domaines d'intervention



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Les investigations ont permis d'identifier plusieurs facteurs qui contribuent à expliquer cet état d'avancement :

- **Les retards pris par les projets, pour des raisons diverses**, dont la crise sanitaire, les marchés publics, les procédures préalables longues et lourdes, la coordination entre acteurs ou la recherche de financement complémentaires ;
- **La binarité de certains indicateurs**, qui, en n'étant quantifié qu'une fois le projet terminé, ne permettent pas de capturer la progression du projet, d'autant plus dans le cadre de projet d'envergure comme ceux soutenus par les axes 3, 4 et 5 ;
- **La décorrélacion entre les résultats mesurés et les effets du projet ;**
- **L'interdépendance entre les indicateurs de résultat et de réalisation.**

Malgré ce retard dans l'atteinte des cibles, il convient néanmoins de mettre en avant que **les bénéficiaires consultés expriment globalement leur confiance dans leur capacité à atteindre les objectifs fixés.**

A l'issue des investigations, il apparaît que **les hypothèses associées à la théorie du changement formulées au cours de la phase de cadrage sur les effets des projets sont globalement validées pour l'ensemble des familles de domaine d'intervention**. Pour certaines hypothèses, des nuances sont néanmoins à apporter (ex. : effet du soutien aux entreprises sur l'installation d'entreprises et de citoyens). L'enquête (cf. Annexe C – Résultats de l'enquête en ligne) présente les réponses des acteurs par famille de domaine d'intervention, synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 Effets attendus des projets par famille de domaine d'intervention

Familles	Diminution des émissions de GES	Réduction de la consommation énergétique	Augmentation de la production d'énergie renouvelable	Augmentation de l'accessibilité	Augmentation des fréquentations des visiteurs dans la zone revitalisée / réaménagée	Augmentation de l'installation d'entreprises et de citoyens	Création ou développement d'entreprises
Friches					vert foncé		
Tourisme					vert foncé		
Infrastructures routières	orange			vert foncé	vert foncé	vert foncé	
Multi-modalité	vert clair			vert foncé	vert clair	vert clair	
Environnement	vert foncé			orange	orange	orange	
Efficacité énergétique		vert foncé					
Soutien aux entreprises		vert clair	vert clair			rouge	orange

Source : Technopolis 2021 ; Légende : vert foncé : très probable / vert clair : probable / orange : hypothèse nuancée / rouge : peu probable

Les analyses ci-dessous pour les trois objectifs principaux de la programmation incluent l'ensemble des sources d'informations (ex. études de cas, entretiens, analyses documentaires).

5.3.2.1 La contribution à la transition bas-carbone

La majorité des projets contribuent à la transition bas carbone :

- La réhabilitation des friches préserve les terrains agricoles et évite l'étalement urbain, générateur de besoins de mobilité ;
- Les projets concernant la multi-modalité et l'environnement concourent à la réduction des émissions de GES et à la réduction de la consommation en énergie primaire en donnant un meilleur accès à la mobilité douce et au réseau ferré ;

- Il est prévu que les projets d'infrastructures d'énergie renouvelable et de rénovation énergétique atteignent leurs objectifs 2018 et 2023, qui concernent notamment la hausse de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique sur le territoire ;
- Les entreprises soutenues par les financements du FEDER ont vocation, *a minima*, à améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments et à augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable ;
- Certains projets touristiques et d'infrastructures routières ont déployé des opérations relatives aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique ou au développement la multimodalité. Le FEDER a aussi soutenu des opérations de valorisation du patrimoine naturel, en restaurant certains espaces à un niveau de qualité qui est difficilement atteignable et qui n'existe que peu sur le territoire. Toutefois, il peut être difficile de matérialiser ces gains étant donné que les indicateurs retenus ne permettent pas de mesurer les progrès en matière de transition bas-carbone³⁰.

5.3.2.2 La contribution à l'attractivité durable des pôles urbains wallons

En ce qui concerne l'attractivité durable des pôles urbains wallons, les projets suivants y contribuent :

- Les projets touristiques et d'infrastructures routières concourent à la redynamisation des centres-villes, étant donné qu'ils contribuent à l'augmentation du nombre de visiteurs, d'entreprises et de ménages qui s'installent sur les territoires bénéficiaires, et génèrent un cercle vertueux. Toutefois, les effets et impacts des opérations touristiques ne seront visibles qu'à long terme ;
- Grâce aux projets soutenus, les espaces publics sont devenus des endroits « où les gens ont envie de rester, et pas seulement de passer »³¹. Avec l'installation de nouveaux ménages sur les territoires grâce aux projets du domaine d'intervention « environnement », il est prévu que les services conjoints se développent (ex. : commerce) ;
- Une fois que les terrains assainis et les aménagements établis, il est prévu que les entreprises et les ménages s'y installent. Il faut toutefois noter que les parties prenantes s'attendent à ce que les aménagements ne soient pas rapidement investis par les usagers car il existe une réticence à utiliser des terrains qui étaient auparavant pollués. Les porteurs de projet ont toutefois commencé à prendre attache avec des structures dès 2017 pour assurer

³⁰ Cf. Annexe B – Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme

Pour rappel, les indicateurs de réalisation retenus pour le tourisme sont les suivants : « Actions de revitalisation urbaine pour lesquelles les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.) », « Superficie totale de sols réhabilités », « Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines », « Actions de promotion touristique (loisirs et MICE) », « Actions de revitalisation urbaine finalisées », « Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines », « Etudes abouties, accords sur projets délivrés et chantiers démarrés pour les sites à réhabiliter », « Plans qualifiés finalisés », « Sites du patrimoine culturel et naturel restaurés » et « Sites du patrimoine culturel et naturel à restaurer pour lesquels les procédures précédant les travaux ont été réalisées (marchés publics, permis, etc.) ».

Les indicateurs de résultat retenus sont les suivants : « Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées », « Augmentation du nombre de nuitées dans les zones urbaines revitalisées », « Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien » et « Entreprises installées dans la zone revitalisée/réhabilitée ».

³¹ Verbatim de la campagne d'entretiens

l'occupation des bâtiments rénovés. Ces contacts ont été renouvelés en 2020, et ce suivi devrait garantir l'occupation une fois la réhabilitation achevée ;

- L'amélioration des infrastructures routières devrait contribuer à accroître le flux de visiteurs et à l'installation de commerçants, grâce à une meilleure lisibilité des différents axes en centre-ville.

5.3.2.3 La contribution à la compétitivité du territoire

Selon l'ensemble des bénéficiaires, la réalisation des projets concourt à l'augmentation de la compétitivité des territoires de différentes façons :

- Les projets d'infrastructures routières et de rénovation des friches permettent la création d'infrastructures (routes, bâtiments) facilitant l'installation des entreprises et la mobilité des personnes ;
- Les projets de redynamisation des centres urbains (des domaines d'intervention « multi-modalité », « environnement », « tourisme ») participent à l'augmentation des flux de populations et ainsi à l'installation de commerces ;
- Le renforcement des infrastructures économiques du territoire, notamment par la rénovation énergétique et architecturale, permet de favoriser l'installation et le démarrage d'activités, et potentiellement la créativité et l'innovation au travers de rencontres entre les entreprises ;
- Les projets de soutien aux entreprises visent à réduire la consommation énergétique et à augmenter la production d'énergies renouvelables au sein des PME. En réduisant la facture énergétique et la variabilité tarifaire, ils contribuent donc à augmenter la compétitivité des entreprises. Il faut toutefois noter que, pour quelques PME, le lien entre amélioration EE et/ou utilisation des énergies renouvelables n'est pas évident : le prix de l'électricité étant peu compétitif.

Question principale 7 : Quels sont les obstacles et barrières rencontrés lors du processus de mise en œuvre des projets et comment y remédier ? Quels sont les éléments facilitateurs de la mise en œuvre des projets financés ?

5.3.3 Des obstacles globalement semblables entre projets...

Les obstacles identifiés par les bénéficiaires dans la mise en œuvre présentent un profil très similaire entre projets et entre domaines d'intervention. Le consensus très important qui existe autour d'eux représente une partie de l'expérience commune des bénéficiaires par rapport au programme opérationnel. L'analyse de ces barrières permet ainsi d'identifier certains facteurs exogènes tels que les difficultés conjoncturelles liées à la crise du COVID, les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les changements d'orientation politique au niveau local. Certains obstacles sont endogènes aux projets et en premier lieu la maturité de certains projets peut représenter un obstacle important (connaissance du terrain et de ses spécificités, maîtrise préalable du foncier, concertation des partenaires au projet, manque d'expertise technique et juridique des porteurs de projet etc.).

Enfin, l'analyse par domaine d'intervention laisse apparaître des obstacles spécifiques ou des barrières plus importantes à certains domaines d'intervention qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit par exemple de difficultés liées à la temporalité des projets pour le domaine des friches pour assurer la continuité entre assainissement et aménagement au sein d'une

même programmation. Dans ce cas, le manque de maturité des projets pourra constituer un obstacle majeur. Le manque de concertation avec les partenaires et les usagers dans les projets de mobilité liés aux infrastructures routières, à la multimodalité ou l'environnement représente une véritable barrière. Elle peut ainsi empêcher d'assurer une compréhension des enjeux communs avec des partenaires non-subsidiés (ex. SNCB) ou engendrer des conflits d'usage de l'espace public.

Malgré les différences entre les domaines d'intervention visés par la programmation des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014/2020, les porteurs de projet ont rencontré des obstacles similaires, cités par les bénéficiaires lors des entretiens et dans le cadre de l'enquête en ligne, et illustrés dans les études de cas :

- **Facteurs exogènes à la programmation :**
 - **Les contraintes réglementaires et leurs évolutions :** la réglementation et son interprétation peut entraîner des difficultés au niveau de la répartition budgétaire entre les différentes sources de financement ou des coûts induits, tandis que ses évolutions peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre (ex. : séparation des activités d'exploitation et de commercialisation pour la distribution d'énergie, législation sur les terrains pollués, aides d'État qui peuvent être à l'origine de délais et de coûts supplémentaires, conditions d'éligibilité à la TVA qui ont pu mener à des pertes financières importantes, principe du pollueur-payeur³²) ;
 - **Les difficultés pour assurer une veille réglementaire et administrative,** pourtant nécessaire à la compréhension par exemple des évolutions de fonctionnement des certificats verts ou relatives à la création de communautés d'énergies ;
 - **Les changements de majorité au cours de la période de programmation,** dus aux élections locales, ce qui a pu modifier les objectifs des projets ;
 - **Les difficultés liées à la crise sanitaire,** qui a eu un impact sur le fonctionnement des administrations et des acteurs économiques, qui a pu augmenter les coûts (matières premières) et qui a ralenti l'ensemble des opérations. A titre d'exemple, les chantiers d'assainissement des terrains ont pris du retard : outre les absences et les délais en découlant, des difficultés pratiques ont également été constatées. Entre autres, la tenue de réunions de chantier nécessitant la lecture de plans s'est avérée plus difficile en distanciel qu'en présentiel, compliquant ainsi la coordination entre projets.
- **Facteurs endogènes au projet :**
 - **Le niveau de maturité et notamment les délais liés à la maîtrise foncière** (obtention des permis d'urbanisme, acquisition de terrains) car si les terrains étaient pré-identifiés par les porteurs de projet, ils n'étaient pas encore acquis pour tous ;
 - **La coordination et la concertation des partenaires,** qui peuvent être requises dans le cadre de projets mobilisant différentes sources de financement ou de projets différents sur un même territoire et qui peuvent demander des efforts de mise en cohérence des procédures ;

³² Le principe du pollueur-payeur indique que celui qui cause un dommage à l'environnement doit en supporter tous les coûts, que ce soit pour la prévention ou la réparation de ce dommage. En d'autres mots : qui pollue paie. (Source : <https://spaque.be/pollueur-payeur-un-principe-difficilement-applicable/>)

- **Les difficultés liées aux ressources humaines**, qu'il s'agisse des remplacements de personnel ou du recrutement et du financement d'un poste dédié à la gestion d'un projet (administratif, coordination, suivi, reporting, communication externe) aux frais du bénéficiaire, au regard exigences de suivi requises par le FEDER ;
- **Les difficultés techniques dues**, par exemple, au décalage entre l'état anticipé d'un bâtiment à rénover et son état réel, qui peuvent requérir l'ajout de certaines étapes et la reprogrammation d'autres ; au fait que le site soit protégé et que certaines méthodes ne puissent être utilisées ; ou encore, au fait que des engins explosifs aient été découverts.
- **Facteurs endogènes à la programmation :**
 - **Les procédures administratives** les nombreuses pièces justificatives requises, la complexité et le manque de flexibilité des procédures de marchés publics ou leur résiliation, ou encore la modification des cahiers de charges ont été cités comme exemples ;
 - **La nécessité de trouver des financements complémentaires**, ce qui peut mener à l'abandon du projet.

Les différents domaines d'intervention rencontrent également des difficultés spécifiques, qui sont soit propre à leur domaine, soit revêtant une plus grande importance pour ces derniers. Le **tableau 19 ci-dessous** résume ces différentes barrières observées. On peut néanmoins citer les barrières suivantes comme particulièrement importantes :

- Pour les friches :
 - La **temporalité de ce type d'opération** est particulièrement importante, il existe ainsi une difficulté à concilier l'assainissement et l'aménagement sur une même période de programmation. A cet égard, la maturité des projets soumis est indispensable pour permettre un enchaînement entre les différentes phases des projets de reconversion. Ainsi la connaissance préalable du terrain, qu'il s'agisse d'une maîtrise foncière en amont, d'une connaissance de l'état de pollution des sols (en menant par exemple des investigations des sols avant le dépôt du dossier) ou encore une compréhension de la finalité d'un projet lié à une friche sont autant d'éléments pouvant être pris en compte et qui doivent permettre de mitiger les risques de modification de projets en cours de route et donc de retard.
- Pour le tourisme :
 - Les difficultés pour les bénéficiaires de se lancer dans certains aspects de leur projet, une fois le moment venu (ex. : développement sur le marché étranger) en **mobilisant les fonds propres nécessaires** ;
 - Des **événements externes exceptionnels** (ex. : incendies criminels, inondations), qui peuvent avoir des répercussions sur le prix des matières premières et sur la disponibilité de la main d'œuvre.
- Pour l'environnement :
 - Le **manque d'expertise et de formation** de certaines parties prenantes pour interagir dans le cadre de partenariats public-privé, ce qui peut les amener à être réticentes pour garantir la sécurité juridique de ces partenariats.
- Pour les infrastructures routières :
 - Une **nécessité de concertation forte avec à la fois les partenaires des projets et les usagers**, ainsi que le risque de conflit d'usagers entre les différentes fonctions de

l'espace public représente dans certain cas un risque pour les projets. De même l'ampleur des travaux, impliquant souvent de nombreuses parties prenantes (ex. SNCB) extérieures aux exigences du programme opérationnelle (mode de fonctionnement et procédure distinctes) nécessite des procédures souvent chronophages (ex. cahier des charges commun) pouvant entraîner des retards significatifs.

- Pour les infrastructures d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique :
 - La **lourdeur et la longueur des procédures** (ex. : études) associées aux projets d'infrastructures d'ampleur, pour lesquelles les bénéficiaires n'ont pas toujours l'expérience nécessaire. C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit de projets plus innovants ;
 - Le **manque d'expertise juridique et technique** chez les bénéficiaires peut affecter le montage et le développement de projets de qualité. Dans ce cadre, une communication claire des critères techniques précis peut permettre d'orienter les porteurs sur les attendus de ce type de projet. Les bénéficiaires ont ainsi dû faire appel à une assistance de maîtrise d'ouvrage pour les aspects les plus techniques, qui bénéficierait d'être pris en compte lors de la prochaine période de programmation pour s'assurer du bon montage et développement de ce type de projet structurant à l'échelle du territoire ;
 - Des **difficultés commerciales** : pour certains projets, la commercialisation, sur laquelle repose le dimensionnement du réseau, était compliquée du fait du manque de connaissance technique chez les parties prenantes.
- Pour le soutien aux entreprises :
 - Le **manque de sensibilisation et de disponibilité des dirigeants de PME** quant à l'impact de la transition énergétique sur la santé financière de l'entreprise;
 - Le **manque de connaissances des PME** au sujet des opérateurs accompagnant la transition énergétique des entreprises et leurs rôles, ainsi que des financements existants ;
 - Les **difficultés d'accès aux financements publics voire privés** (les organismes financeurs de la transition énergétique des PME peuvent avoir des règles d'accès aux crédits contraignantes), qui compliquent la transformation de l'essai.

5.3.4 ...surmontés de manière similaire, avec néanmoins des spécificités liées à chaque domaine d'intervention

Les différentes catégories de barrières observées au cours de la mise en œuvre des projets par les bénéficiaires ont dans certains cas pu être réduit ou surmonté via certains mécanismes mis en place ou l'existence d'éléments facilitateurs. Ainsi, les obstacles exogènes aux projets identifiés, et en premier lieu les difficultés rencontrées par la crise du COVID-19 ont pu être réduites par les mesures de flexibilité mises en place rapidement par le DCPF, certaines simplifications administratives telle que la digitalisation des signatures représentent une avancée pour faciliter les procédures. La disponibilité du DCPF et de certaines administrations fonctionnelles ont en outre permis de compenser certaines évolutions réglementaires (aide d'État, décret sol, etc.) non prévues et introduites en cours de programmation.

La qualité de l'expertise et le dynamisme des partenaires aux portefeuilles de projet et des prestataires (bureaux d'étude, opérateurs) ainsi que l'échange régulier d'expériences au sein des portefeuilles (comités d'accompagnement) ont été essentiels pour réduire certaines barrières endogènes aux projets. Il apparaît néanmoins que la maturité des projets (connaissance du terrain, préparation des acteurs, maîtrise du foncier, consultation des parties

prenantes) est l'un des facteurs essentiels dans la bonne mise en œuvre des projets et la réduction des délais.

En ce qui concerne les éléments facilitateurs propres aux domaines d'intervention, le développement de formes d'expertises spécifiques en lien avec ces derniers (expertise juridique et technique, maîtrise d'ouvrage etc.) apparaît clé pour la bonne conduite des projets.

Certains éléments, communs aux différents domaines d'intervention, ont permis d'outrepasser ou d'alléger les difficultés rencontrées par les parties prenantes d'après les bénéficiaires interrogés lors du programme d'entretien et illustré au sein des études de cas :

- **La coopération et l'échange régulier** d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations (dans le cadre des réunions de comités d'accompagnement) entre les bénéficiaires des projets appartenant au même portefeuille, ainsi qu'avec les administrations sont mentionnés comme facilitant la co-construction, la coordination et l'avancée des projets. Certains projets ont d'ailleurs fait l'objet d'un suivi rapproché notamment via l'augmentation de la fréquence des réunions du Comité d'accompagnement ;
- **La participation à un portefeuille de projets**, qui a permis aux parties prenantes de faire partie d'une même stratégie, globale et intégrée, et de développer des synergies avec les autres projets du portefeuille ou des projets non financés par le FEDER ;
- **Pour une très large majorité, la disponibilité du DCPF et des administrations fonctionnelles**, sur leur appui dans la conception, le suivi et la mise en place des projets, et dans la prise en main de la plateforme Euroges. Pour la coordination et l'encodage dans l'espace en ligne, une personne dédiée à l'échelle du portefeuille a été mise à disposition dans certains cas où les difficultés étaient trop importantes ;
- **Le dynamisme de certains individus et / ou partenaires**, dans les procédures administratives complexes ou encore le suivi et le pilotage du projet, qui peuvent faire la différence dans la réussite des projets ;
- La **maîtrise du foncier** est un élément essentiel dans une grande partie des projets mis en œuvre, et est liée à la **maturité des projets**. Ainsi une maîtrise du foncier en début de mise en œuvre, permet d'avancer certaines étapes telles que les expropriations et les démolitions réduisant ainsi le temps d'exécution ;
- La **qualité des bureaux d'études** et l'expertise des opérateurs ayant accompagné les porteurs de projet permet d'offrir une expertise externe et qualifiée à la mise en œuvre de projets FEDER et ce en incluant les contraintes administratives et réglementaires liés à ce type de subvention. Les conseils des opérateurs vis-à-vis de certains marchés publics, dont les régulations auraient pu être pénalisantes ont également pu jouer dans certains cas un rôle essentiel pour pallier aux manques d'expertise et d'expérience des bénéficiaires.
- **La coopération des bénéficiaires** se connaissant déjà de la période de programmation 2007-2013, ce qui a permis de faciliter les échanges ;
- **Le temps dédié à la préparation des projets en amont de leur candidature**, qui a pu assurer l'acceptabilité de la part des habitants, mais aussi des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues.

La crise du COVID-19 a été un frein majeur à la mise en œuvre des projets, engendrant une série de délais d'exécution. Face aux difficultés conjoncturelles, le DCPF a introduit rapidement une série de mesures de simplification administrative transversales, telle que la signature des documents pdf (adobe reader) avec la carte d'identité électronique (pour les relevés de

prestations, les déclarations sur l'honneur, etc.). Le Département a également décidé de prendre en compte les délais dans l'introduction des formulaires électroniques dans Euroges pour offrir une plus grande flexibilité et garantir un contrôle des dépenses et un paiement des subventions qui en découlent la plus rapide possible. Les mesures de distanciation sociales ont également été prise en compte en reportant la mention indiquant de manière indélébile le cofinancement du FEDER apposée sur l'ensemble des pièces justificatives originales. Ce sont également l'application générale des règles d'éligibilité des dépenses qui ont été adaptées aux vues du caractère de force majeure et des circonstances exogènes et imprévisibles de la crise.

D'autres solutions semblent avoir été davantage présentes au niveau de domaines d'intervention spécifiques :

- Pour le tourisme :
 - L'harmonisation des procédures et des règles et de leurs interprétations, ce qui facilite leur mise en œuvre ;
 - Le suivi des recommandations formulées par les ADT lors de la réalisation du projet, ce qui favorise leur réussite ;
- Pour les infrastructures routières, la multi-modalité et l'environnement :
 - Les compétences en interne qui facilitent le respect des législations ;
 - L'obligation de résultats ;
 - La mise en place de conventions pour clarifier le rôle de chacun et la structuration interne du projet ;
 - Le soutien des pouvoirs publics locaux pour assurer la réussite des projets sur leur territoire ;
 - La priorisation du projet par l'ensemble des intervenants, du fait qu'il soit soutenu par un fonds européen ;
 - Le lancement d'études complémentaires préalables (par exemple, lancement d'un marché pour des conseils juridiques dans le DI environnement) ;
 - La consultation des usagers, des commerçants et des citoyens-riverains.
- Pour les infrastructures d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique :
 - La décomposition des projets qui a permis de faire face aux différentes difficultés, comme celles de planification liée à la crise sanitaire ;
- Pour le soutien aux entreprises :
 - La maîtrise d'ouvrage, qui connaît les procédures et a des ressources humaines dédiées ;
 - Le soutien apporté par les opérateurs, qui se sont montrés disponibles, ont facilité la mise en place des dossiers et ont apporté leur expertise, et ce, gratuitement ;
 - Les installateurs qui ont souvent pris à leur charge les procédures administratives complexes pour les entrepreneurs, telles que l'obtention de certificats verts ;
 - La diminution du prix des investissements ;
 - Les incitations concurrentielles, liées aux efforts faits par la concurrence ;
 - Une progressive amélioration de l'expertise et de la connaissance des tissus économiques locaux ;

- La simplification de certaines procédures administratives pour répondre au plus vite aux besoins des entreprises.

5.3.5 Un effet bénéfique de l'insertion dans une dynamique de portefeuille de projets

L'organisation des projets en portefeuille apporte une réelle plus-value, notamment car l'échange régulier d'expériences au sein des portefeuilles (comités techniques) entre acteurs permet une coordination améliorée entre les différentes parties prenantes, résultant en une réduction des coûts de gestion et d'administration des projets. L'intégration de projets issus d'autres familles de domaine d'intervention, voire d'autres axes, permet une approche transversale des problématiques traitées (ex : soutien aux entreprises et tourisme) et une vision intégrée du développement territorial.

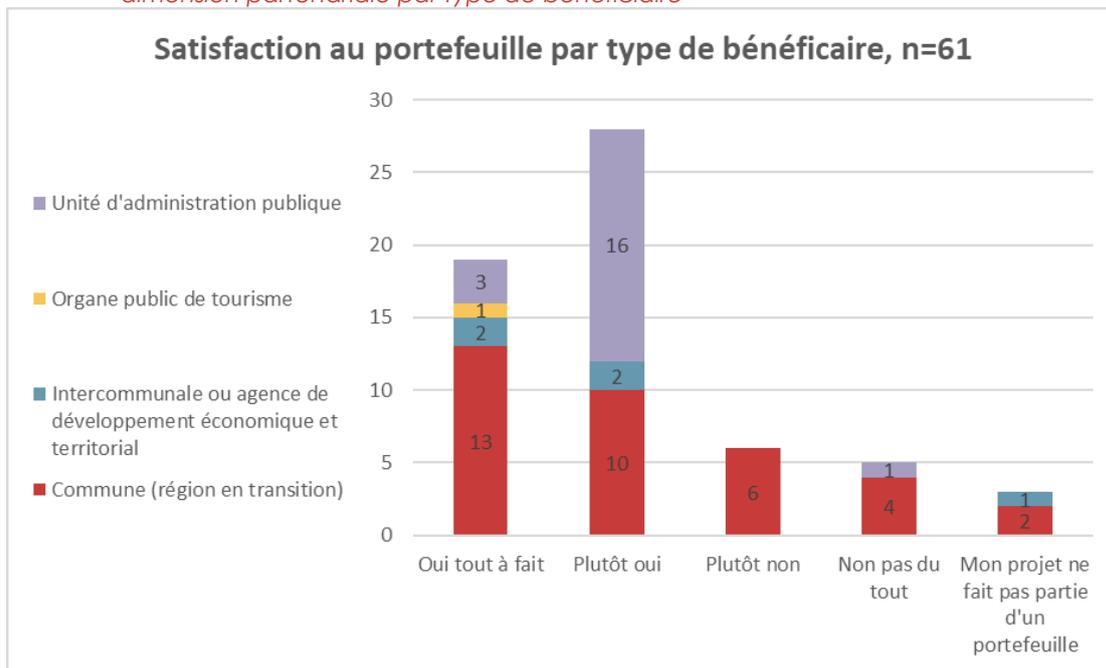
A l'issue de la phase de sélection, 16 projets sur un total de 116 se sont néanmoins trouvés seuls parmi les projets des axes 3, 4 et 5 dans leur portefeuille, diminuant de fait l'intérêt d'une telle organisation³³.

La logique de programmation vise à favoriser l'insertion de projets au sein de portefeuilles de projets. Les 116 projets appartenant aux axes 3, 4, 5 sont donc répartis dans 44 portefeuilles différents. Une partie conséquente de ces portefeuilles est délimitée géographiquement, dans le sens où ces portefeuilles n'incluent que des projets liés à un certain territoire. Il convient de noter qu'à l'issue de la phase de sélection, 16 projets se sont retrouvés seuls **parmi les projets des axes 3, 4 et 5** dans leur portefeuille (cf. Annexe A – Analyse du portefeuille de projets). Le fait que de nombreux projets soient finalement retirés de certains portefeuilles a pu réduire l'ambition d'ensemble.

Les répondants à l'enquête en ligne font part d'une **satisfaction globale de la dynamique de portefeuille**, qui a permis d'augmenter les synergies et de renforcer la dimension partenariale. Les porteurs de projets relatifs aux friches ont d'ailleurs constaté une **réduction des coûts de gestion et d'administration des projets**. Parmi les typologies de bénéficiaires, il apparaît toutefois que les communes soient moins satisfaites de cette structuration – ce qui s'explique en partie par le fait que certaines communes aient été uniques bénéficiaires au sein de leur portefeuille, et regrettent l'impossibilité d'échanger avec d'autres porteurs de projet sur les difficultés rencontrées.

³³ Les projets ont néanmoins pu se retrouver dans un portefeuille intégrant des projets issus d'autres axes (1, 2 ou 6)

Figure 25 Perception de la capacité du portefeuille à développer des synergies et à renforcer la dimension partenariale par type de bénéficiaire



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Les études de cas ont également illustré les bénéfices de la participation à des portefeuilles de projets. En premier lieu, cela a permis aux porteurs de projets d'avoir une réflexion globale et intégrée en amont, leur permettant d'identifier comment les différents projets pourraient répondre au mieux et de manière complémentaire aux besoins des territoires. Cela a notamment été le cas pour la thématique du tourisme, qui s'est positionné comme levier de compétitivité et d'attractivité des territoires. En outre, les portefeuilles ont permis de développer des synergies avec les autres projets du portefeuille, ou avec des projets qui n'ont pas été soutenus par le FEDER. Avec l'organisation régulière de réunions de coordination, les différents participants ont, en outre, pu passer en revue leurs principales problématiques pour mobiliser l'intelligence collective pour trouver des pistes de solutions. Ces réunions de coordination ont également été un moteur pour l'avancement rapide des projets. Cette organisation, ainsi que la gouvernance transversale permettent d'**améliorer la cohérence globale des projets**.

Enfin, les entretiens avec les EIR et les bénéficiaires ont également permis d'approfondir ces retours : les portefeuilles ont permis d'apporter une synergie qui n'existait pas auparavant, en mettant en cohérence les projets entre eux, et en leur permettant de se coordonner. De plus, les opérateurs sont souvent les mêmes, ce qui permet un gain de temps et un échange d'information fluidifié durant les réunions de coordination. Il convient néanmoins de souligner qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêt associé au rôle de chef de file lorsque que, par exemple, une ville occupe ce rôle, tandis que d'autres villes sont bénéficiaires. D'autres bénéficiaires ont regretté que la dynamique de portefeuille soit parfois redondante vis-à-vis d'une autre dynamique, comme au sein d'une intercommunale.

Afin de renforcer l'effet de portefeuille et éviter l'isolement de projets à l'issue de la phase de sélection, certains organismes intercommunaux ont indiqué travailler sur la consolidation de cette logique pour le futur, en conciliant plusieurs axes et opérateurs.

Dans quelle mesure les indicateurs utilisés sont-ils appropriés pour le suivi des projets ou du programme ?

5.3.6 Des indicateurs relativement appropriés pour le suivi des projets

Globalement, les indicateurs permettent un suivi approprié des projets. La question des indicateurs suscite des retours contrastés de la part des parties prenantes, qui résulte notamment du manque de flexibilité du cadre européen. D'un côté, avec un nombre limité, ils permettent une agrégation des résultats à l'échelle du programme. De l'autre, le faible nombre d'indicateurs disponible ne permet pas de refléter la diversité de projets soutenus.

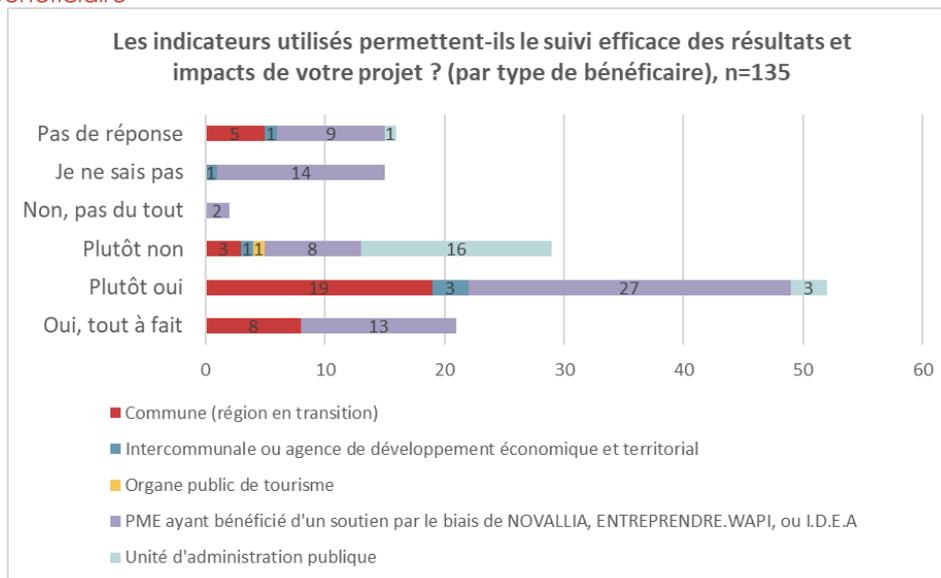
Outre le manque de personnalisation des indicateurs, la complexité de remplissage de certains indicateurs est également identifiée comme une faiblesse. Malgré le travail de simplification effectué par le DCPF avec les administrations fonctionnelles au cours de la programmation, les insatisfactions restent nombreuses.

Une analyse approfondie des indicateurs a été réalisée (Annexe B – Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme). 30 indicateurs de réalisation et 15 indicateurs de résultat différents ont été retenus dans le cadre de la programmation. En moyenne, les projets utilisent pour le suivi de leurs activités 1,33 indicateur de réalisation et 1,4 indicateur de résultat³⁴, ce qui se traduit en pratique par un ou deux indicateurs de chaque type renseigné(s) par projet, avec une très petite minorité de projets en utilisant davantage. Les indicateurs utilisés proviennent principalement de la Commission Européenne, seuls quelques indicateurs spécifiques ont été élaborés par l'autorité de gestion. En amont de la programmation, un travail a été réalisé par la DGA conjointement avec les administrations fonctionnelles pour définir et quantifier les indicateurs les plus pertinents.

Sur l'ensemble des répondants à l'enquête en ligne, 54% affirment que les indicateurs permettent un suivi efficace des résultats et des impacts de leur projets. Le constat inverse existe pour 23% des répondants (1% pas du tout). Il faut toutefois remarquer que les bénéficiaires ont été nombreux à ne pas donner leur avis sur cette question.

³⁴ Ces moyennes sont basées sur les cibles communiquées pour 2023, et ne comptabilisent pas les projets n'ayant communiqué aucun indicateur.

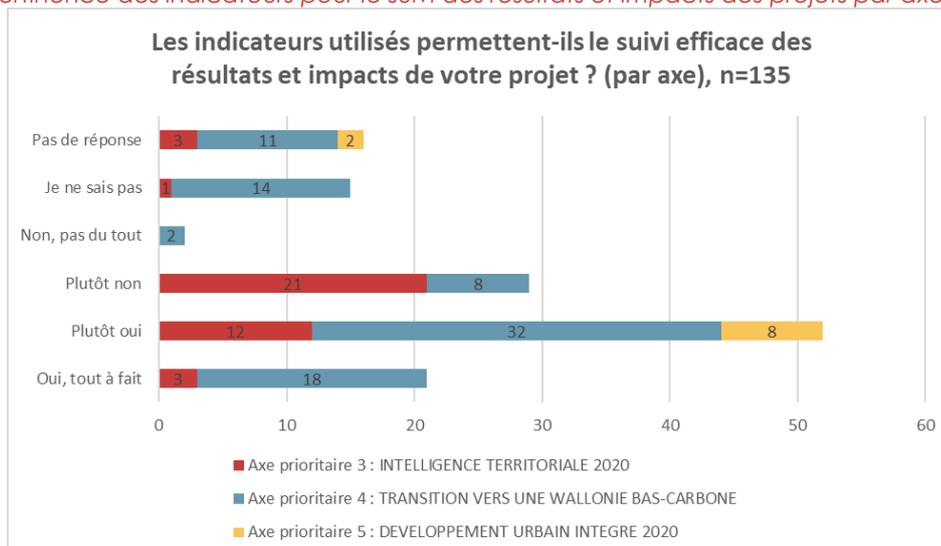
Figure 26 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par type de bénéficiaire



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Il existe un bon niveau de satisfaction pour les axes 4 et 5 de la programmation : ceci est le cas de 59% des 85 bénéficiaires de l'axe 4 et des 8 des 10 des répondants pour l'axe 5. Il faut toutefois noter que plus de la moitié des bénéficiaires de l'axe 3 (53% des 40 répondants de l'échantillon) se déclarent relativement insatisfaits de la pertinence des indicateurs, malgré le travail d'harmonisation effectué par le DCPF avec les administrations fonctionnelles au cours de la programmation pour s'accorder sur la définition et de la méthodologie de calcul des indicateurs.

Figure 27 Pertinence des indicateurs pour le suivi des résultats et impacts des projets par axe



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Les raisons de l'insatisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des indicateurs ont notamment été explicitées dans les études de cas et durant la campagne d'entretiens :

- **Pertinence des indicateurs :**

- Les indicateurs proposés sont parfois perçus comme « trop vague[s] »³⁵ étant donné qu'ils doivent couvrir un large nombre de thématiques, ou rassemblent des activités de durée et de nature très différentes (ex. « Études abouties, accords sur projets délivrés et chantier démarrés pour les sites à dépolluer » qui combine des phases allant de 3 à 12 mois) qui peuvent fausser le relevé. Le choix parmi la liste d'indicateurs « un peu trop limitative et pas toujours cohérente »³⁶ est parfois effectué par défaut. Il convient néanmoins de noter qu'un travail de sélection et de précision sur les indicateurs a été mené par la DGA avec les administrations fonctionnelles, au début de programmation et qu'un travail d'harmonisation a été mené en cours de programmation entre les mêmes parties prenantes ;
- Le manque de granularité des indicateurs, ne permettant pas de refléter au plus près la réalité des progrès de leurs projets. Avec un fonctionnement binaire³⁷, certains indicateurs de réalisation ne permettent pas un suivi détaillé des différentes étapes du projet et manquent de souplesse. Il convient néanmoins de noter que pour certains domaines d'intervention (ex. : friches), de tels indicateurs ont été retenus (ex. : procédures précédant les travaux ayant été réalisées) ;
- Certains indicateurs dépendent de facteurs externes, qui ne sont pas maîtrisés par les bénéficiaires.

- **Temporalité :**

- Les indicateurs proposés manquent de flexibilité (ex. : indiquer « dans les 5 ans qui suivent le projet » plutôt que « en 2023 » permettrait de donner plus de marge de manœuvre aux porteurs de projet) ;
- Les bénéficiaires pointent un impact de très long terme des projets aujourd'hui financés et questionnent ainsi la pertinence des indicateurs utilisés, n'autorisant qu'une mesure à court et moyen terme des résultats des projets (ex. : projets du domaine d'intervention « tourisme »).

- **Remplissage des indicateurs :**

- Une fois l'indicateur complété et marqué comme réalisé, il est difficile (mais pas impossible) de revenir en arrière alors que la situation peut évoluer;
- Certains indicateurs sont difficilement mesurables et peuvent demander un accompagnement sur leur mise en œuvre, amenant les bénéficiaires à se tourner vers les indicateurs plus faciles à mesurer mais pas forcément représentatifs des projets soutenus.

Question principale 8 : Quels sont les impacts attendus de la mise en œuvre de projets ? Dans quelle mesure la mise en place des conditions de changement est-elle favorisée par les projets soutenus par le PO ?

³⁵ Idem

³⁶ Verbatim de la campagne d'entretiens

³⁷ Indicateurs pour lesquels la valeur est nulle à moins que le projet soit achevé

5.3.7 Bien qu'il soit trop tôt pour les voir, des impacts multiples attendus

De nombreux impacts sont attendus, notamment en matière d'attractivité des territoires, de renforcement de leur compétitivité et de transition bas-carbone. Ces attentes sont plus ou moins importantes selon les domaines d'intervention, mais témoignent de la pertinence des projets soutenus par le programme opérationnel et de leur efficacité.

Les impacts attendus diffèrent d'un domaine d'intervention à un autre, au regard de la diversité des projets soutenus. Les impacts attendus pour l'ensemble de la programmation incluent :

- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une amélioration de l'attractivité des pôles urbains auprès des visiteurs et des entreprises ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Une attractivité retrouvée pour les bassins industriels ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises wallonnes.

L'enquête (cf. Annexe C – Résultats de l'enquête en ligne) présente les réponses des acteurs par famille de domaine d'intervention, synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Effets attendus des projets par famille de domaine d'intervention

Familles	Moteur du développement économique	Attractivité des pôles urbains	Réduction de l'empreinte carbone	Amélioration de la qualité de vie	Attractivité des bassins industriels	Compétitivité des entreprises
Friches						
Tourisme						
Infrastructures routières						
Multimodalité						
Environnement						
Efficacité énergétique						
Soutien aux entreprises						

Source : Technopolis 2021 ; Légende : vert foncé : très probable / vert clair : probable / orange : hypothèse nuancée / rouge : peu probable

Les analyses ci-dessous par domaine d'intervention incluent l'ensemble des sources d'informations (ex. études de cas, entretiens, analyses documentaires).

5.3.7.1 Domaine d'intervention « friches »

Le tableau ci-dessous présente l'hypothèse associée à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

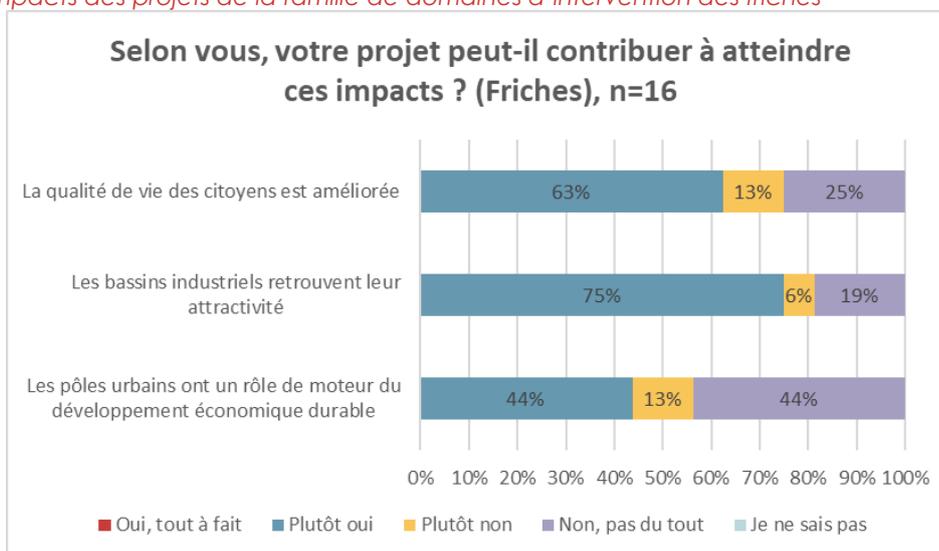
Tableau 10 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « friches »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H1	La réhabilitation des sites industriels et / ou contaminés permet de faciliter l'installation de citoyens et / ou d'entreprises	Hypothèse globalement validée La réhabilitation de friches permet effectivement la réappropriation et l'aménagement de nouveaux espaces en milieux urbains. Les citoyens et / ou les entreprises peuvent néanmoins être réticents à s'installer sur des terrains auparavant pollués.

Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

Les projets du domaine d'intervention « friches » sont supposés contribuer à redynamiser le rôle des pôles urbains comme des moteurs du développement économique, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à renforcer l'attractivité des bassins industriels. Les bénéficiaires ont affiché une certaine nuance dans leurs réponses à l'enquête en ligne quant à l'impact économique que pourront avoir les projets de réhabilitation des sols pollués ; tandis que la majeure partie d'entre eux est confiante que les projets contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité des bassins industriels.

Figure 28 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des friches



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Comme illustré dans l'étude de cas, les projets s'insèrent dans des portefeuilles ou dans des stratégies locales qui considèrent la réhabilitation des sols pollués comme faisant partie d'un projet de développement urbain plus global. Ils contribuent à promouvoir la diffusion des dynamiques de développement durable à travers :

- Le renforcement de l'économie locale par l'accueil d'industries, de PME et TPE à proximité des lieux de vie historiques, l'implantation de nouvelles activités en centre-ville sur des espaces reconvertis, l'amélioration des conditions d'accès à certains secteurs ;
- Une localisation des activités économiques à proximité des habitants, ce qui réduit la production de CO₂ liés à la mobilité et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Une utilisation rationnelle des ressources du territoire (recyclage des sites pollués) et l'utilisation de certains sols pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- La création des aménagements qui vont faciliter l'accès aux emplois et aux services pour les habitants, par la diminution de leurs déplacements motorisés individuels ;
- La préservation de la biodiversité (en évitant l'artificialisation de nouveaux territoires) et de la santé des habitants des pollutions historiques.

Les projets de réhabilitation des friches industrielles devraient contribuer à la création de plus d'activités pour les citoyens, visiteurs et entreprises. En se concentrant sur les terrains pollués et à l'abandon qui se trouvent la plupart du temps déjà en milieu urbain, ces projets vont libérer des terrains qui devraient accueillir pas seulement des entreprises mais aussi des espaces publics, des logements, et des aménagements de loisir. Dans certains cas, la requalification des friches devrait améliorer le cadre de vie des habitants, grâce à la réduction des nuisances liées à un usage non raisonné de la voiture à travers des interventions sur la voirie.

5.3.7.2 Domaine d'intervention « tourisme »

Le tableau ci-dessous présente l'hypothèse associée à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

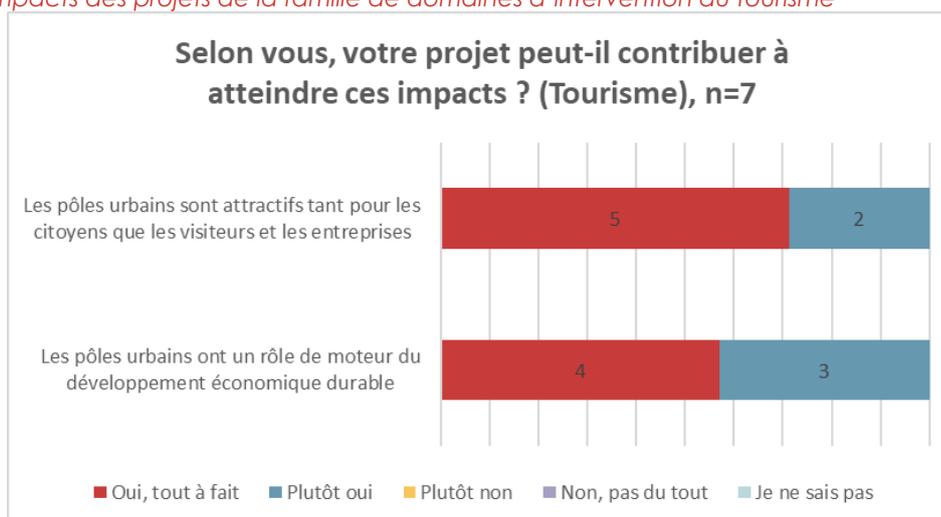
Tableau 11 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « tourisme »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H2	Le soutien financier à des sites revitalisées / réaménagés contribue à l'augmentation de la fréquentation de ceux-ci	Hypothèse globalement validée Les attentes sont élevées mais devraient répondre aux besoins du marché. Dans nombre de cas, les résultats ne seront visibles que dans plusieurs années.

Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets relevant du domaine d'intervention « tourisme », deux impacts potentiels avaient été identifiés : le renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains et l'amélioration de l'attractivité des pôles urbains auprès des visiteurs et des entreprises. Les résultats de l'enquête tendent à confirmer ces impacts attendus.

Figure 29 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention du tourisme



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

L'organisation de salons, foires et événements permettront de stimuler l'économie de la ville ainsi que de la région à travers des répercussions indirectes sur un grand nombre d'opérateurs, tels que les commerçants, l'Horeca, ainsi que les prestataires qui œuvrent directement pour les événements (nettoyage, décorateurs, régie technique, location de matériel, etc.) ainsi que d'autres acteurs. Cela rendra les pôles urbains plus attractifs non seulement pour les visiteurs, mais également pour les entreprises et les citoyens. En effet, en ayant un impact sur l'attractivité territoriale, les projets du domaine d'intervention « tourisme » amélioreront le cadre de vie à travers l'aménagement d'attractions touristiques au sens large. La création d'un tissu économique dynamique permettra d'attirer et d'accueillir des entreprises qui créent de l'innovation et développent des compétences.

Un élément qui a été souligné lors de la campagne d'entretiens par les organismes intermédiaires (ex. : CGT) est la faible attention portée aux potentiels impacts environnementaux par certains projets.

5.3.7.3 Domaine d'intervention « infrastructures routières »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 12 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures routières »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H3	La construction de nouvelles infrastructures permet de faciliter l'installation de citoyens et / ou d'entreprises	Hypothèse globalement validée Cela permet aux entreprises de s'installer près des citoyens qui restent proches de leur lieu de travail. Cela s'inscrit dans une politique plus large de redynamisation territoriale.
H4	La construction de nouvelles infrastructures permet d'augmenter la fréquentation du territoire	Hypothèse validée La construction d'infrastructures permet à la fois d'accroître l'accessibilité pour les visiteurs et les travailleurs

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H5	La construction de nouvelles infrastructures permet de diminuer les émissions de GES dues à la mobilité	Hypothèse nuancée Les nouvelles infrastructures contribuent au développement des modes de déplacement doux, contribuant à la réduction des émissions de GES liées à la mobilité. Elles favorisent néanmoins également les déplacements en véhicule motorisé.
H6	La construction de nouvelles infrastructures permet d'améliorer l'accessibilité des pôles urbains	Hypothèse validée Avec la construction de parkings et l'éclairage public, cela fait partie des éléments leviers qui améliorent l'accessibilité des quartiers concernés.

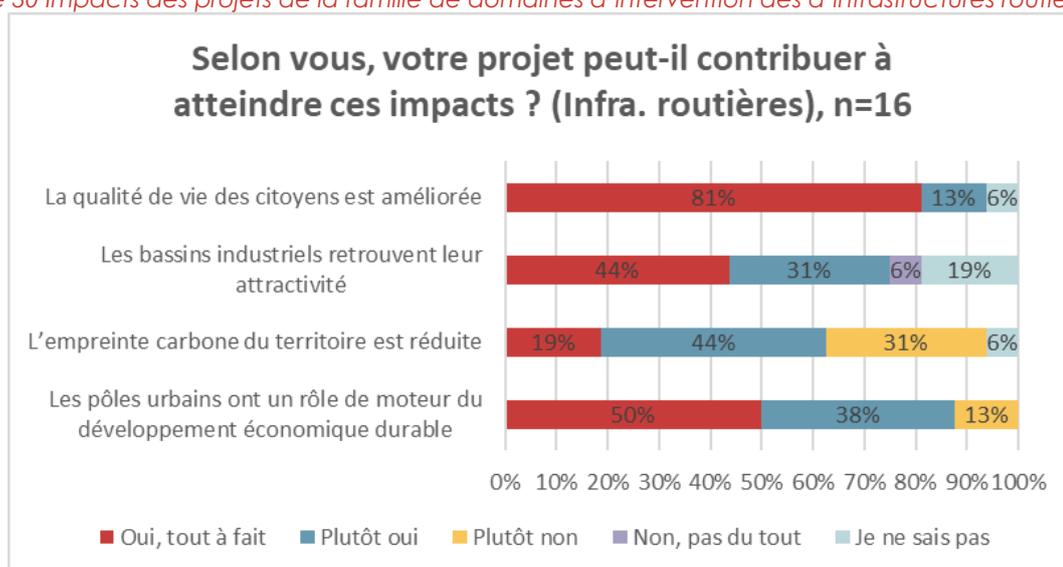
Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets d'infrastructures routières, quatre impacts potentiels avaient été identifiés :

- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Une attractivité retrouvée pour les bassins industriels.

Pour la large majorité des répondants de la famille de domaine d'intervention d'« infrastructures routières », les projets sont vecteurs d'installation des citoyens et entreprises et / ou de fréquentations des visiteurs sur les territoires concernés. En effet, les porteurs de projet prévoient d'avoir un impact généralement positif sur la qualité de vie des citoyens. De plus, deux tiers des répondants ont indiqué constater un impact positif sur l'empreinte carbone du territoire concerné. Il s'agit néanmoins de l'impact qui récolte le plus de réponses négatives.

Figure 30 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention des d'infrastructures routières



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer les impacts des projets soutenus, l'étude de cas indique que les projets de mobilité représentent un vecteur majeur du renforcement de l'attractivité des territoires. Ce renforcement s'opère au travers de différents mécanismes d'impacts :

- La création des aménagements et des infrastructures de mobilité contribuera à faciliter les déplacements et l'accès aux centre urbain, aux services et aux commerces pour les citoyens ;
- Le renforcement de l'accessibilité et la revitalisation des axes des projets participera à contribuer à la densification des centres urbains en attirant de nouveaux ménages (ménage équilibrant en particulier) et entreprises ;
- Les projets de revitalisation de grands axes permettront de renforcer l'identité de certains quartiers, en offrant une plus grande lisibilité du développement urbain. Cette identité forte est un vecteur de l'attractivité à la fois pour le développement des commerces, de la fréquentation des visiteurs et l'installation des citoyens.

Les réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires pour les domaines des « infrastructures routières », de la « multimodalité » et de « l'environnement », concernant la contribution aux impacts des projets de mobilité soulignent ainsi leur effet positif sur la stimulation de l'attractivité des territoires pour les bassins industriels et mais également leur rôle pour faire des pôles urbains un moteur du développement économique durable.

En outre, l'étude de cas souligne que les projets « d'infrastructure routière », qui représentent la majorité des projets de mobilité, présentent un profil plus divers au regard de la réduction de l'empreinte carbone – nuance qui se reflète dans les résultats de l'enquête. Cela est principalement dû aux objectifs des projets, qui entendent à ce stade créer les conditions nécessaires aux changements de comportements en termes de transports. Il reste néanmoins une très forte dépendance des territoires et des citoyens aux transports routiers, qui ne pourront effectuer leur transition qu'au travers d'investissements soutenus sur le long terme.

Dans la majorité des cas, les projets de mobilité devraient aussi améliorer le cadre de vie des habitants à travers des interventions sur la voirie, qui devraient permettre de réduire des nuisances liées à un usage non raisonné de la voiture, mais également permettre une réappropriation de l'espace public. Plus que des axes de transport, il s'agit alors de recréer des lieux de vie, sécurisés, végétalisés au bénéfice des riverains et des visiteurs, en promouvant des fonctions différentes de l'espace public.

Les investissements en termes de mobilité sont en outre accompagnés par le développement de nouveaux services conjoints (nouveaux outils, lieux comme le NID, aires de jeux etc.) permettant de renforcer l'offre du territoire aux citoyens.

5.3.7.4 Domaine d'intervention « multi-modalité »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 13 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « multimodalité »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H3	La construction de nouvelles infrastructures permet de faciliter l'installation de citoyens et / ou d'entreprises	Hypothèse validée

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
		Cela permet de dynamiser les quartiers concernés, par l'attraction des investisseurs et la demande accrue de logements qui en découle.
H4	La construction de nouvelles infrastructures permet d'augmenter la fréquentation du territoire	Hypothèse validée Cela devrait attirer des visiteurs et impacter directement la fréquentation.
H5	La construction de nouvelles infrastructures permet de diminuer les émissions de GES dues à la mobilité	Hypothèse validée Les infrastructures ont été construites afin de faciliter l'accès à pied ou à vélo, et de promouvoir tous les modes de transports. Cette hypothèse suscite de grandes attentes.
H6	La construction de nouvelles infrastructures permet d'améliorer l'accessibilité des pôles urbains	Hypothèse validée Il y a effectivement eu une augmentation de l'accessibilité.

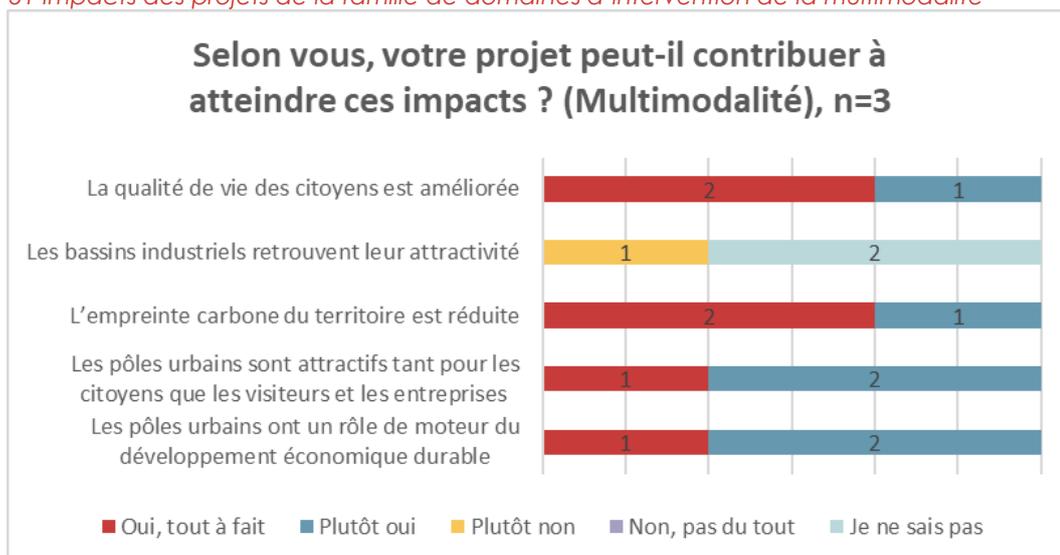
Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets d'infrastructures routières, cinq impacts potentiels avaient été identifiés :

- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une amélioration de l'attractivité des pôles urbains auprès des visiteurs et des entreprises ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Une attractivité retrouvée pour les bassins industriels.

Les quelques répondants du domaine d'intervention « multi-modalité » s'accordent dans l'enquête en ligne sur le fait que les projets permettent l'augmentation de l'accessibilité et la diminution des émissions de GES. Les effets sur l'attractivité des bassins industriels sont plus incertains.

Figure 31 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de la multimodalité



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Les entretiens de la phase d'évaluation concourent à ces résultats, les porteurs de projet indiquant que ce domaine d'intervention permettrait aux citoyens d'avoir plus facilement accès aux centres urbains et que les entreprises auraient davantage de succès grâce au développement des transports.

Comme indiqué dans la section précédente, l'étude de cas est positive quant à la contribution des projets du domaine d'intervention « multi-modalité » à la réduction de l'empreinte carbone du secteur du transport, grâce au rééquilibrage de l'offre, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, et à l'attractivité des pôles urbains.

5.3.7.5 Domaine d'intervention « environnement »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 14 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « environnement »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H3	La construction de nouvelles infrastructures permet de faciliter l'installation de citoyens et/ou d'entreprises	Hypothèse validée Les quartiers qui connaissent une amélioration du cadre de vie attirent de nouveaux citoyens
H4	La construction de nouvelles infrastructures permet d'augmenter la fréquentation du territoire	Hypothèse validée Les projets contribuent à développer l'accessibilité et à aménager les espaces urbains pour accroître l'attractivité.
H5	La construction de nouvelles infrastructures permet de diminuer les émissions de GES dues à la mobilité	Hypothèse validée Les projets contribuent notamment à développer la multimodalité et encouragent les modes de déplacements doux.

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H6	La construction de nouvelles infrastructures permet d'améliorer l'accessibilité des pôles urbains	Hypothèse validée Les projets contribuent à développer l'accessibilité en facilitant notamment l'accès aux gares et en développant la multimodalité
H7	La construction de nouvelles infrastructures permet de diminuer les émissions de GES dues à la production d'énergie	Hypothèse nuancée Même si les projets soutenus tendent à réduire la consommation d'énergie, il existe un risque d'effet rebond ³⁸ . Il y a pour l'instant trop peu d'éléments pour affirmer ou infirmer l'hypothèse.
H9	La mise en place de systèmes de gestion des déchets protège l'environnement et la santé humaine	Hypothèse validée Les projets soutenus permettent la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail

Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

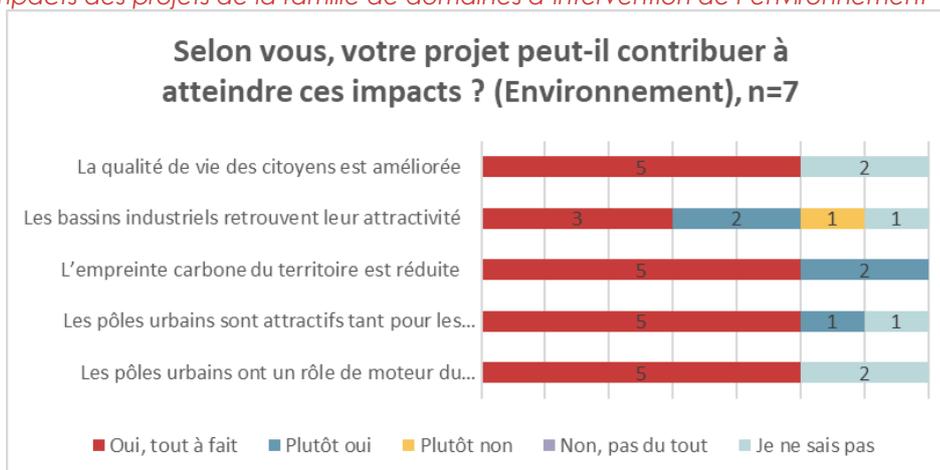
En ce qui concerne les projets « environnement », cinq impacts potentiels avaient été identifiés :

- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une amélioration de l'attractivité des pôles urbains auprès des visiteurs et des entreprises ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Une attractivité retrouvée pour les bassins industriels.

Dans l'échantillon de 7 répondants, tous porteurs de projet du domaine d'intervention « environnement », au minimum 5 bénéficiaires reconnaissent l'ensemble des impacts potentiels comme la résultante de leurs projets. Il faut toutefois noter qu'il leur est davantage difficile d'identifier l'impact de leurs projets sur la qualité de vie des citoyens ou sur le rôle du pôle dans le développement économique durable.

³⁸ « Augmentation de consommation liée à la réduction des limites à l'utilisation d'une technologie, ces limites pouvant être monétaires, temporelles, sociales, physiques, liées à l'effort, au danger, à l'organisation... » Article dans l'Ecologiste (éd. française de The Ecologist, vol. 4, n° 11, octobre 2003), vol 4, n° 3, p 45

Figure 32 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'environnement



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Comme indiqué dans la section précédente, l'étude de cas est positive quant à la contribution des projets du domaine d'intervention « environnement » à la réduction de l'empreinte carbone du secteur du transport, grâce au changement des habitudes de transport via l'incitation à utiliser des modes de transport doux, collectifs et actifs, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, et l'attractivité des pôles urbains.

5.3.7.6 Domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 15 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H7	La construction de nouvelles infrastructures permet de diminuer les émissions de GES dues à la production d'énergie	Hypothèse validée La construction de nouvelles infrastructures va mener à la réduction des émissions de GES (de l'ordre de 0,01% des émissions wallonnes)
H8	La construction de nouvelles infrastructures permet d'augmenter les capacités de production d'énergie renouvelable	Hypothèse nuancée Peu de projets produisent directement une énergie à base de source renouvelable

Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets du domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable », l'étude de cas conclue qu'ils devraient permettre de contribuer à l'attractivité du territoire. En effet, la mise en valeur du patrimoine par des équipements à faible impacts environnemental pourra contribuer à attirer à la fois des habitants et des visiteurs, contribuant ainsi au développement économique. La mise en place du réseau de chaleur par une collectivité permettra également aux entreprises d'accéder à une énergie faiblement carbonée avec un niveau de stabilité important (contrairement à la fluctuation du prix des énergies fossiles). Ce projet permettra également d'avoir un impact sur la compétitivité des entreprises.

De plus, ces projets s'insèrent dans une stratégie de revitalisation des pôles urbains, ce qui devrait avoir un impact sur la qualité de vie des citoyens, via l'atténuation des effets du changement climatique ou la mise en valeur de l'espace urbain.

Ces projets contribueront également à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, par la valorisation de la chaleur fatale dans un premier cas, la mise en place d'équipements performants dans un deuxième, et la mutualisation d'équipements dans un dernier. En outre, des phases ultérieures de développement des réseaux urbains de chaleur sont envisagées dans certaines communes.

Bien qu'ils soient en cours de réalisation, les effets attendus des projets sont proches de ceux initialement visés. Ils devraient avoir des effets durables sur leurs territoires.

5.3.7.7 Domaine d'intervention « efficacité énergétique »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 16 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « infrastructures d'énergie renouvelable »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H10	L'accompagnement des entreprises permet de réduire la consommation énergétique	Hypothèse validée L'accompagnement permet de réduire la consommation énergétique.
H11	La rénovation de bâtiments publics permet de réduire leur consommation énergétique	Hypothèse nuancée Même si les projets soutenus tendent à réduire la consommation d'énergie, il existe un risque d'effet rebond ³⁸ . Il y a pour l'instant trop peu d'éléments pour affirmer ou infirmer l'hypothèse.

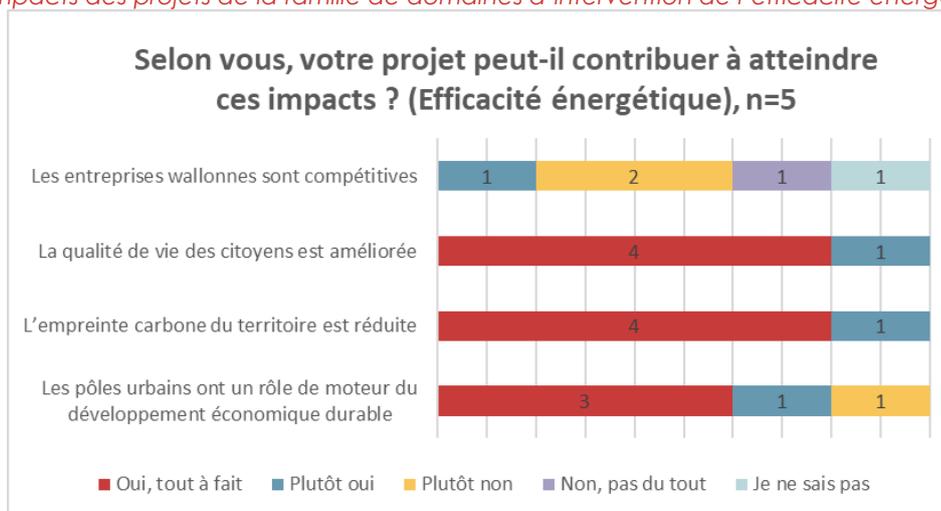
Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets « efficacité énergétique », quatre impacts potentiels avaient été identifiés :

- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises wallonnes.

Les répondants à l'enquête en ligne ont trouvé un point d'accord sur le fait que les projets contribueront de manière effective à réduire l'empreinte carbone du territoire et considèrent aussi que ces interventions peuvent, sur le long terme contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens. En effet, les projets ont pour objectif d'augmenter les capacités d'énergie renouvelable et de diminuer leur consommation d'énergie primaire. D'après les répondants, les effets sur la compétitivité sont plus incertains.

Figure 33 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de l'efficacité énergétique



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Au regard des bâtiments emblématiques des pôles urbains qui font l'objet d'une rénovation énergétique, il est attendu des projets de ce domaine d'intervention qu'ils soient des leviers de redéploiement des activités dans certains quartiers et, indirectement, la ville, faisant ainsi des différents pôles urbains des moteurs de développement économique durable. Les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête en ligne sont partagés sur ce potentiel impact. Cela est peut-être dû à l'usage final des bâtiments rénovés qui n'est pas uniquement pour des entreprises mais aussi pour des associations, musées, bibliothèques, bureaux des administrations locales) et qui donc rend les impacts économiques plus indirects et difficiles à estimer.

5.3.7.8 Domaine d'intervention « soutien aux entreprises »

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses associées à la théorie du changement, ainsi que le degré de validation à l'issue de l'évaluation.

Tableau 17 Illustration des hypothèses afférentes à la théorie intégrée du changement pour le domaine d'intervention « soutien aux entreprises »

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H3	La construction de nouvelles infrastructures permet de faciliter l'installation de citoyens et/ou d'entreprises	Hypothèse peu probable La rénovation du quartier dans une dynamique de transition écologique peut être un facteur d'attractivité, mais d'autres paramètres entrent en jeu (prix attractifs de l'immobilier, accessibilité, etc.). Les résultats de l'enquête (61 répondants) sont mitigés (seulement 22% de réponses positives, 34% d'abstention).
H12	Le soutien à l'investissement dans les entreprises permet de réduire la consommation énergétique	Hypothèse validée L'accompagnement et l'aide à l'investissement permet d'aider les entreprises à s'engager dans la transition énergétique

N°	Hypothèses	Degré de validation / Constat
H13	Le soutien à l'investissement dans les entreprises permet d'augmenter les capacités de production d'énergie renouvelable	Hypothèse nuancée Les cibles des indicateurs de résultat ³⁹ sont largement dépassées. Les résultats de l'enquête sont plus mitigés.
H14	Le soutien à l'investissement dans les entreprises permet de diminuer les émissions de GES dues à la production d'énergie	Hypothèse validée Le soutien à l'investissement permet la diminution de consommation d'énergie des entreprises concernées.
H15	Le soutien à des infrastructures dédiées aux entreprises facilite leur création et/ou leur développement	Hypothèse nuancée Les infrastructures d'accueil et mutualisées facilitent l'implantation d'entreprises et la concentration sur le cœur de métier. Les résultats de l'enquête sont mitigés.

Source : Technopolis Group sur base des entretiens, 2021

En ce qui concerne les projets « soutien aux entreprises », quatre impacts potentiels avaient été identifiés :

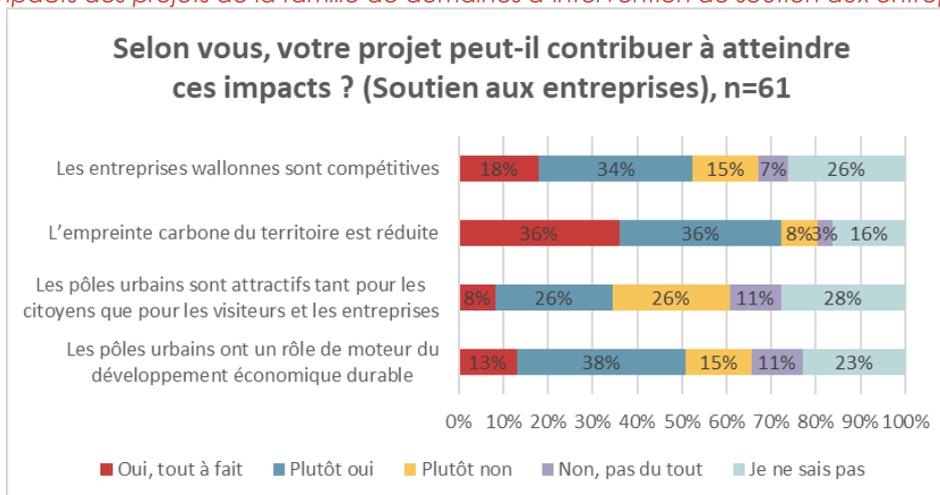
- Un renforcement du rôle de moteur du développement économique durable par les pôles urbains ;
- Une amélioration de l'attractivité des pôles urbains auprès des visiteurs et des entreprises ;
- Une réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Une augmentation de la compétitivité des entreprises wallonnes.

L'enquête en ligne fait part des opinions partagées des porteurs de projet du domaine d'intervention : 37% d'entre eux affirment que leurs projets n'ont pas d'impact sur l'attractivité des pôles urbains, alors que 34% déclarent l'inverse ; tandis que l'absence de réponse est importante. Seuls 52% des répondants déclarent que leur projet a un d'impact positif sur leur compétitivité ou celle des autres entreprises, alors que 22% affirment l'inverse.

³⁹ Cf. Annexe B – Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat du programme

Les cibles de capacités supplémentaires d'énergies renouvelables ont été atteintes à 638% en ce qui concerne la production électrique, et à 494% en ce qui concerne la puissance installée.

Figure 34 Impacts des projets de la famille de domaines d'intervention de soutien aux entreprises



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

L'étude de cas fait part de la difficulté à mesurer l'impact à long terme des actions d'accompagnement et de financement des PME, en particulier sur l'empreinte carbone globale du territoire wallon. Celui-ci, par essence multifactoriel, est difficile à prendre en compte à l'échelle du territoire wallon.

Outre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la diminution d'utilisation d'énergie fossile, la transition énergétique des PME permettrait d'améliorer la qualité de vie des employés / collaborateurs des sociétés. En effet, certains entrepreneurs souhaitent augmenter leur capacité de production d'énergie renouvelables dans le but d'acquérir des bornes de recharge de véhicules électriques et / ou des véhicules électriques pour leurs employés. Une fois installées, ces bornes permettraient aussi la recharge de trottinettes et de vélos électriques, favorisant le développement de modes de déplacement doux au sein d'un bassin industriel / zoning d'entreprises, leur permettant de retrouver une attractivité. Le cadre juridique des communautés d'énergie, qui reste encore indéfini, et le prix de l'énergie renouvelable, qui est fluctuant, peuvent potentiellement entraver l'importance de cet impact.

5.3.8 Des enseignements à tirer pour la prochaine programmation

Dans la phase de sélection et tout au long de la programmation, des bénéficiaires ont exprimé le besoin de renforcer le rôle de certaines parties prenantes, de revoir certaines priorités stratégiques et géographiques, et de maintenir la logique de portefeuille. Certains domaines d'intervention ont, par ailleurs, des enseignements qui leur sont spécifiques et qu'il sera nécessaire de prendre en compte pour la prochaine période de programmation.

Bien que les projets soient en cours de réalisation, il est d'ores et déjà possible de tirer plusieurs enseignements en vue de la prochaine programmation :

- **Sur les priorités stratégiques et géographiques :**
 - Continuer à appliquer des zones géographiques prioritaires ;
 - Améliorer la communication en amont à propos des axes et mesures, permettant ainsi l'insertion de plus petits acteurs ;

- Identifier en amont les potentielles difficultés d'ordre juridique liées à la mobilisation du FEDER.
- **Sur le rôle des parties prenantes :**
 - Renforcer davantage l'implication de l'administration de tutelle ;
 - Renforcer le rôle des EIR ;
 - S'assurer de l'implication de partenaires extérieurs et diversifiés pour renforcer la conception des projets.
- **Sur la sélection des projets :**
 - Inciter les bénéficiaires à présenter des projets matures en menant les études préalables nécessaires.
- **Sur les portefeuilles :**
 - Renforcer la logique de portefeuille, en conciliant plusieurs axes et opérateurs.
- **Sur les indicateurs :**
 - S'assurer de la sélection d'indicateurs (de résultat et de réalisations) spécifiques à la nature du projet, et permettant le suivi des progrès ;
 - Améliorer le suivi *ex post* des projets menés par les entreprises afin de mesurer les effets sur une période plus longue.

5.4 Efficience

Cette section a pour objectif de répondre aux questions évaluatives ayant trait à l'efficience des projets financés sous les axes 3, 4 et 5. Les questions d'efficience sont orientées principalement autour de l'adéquation des ressources mobilisées aux besoins et aux objectifs, et aux processus de suivi des projets mis en place durant la programmation.

Question principale 9 : Dans quelle mesure la distribution budgétaire entre les mesures est-elle en adéquation avec les besoins des bénéficiaires visés ? Dans quelle mesure les ressources mobilisées sont-elles en adéquation avec les objectifs visés ?

5.4.1 *Des ressources appréciées et globalement suffisantes pour répondre aux besoins des projets, et aux objectifs de la programmation*

Le FEDER permet de lancer une dynamique de déploiement de projets variés et est considéré comme une source de financement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Il permet notamment aux bénéficiaires de mobiliser un volume financier important en une fois, réduisant ainsi les temps de mise en œuvre et permettant de maintenir leur niveau d'ambition. Il reste toutefois insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins des projets : les budgets initialement prévus ont subi des modifications à la baisse pour la majorité des bénéficiaires interrogés, ce qui a pu poser des difficultés dans certains cas.

Les entretiens ont été l'occasion d'interroger les bénéficiaires et les opérateurs sur l'adéquation des ressources mobilisées vis-à-vis des besoins. Il n'a pas été mené de contre-expertise sur le coût des projets financés.

La programmation des axes 3, 4 et 5 a permis d'apporter des financements sur 8 familles de domaine d'intervention. L'ensemble de l'enveloppe disponible (248 M€) est programmé, et n'a pu satisfaire à l'ensemble des demandes des bénéficiaires, démontrant ainsi son attractivité. Des réallocations budgétaires⁴⁰ ont eu lieu pour répondre, lorsque cela était possible, à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

Les parties prenantes affirment que, souvent, les projets ont été correctement estimés au moment de la rédaction de la fiche projet. Ainsi, les différents bénéficiaires perçoivent, à cette étape, que le budget est en adéquation avec les besoins du territoire ainsi que les objectifs visés. Toutefois, le budget a pu être réduit par la Task Force FEDER, amenant les bénéficiaires à réviser leur projet et / ou chercher des sources de financement additionnelles. **Le financement apporté est généralement suffisant pour répondre aux besoins des bénéficiaires.**

Durant la mise en œuvre des projets, les difficultés financières suivantes ont été rencontrées :

- Les projets étant sélectionnés en même temps, cela peut entraîner des dépassements du fait de l'augmentation des prix des matières premières et de la main d'œuvre, des délais

⁴⁰ Certaines mesures ont fait l'objet de plusieurs renforcements budgétaires. En particulier, la mesure 3.1.1 a bénéficié de deux transferts provenant de la mesure 3.1.2 pour un total d'1,3 M€ (abandon de 3 projets et réallocation du solde), ainsi que d'un transfert de 0,6 M€ en provenance de l'Assistance Technique. De même, la mesure 4.4.1 a bénéficié d'un transfert de 0,4 M€ issu d'un projet abandonné de la mesure 4.2.3 et du solde non utilisé de la mesure 4.5.1. D'autres mesures de l'axe 4 ont elles aussi bénéficié de renforcement budgétaire, à savoir la 4.1.1 (fonds provenant du solde de la mesure 4.2.4 et de l'Assistance Technique), et la 4.3.1 (Assistance Technique).

et des problèmes de livraison. La crise sanitaire est venue aggraver cette problématique, tout comme les intempéries qui ont touché la Wallonie en été 2021 ;

- Les évolutions de la législation (ex. : décret sur les sols pollués) et les problèmes techniques (ex. opération d'égouttage nécessaire) ont pu causer des dépenses imprévues devant ensuite être prises en charge par les bénéficiaires ;
- Bien que les projets aient souvent été correctement estimés au moment de la rédaction de la fiche projet, il a pu être plus difficile, pour certains, d'estimer dès le départ le coût total d'un projet en anticipant tous les coûts et leurs évolutions;
- Il existe un décalage entre la programmation et la réalisation. Or, les prix peuvent évoluer entre temps, à l'avantage des bénéficiaires ou à leur détriment.

De ce fait, les ambitions de certains projets ont ainsi dû être revues à la baisse. Les interlocuteurs sont néanmoins globalement confiants dans leur capacité à atteindre les objectifs fixés par le biais des indicateurs.

Un certain nombre de bénéficiaires ont témoigné de la concordance entre les ressources et les besoins, et donc l'atteinte des objectifs visés, notamment parce qu'ils n'ont pas ou peu fait face à des dépenses imprévues, parce qu'ils ont demandé et ont pu bénéficier d'une réallocation budgétaire, ou encore parce que le porteur de projet disposait d'une marge de manœuvre lui permettant de faire face aux changements sans compromettre le budget initial.

Quelques bénéficiaires ont regretté que les moyens ne soient pas à la hauteur des besoins ou des ambitions exprimées dans le PO. C'est notamment le cas pour le tourisme et, plus particulièrement, le tourisme d'affaires dont l'enveloppe FEDER s'est réduite entre la programmation 2007-2013 et celle de 2014-2020.

Concernant l'effet levier du FEDER, les avis sont généralement positifs. **Le financement a permis aux bénéficiaires de mobiliser un volume financier important en une fois, réduisant ainsi les temps de mise en œuvre et permettant de maintenir un fort niveau d'ambition.** Les projets contribuent à lancer une dynamique (ex. : déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire, réhabilitation des bâtiments, redynamisation d'une zone suite à la réhabilitation de friches, etc.).

Question principale 10 : Dans quelle mesure les processus mis en place favorisent-ils l'atteinte des résultats ?

5.4.2 Des processus de suivi globalement utiles

Une stratégie intégrée était requise des porteurs de projets. Ainsi, l'organisation en portefeuille et la mise en place de comités d'accompagnement, rassemblant toutes les parties prenantes du portefeuille, étaient sous-jacents à ce principe. Toutefois, les comités d'accompagnement, comme certains autres processus de suivi des projets financés peuvent être considérés comme une charge importante. Le Comité d'accompagnement divise : pour certains, il permet l'échange de bonnes pratiques, de mieux répondre aux difficultés, et de clarifier les attentes dans la rédaction des rapports annuels ; tandis que pour d'autres, il a une utilité limitée pour trouver des solutions et n'existerait que pour rendre compte de l'avancement des projets.

Tout en reconnaissant le besoin de la Région d'effectuer un suivi pour une meilleure prise de décision ainsi que les obligations réglementaires européennes sur lesquelles la Région n'a pas de prise, les bénéficiaires souhaiteraient davantage de simplification.

Les retours des parties prenantes concernant le processus de suivi mis en place sont partagés.

En effet, bien que certains bénéficiaires reconnaissent les règles de suivi des projets FEDER comme des « filets de sécurité » et considèrent qu'elles sont utiles, d'autres ont le sentiment que cela ne sert pas assez les porteurs de projet.

Le COMAC est un outil permettant aux administrations et aux Cabinets en charge du FEDER de suivre et accompagner les projets, notamment sur leur avancement financier et physique, bien qu'ils aient également des échanges avec les bénéficiaires de manière bilatérale. Les parties prenantes reconnaissent qu'une « gouvernance liée au portefeuille de projet paraît centrale pour faire converger les différentes dynamiques des projets »⁴¹.

Les investigations font ressortir des perceptions différentes vis-à-vis de la fréquence des COMAC : les administrations fonctionnelles considèrent que la tenue des réunions n'est pas assez fréquente pour assurer un suivi adéquat des projets, alors que la majorité des bénéficiaires interrogés estime qu'une réunion, qui pouvait être trimestrielle pour certains portefeuilles⁴², les amenait à avoir un rythme soutenu de dépenses . Certains bénéficiaires préféreraient que les réunions rassemblent un nombre moindre de participants pour pouvoir discuter de projets avec un niveau technique important.

Le COMAC a tout de même le mérite de « force[r] une rencontre »⁴³ entre les bénéficiaires. Il s'agit d'une instance qui peut donner des idées de transfert entre portefeuilles et de collaborations, et qui permet de partager les problématiques rencontrées et d'échanger sur des pistes de solution, d'anticiper les problèmes, de poser des questions en cas de doutes et incertitudes, et de faire part des bonnes pratiques. Il permet également de « clarifier en amont les attentes dans la rédaction des rapport annuel et prévisionnel »⁴⁴ et d'apporter les expériences des exigences européennes.

Bien que les bénéficiaires reconnaissent que le suivi est important et nécessaire, les procédures administratives s'ajoutent aux procédures internes de suivi qu'ont les bénéficiaires, ce qui peut amener à devoir faire des choix et à suspendre d'autres projets pour répondre aux obligations du FEDER.

Cette lourdeur administrative ressentie doit toutefois être contextualisée : il s'agit d'exigences réglementaires imposées par la Commission européenne, et non une démarche de l'autorité de gestion. Elle est, en outre, nécessaire pour assurer le bon suivi de l'utilisation de fonds publics. Un processus d'amélioration continue a été mis en place (ex. : modules ajoutés en 2014-2020 à Euroges – marche publics et procédures de modification de projets). La crise sanitaire a notamment amené une adaptation des démarches, en permettant davantage la numérisation des documents et la signature électronique, ce que les bénéficiaires ont jugé positivement.

⁴¹ Verbatim de la campagne d'entretien

⁴² En début de programmation, les réunions du COMAC étaient trimestrielles pour les projets bénéficiant de plus de 30 millions d'euros, et pour les projets urbains. Ce suivi a ensuite été adapté à l'état d'avancement positif du projet. En cours de programmation, une réunion trimestrielle était tenue uniquement pour les projets rencontrant des difficultés, afin d'effectuer un suivi rapproché. Pour les projets pour lesquels ce n'était pas le cas, la réunion du COMAC était annuelle.

⁴³ Idem

⁴⁴ Idem

5.4.3 Des enseignements à tirer pour la prochaine programmation

Les parties prenantes du programme opérationnel 2014-2020 ont formulé plusieurs enseignements vis-à-vis de l'efficacité des projets, à prendre en compte pour la prochaine période de programmation. Ils concernent par exemple la poursuite de la mise en œuvre de processus numériques, ou encore l'amélioration de la communication entre les parties prenantes, notamment via le COMAC.

Bien que les projets soient en cours de réalisation, il est d'ores et déjà possible de tirer plusieurs enseignements en vue de la prochaine programmation :

- Continuer à adapter la fréquence des réunions du COMAC en fonction de l'avancement des projets et favoriser la tenue de réunions informelles selon les besoins pour favoriser la co-construction entre les participants ;
- Continuer à améliorer l'outil informatique, en permettant par exemple la numérisation et l'envoi d'un nombre conséquent de fichiers en une seule fois ;
- Permettre davantage de flexibilité dans l'utilisation de la subvention.

5.5 Durabilité

Cette section a pour objectif de répondre aux questions évaluatives ayant trait à la durabilité des projets financés sous les axes 3, 4 et 5. Les questions de durabilité sont orientées principalement autour de la pérennité des projets et de la valeur ajoutée du FEDER sur le développement du territoire wallon.

Question principale 11 : Dans quelle mesure les projets sont-ils pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER ?

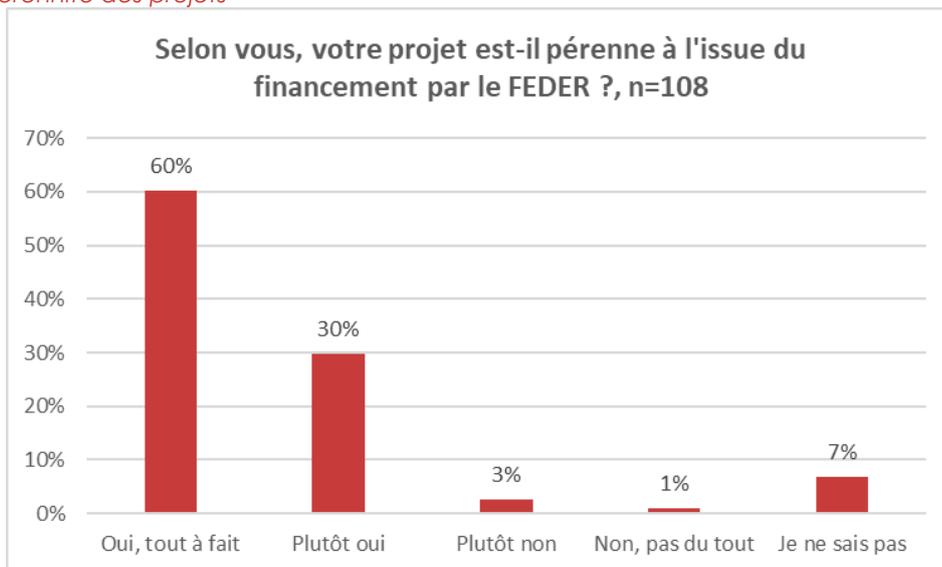
5.5.1 Une pérennité des projets favorisée par la vision à long-terme dans laquelle ils s'inscrivent

Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si les projets seront effectivement pérennes, il est d'ores et déjà possible d'être confiant sur ce point. En effet, ils s'inscrivent dans un consensus de long terme entre les acteurs d'un même territoire, leur nature-même fait qu'ils existeront dans le temps (ex. : construction et rénovation d'infrastructures) et la pérennité a été un critère inclus pour les choix effectués par les porteurs de projet.

Quelques PME doutent toutefois de la stabilité financière de leur modèle économique et / ou de la possibilité d'investissements à venir – et ce, malgré le soutien des financements européens . La viabilité à long terme des projets peut, en effet, dépendre de l'évolution des attentes des bénéficiaires finaux et de facteurs externes non prévus (ex. : évolution des attentes).

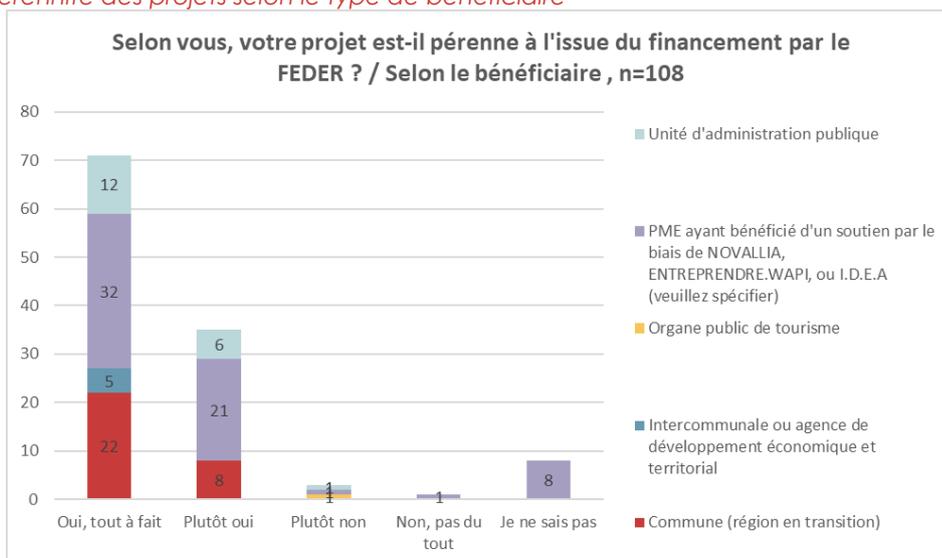
L'enquête en ligne révèle que **90% des répondants s'inscrivent dans une perspective de long terme quant à la mise en œuvre et à la gestion de leur(s) projet(s)**. Quasiment aucun bénéficiaire ne pense l'inverse et seule une minorité n'est pas à même à évaluer la pérennité de son projet. Cette minorité est composée de **PME, qui doutent de la stabilité financière de leur modèle économique et / ou de la possibilité d'investissements à venir** malgré le fait qu'elles aient bénéficié de financements FEDER. Sur ce point, une grande attente des entreprises est la reconduction d'un tel soutien financier sur la prochaine programmation.

Figure 35 Pérennité des projets



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Figure 36 Pérennité des projets selon le type de bénéficiaire



Source : Technopolis Group, basé sur les résultats de l'enquête en ligne menée entre avril et juin 2021

Les réponses ouvertes à l'enquête en ligne ainsi que les entretiens avec les parties prenantes permettent de saisir les facteurs de pérennité pour les projets de cette programmation.

Toutefois, en ce qui concerne le tourisme, une prise en charge des besoins complémentaires pour accompagner la professionnalisation du secteur (ex. : marketing, formation) sera nécessaire si on souhaite que le secteur se développe.

De même, l'enjeu, pour les projets de soutien aux entreprises, réside dans le maintien de la dynamique qui s'est créée durant la période de programmation 2014-2021, qu'il serait « dommage »⁴⁵ d'arrêter.

Les entretiens menés auprès des bénéficiaires permettent de préciser les résultats de l'enquête. **D'abord, les projets répondent à des préoccupations actuelles de la population** : mieux se déplacer, mieux manger, avoir un emploi, produire localement et vivre dans un environnement plus sain.

Les projets, de par leur nature, sont aussi pensés pour s'inscrire dans la durée (ex. : construction / rénovation de gares, aménagement de voiries avec l'utilisation de matériaux à durée de vie très longue). Ainsi, il est important que, dès l'étape de conception du projet, le maintien et l'entretien des infrastructures soient pris en considération. Si l'exploitation pourra être amenée à changer dans les années à venir, les aménagements, eux, resteront. De même, les bâtiments construits avec une première vocation (ex. : accueil d'évènements touristiques) pourront avoir d'autres usages par la suite.

Les aménagements nécessiteront des investissements complémentaires pour la maintenance et la mise à jour d'équipements et, éventuellement, de logiciels. Les porteurs de projet devront donc trouver des financements pour pouvoir continuer les efforts engagés. Ainsi, certains envisagent d'ores et déjà de candidater aux financements de la période de programmation 2021-2027 ; tandis que d'autres ont inscrits ces dépenses dans leurs budgets pour les 20 prochaines années.

Les porteurs de projet font des choix qui incluent la pérennité des projets comme critère. A titre d'exemple, certains bénéficiaires ont engagé des discussions avec les acteurs de leur territoire en amont et durant la mise en œuvre afin d'assurer que leur projet satisfasse une demande existante. Les financements octroyés ont également permis à certains projets de travailler avec des matériaux de meilleure qualité, malgré les difficultés rencontrées avec la réduction des budgets.

Toutefois, pour certains secteurs, comme le tourisme, la viabilité des projets dépendra des évolutions des attentes des consommateurs.

Question principale 12 : Quels est la valeur ajoutée et l'impact du FEDER sur le développement territorial local, supra-local et régional ?

5.5.2 Une valeur ajoutée du FEDER certaine

La valeur ajoutée du FEDER est avérée car le financement permet de soutenir des projets ambitieux, qui n'auraient pas pu exister avec des subsides locaux et régionaux. Dans certains cas, ce volume de fonds peut contribuer à attirer d'autres financements privés ou publics. Les projets soutenus rendent, en outre, possible la création d'autres projets à impact positif pour le territoire. Enfin, le FEDER propose une approche systémique des stratégies de développement territoriaux et participe à la structuration des plans d'aménagement urbains.

⁴⁵ Verbatim de la campagne d'entretien

Les différentes parties prenantes s'accordent sur le fait que, **sans le FEDER, les projets soutenus n'auraient pu se faire avec la même ambition, complexité et envergure**. En effet, ils auraient été trop coûteux pour être réalisés sur fonds propres. Par ailleurs, certains projets peuvent faire face à une forte concurrence (ex. : compétitivité tarifaire du gaz) qui impacte la viabilité globale des investissements nécessaires (ex. : valorisation de la chaleur fatale de l'incinérateur) et rend d'autant plus compliqué leur réalisation sans subventions. Les acteurs interrogés s'accordent à dire qu'il est impossible de décrocher un montant aussi important que celui obtenu à travers le FEDER dans le cadre subsides locaux ou régionaux.

De par l'ambition des projets soutenus par le FEDER, les bénéficiaires s'attendent à ce que ces projets emblématiques façonnent le territoire pour de nombreuses années et contribuent au rayonnement des territoires au-delà de la Wallonie et l'attraction d'entreprises et de citoyens, et ainsi facilitent le développement local et régional.

Le FEDER a amené **différentes politiques à « s'imbriquer »⁴⁶, à maintenir un cap commun et à avoir une approche intégrée**. Les projets ont ainsi anticipé les problématiques d'habitat, de mobilité, et environnementales. Certaines communes ont pu être « forcées »⁴⁷ à se positionner sur certains aspects de manière positive. Les financements leur ont donné de la visibilité, comme ils en ont donné à l'Europe et à son rôle via le soutien de projets stratégiques.

Les projets FEDER ont été l'occasion pour **différentes typologies d'acteurs de travailler ensemble pour redynamiser les territoires**. Avec un accompagnement à tous les niveaux (opérateurs, administrations fonctionnelles), les politiques publiques ont été « tir[ées] vers le haut »⁴⁸.

Les projets **s'inscrivent dans le consensus de long terme généré par les acteurs le développement d'un même territoire**. Ainsi, la rénovation énergétique de bâtiments, les projets d'innovation verte, l'introduction de voies cyclables s'inscrivent dans un objectif de développement durable porté à l'échelle de la province / commune. Il en est de même pour la création d'un hub touristique ou le regroupement de différents services publics dans un même lieu : ces réalisations sont encadrées par la réglementation (maintien de l'affectation touristique pendant 15 ans après la date du dernier paiement) et permettent d'améliorer le dynamisme de toute une zone urbaine.

Le FEDER a un effet levier financier, et attire des fonds additionnels provenant aussi bien d'acteurs privés que d'acteurs publics. Le fait d'obtenir des financements à travers le FEDER permet d'avoir plus de visibilité et de renforcer l'image du projet ainsi que de la ville. Cela a notamment été bénéfique pour les territoires les plus fragiles en leur permettant ainsi de « réduire certains effets pervers du marché »⁴⁹.

Enfin, **certains des projets soutenus par les axes 3, 4 et 5 rendent possible la création d'autres projets**. Ainsi la réhabilitation de sites contaminés donnera lieu à des projets d'aménagement de voiries et d'aménagement urbain, à la création d'un réseau de transport, d'une zone d'activité économique, etc. Les projets menés dans certaines communes pourront, en outre, être répliqués sur d'autres communes, selon leurs besoins et leurs capacités financières.

⁴⁶ Verbatim de la campagne d'entretiens

⁴⁷ Idem

⁴⁸ Verbatim de la campagne d'entretiens

⁴⁹ Idem

Quelques bénéficiaires ont tout de même indiqué que le FEDER n'avait pas de plus-value pour eux et qu'au contraire, il représentait des « contraintes » liées aux procédures administratives. D'autres remarquent que le FEDER n'a pas de plus-value spécifique par rapport à d'autres fonds européens (ex. : INTERREG, LEADER, FSE). Le financement apporté est important, mais ils n'identifient pas d'autre valeur ajoutée.

5.6 Principaux constats par mesure

Les analyses précédentes ont été menées sur la base des familles de domaine d'intervention, établies en concertation avec le comité de pilotage de l'évaluation. Le tableau ci-dessous présente les principaux constats par mesure.

Tableau 18 Principaux constats par mesure (hors mesures supprimées)

Axe	Mesure	Titre de la mesure	Constats évaluatifs
3	3.1.1	Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin de revitalisation du territoire. • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements • Efficacité : contribution à l'attractivité et à la compétitivité des territoires ; contribution à la transition bas-carbone davantage nuancée selon la typologie de projets soutenus (attraction d'une cible internationale, et du trafic routier dû aux rénovations des infrastructures routières) • Efficience : 38% de l'enveloppe, financements FEDER indispensables, suffisants pour les besoins des projets mais insuffisants vis-à-vis des besoins de politiques publiques. Réallocation budgétaire pour répondre à la demande • Durabilité : projets financés consistent en des infrastructures lourdes, pensées pour le long terme
	3.1.2	Dépollution visant à la reconversion des friches industrielles urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin d'espace pour accueillir des projets d'investissement et des activités, et à un besoin de limiter l'étalement urbain • Cohérence : synergie avec les autres axes du programme, et complémentarité externe en matière de financements et de projets • Efficacité : contribution directe à la transition bas-carbone et à l'attractivité des territoires ; contribution indirecte à la compétitivité des territoires ; totale atteinte des objectifs 2018 et quasi pour 2023 • Efficience : 10% de l'enveloppe, allocations financières adéquates vis-à-vis des besoins des projets • Durabilité : projets financés permettront la création d'autres projets
4	4.1.1	Production à partir d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements • Efficacité : contribution à l'attractivité et à la compétitivité des territoires ; contribution à la transition bas-carbone davantage nuancée selon la typologie de projets soutenus (, et du trafic routier dû aux rénovations des infrastructures routières)

Axe	Mesure	Titre de la mesure	Constats évaluatifs
			<ul style="list-style-type: none"> • Efficience : 2% de l' enveloppe, financements FEDER indispensables, suffisants pour les besoins des projets mais insuffisants vis-à-vis des besoins de politiques publiques • Durabilité : aménagements pensés pour s' inscrire dans la durée
	4.2.1	Bas-Carbone : Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux entreprises • Cohérence : chevauchement avec un dispositif régional • Efficacité : aucun projet soutenu • Efficience : / • Durabilité : /
	4.2.2	Bas-Carbone : Capital et crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux entreprises pour leur transition énergétique • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe • Efficacité : contribution à la compétitivité des entreprises et à leur transition bas-carbone • Efficience : 7% de l' enveloppe, anticipation d' une surconsommation de l' enveloppe budgétaire d' ici 2021 ou 2022, du fait de la demande • Durabilité : les bénéficiaires considèrent que les projets seront pérennes au-delà du FEDER, mais il faudra soutenir la dynamique de transition écologique des entreprises qui a été lancée durant cette période de programmation
	4.2.3	Bas-Carbone : Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics • Cohérence : aucun retour des parties prenantes • Efficacité : aucune dépense à ce stade • Efficience : 2% de l' enveloppe, aucune dépense à ce stade • Durabilité : idem
	4.2.4	Bas-Carbone : Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux entreprises pour leur transition énergétique • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe • Efficacité : contribution à la compétitivité des entreprises et à leur transition bas-carbone • Efficience : 9% de l' enveloppe, anticipation d' une surconsommation de l' enveloppe budgétaire d' ici 2021 ou 2022, du fait de la demande. Réallocation budgétaire pour répondre à la demande • Durabilité : les bénéficiaires considèrent que les projets seront pérennes au-delà du FEDER, mais il faudra soutenir la dynamique de transition écologique des entreprises qui a été lancée durant cette période de programmation
	4.3.1	4.3.1 Bas-carbone / Bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements

Axe	Mesure	Titre de la mesure	Constats évaluatifs
		pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité : atteinte des objectifs 2018 et 2023, sauf pour un objectif du fait de la révision du projet initial concerné • Efficience : 15% de l' enveloppe, estimation correcte du budget, allocation adéquate vis-à-vis des besoins. Réallocation budgétaire pour répondre à la demande • Durabilité : projets pensés pour s' inscrire dans la durée, même en termes de budget
	4.4.1	Bas-carbone / mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics, mis en exergue par la crise sanitaire (besoin de logements salubres et d' augmenter l' offre de logements). • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements • Efficacité : contribution à la transition bas-carbone et à l' attractivité durable des pôles urbains • Efficience : 2% de l' enveloppe, financements FEDER indispensables, suffisants pour les besoins des projets mais insuffisants vis-à-vis des besoins de politiques publiques. Réallocation budgétaire pour répondre à la demande • Durabilité : durable réorganisation des espaces urbains, mais pérennité des mobiliers dépendra de l' investissement (maintenance, mise à jour des logiciels / des équipements)
	4.5.1	Bas-carbone / cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements • Efficacité : contribution directe à la transition bas-carbone des territoires et à leur compétitivité • Efficience : 2% de l' enveloppe, financements FEDER adéquats vis-à-vis des besoins, mais réduits durant la période de programmation • Durabilité : effets durables attendus
5	5.1.1	Urbain / bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics vis-à-vis de l' assainissement des pôles urbains et d' amélioration de la qualité de vie en milieu urbain • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe - complémentarité avec les autres financements • Efficacité : contribution à l' attractivité et à la compétitivité des territoires ; contribution à la transition bas-carbone davantage nuancée selon la typologie de projets soutenus (possible augmentation du trafic aérien lié au tourisme d' affaires, et du trafic routier dû aux rénovations des infrastructures routières) • Efficience : 5% de l' enveloppe, financements FEDER indispensables, suffisants pour les besoins des projets mais insuffisants vis-à-vis des besoins de politiques publiques • Durabilité : effets durables attendus
	5.2.1	Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : réponse à un besoin identifié de soutien aux pouvoirs publics • Cohérence : cohérence interne au programme, et externe • Efficacité : contribution à l' amélioration de l' efficacité énergétique des territoires, et donc à leur transition bas-carbone, et à leur attractivité

Axe	Mesure	Titre de la mesure	Constats évaluatifs
			<ul style="list-style-type: none">• Efficience : 8% de l' enveloppe, financements FEDER indispensables, suffisants pour les besoins des projets mais insuffisants vis-à-vis des besoins de politiques publiques• Durabilité : projets pensés pour s' inscrire dans la durée, et qui permettront d' attirer d' autres projets

6 Conclusions de l'évaluation par critère évaluatif

6.1 Pertinence

La programmation des axes 3, 4 et 5 est pertinente pour répondre aux enjeux auxquels fait face la Wallonie. Les typologies de bénéficiaires correspondent aux objectifs visés par ces axes.

Avec un passé industriel, **la Wallonie fait face à de nombreux enjeux, largement identifiés**, pour assurer son développement économique et s'engager dans la transition écologique. Au travers des axes 3, 4 et 5, la programmation FEDER 2014-20 vise un **soutien à l'amélioration de l'attractivité des pôles urbains wallons, de leur compétitivité et à la réduction de leurs impacts environnementaux**. Ce soutien doit notamment contribuer à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, la transition énergétique des entreprises et des pouvoirs publics locaux (production et consommation d'énergie), et la proposition d'un cadre propice à l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises.

La programmation FEDER 2014-2020 sur les axes 3, 4 et 5 mobilise 248M€ (correspondant à 39% du PO) pour soutenir 116 projets, dont certains font intervenir des organismes intermédiaires. L'intervention se répartit en 14 mesures (dont 3 ne contiennent aucun projet), qui ont été regroupées en 8 familles de domaine d'intervention pour cette évaluation. **Chacune de ces familles fait face à des enjeux différents**, que la programmation vise en partie à adresser grâce aux projets soutenus.

La programmation soutient principalement des acteurs publics (75% du budget orientée vers des communes, intercommunale ou unité d'administration publique) en majorité au travers de subventions. Elle finance également des PME, notamment au travers d'instruments financiers (7,5% de la programmation) pour investir dans l'amélioration de l'appareil productif. La programmation a notamment financé des projets de développement urbain, pour lesquels **les acteurs publics sont les porteurs adéquats** du fait de leur vision d'ensemble et de long-terme, de leur capacité à mener des projets complexes et de leur propriété des terrains et des infrastructures. Les modes d'intervention utilisés correspondent aux modes de fonctionnement des bénéficiaires visés (subventions pour les acteurs publics et instruments financiers pour les PME, avec une couverture et des critères de sélection relativement larges).

L'identification des besoins au travers d'analyse des besoins à moyen et long-terme du territoire a permis le développement de projets dans l'ensemble en adéquation avec les besoins des bénéficiaires. Le FEDER contribue à la réalisation de projets d'ampleur, ambitieux, et complexes, s'inscrivant dans une vision de long terme. Les bénéficiaires expriment globalement leur satisfaction quant à leur participation au FEDER, sans différences notables entre typologies de bénéficiaires et entre les domaines d'intervention.

Parmi les familles de domaine d'intervention, **l'ensemble des besoins identifiés lors de la conception du programme opérationnel est couvert, généralement**, par les différentes mesures. Au regard des priorités communautaires et gouvernementales et des besoins du territoire, la faible mobilisation de la famille d'intervention 'infrastructure d'énergie renouvelable' montre néanmoins un décalage entre ambition et programmation.

Certaines barrières identifiées au début de la programmation persistent : **les objectifs de la programmation actuelle restent donc pertinents**. Dans le même temps, l'importance de certaines barrières par rapport au début de la programmation a diminué, en partie grâce à l'intervention du FEDER.



Au cours de la période, **la crise sanitaire liée à la COVID19 constitue la principale évolution contextuelle**, avec plusieurs effets : accélération de certaines tendances (ex. : importance de la qualité de l'habitat, augmentation de la demande pour des espaces verts, achats des vélos ou mécanismes de mobilité alternative), délais et surcoûts, incertitudes sur les flux d'habitants et de visiteurs, évolution des modes d'administration des projets, etc. Si cette crise peut questionner à court-terme la pertinence de certains projets de familles de domaine d'intervention soutenues (ex. : tourisme), **les projets financés restent néanmoins globalement en adéquation avec les besoins des territoires et les préoccupations de la population**. La construction des projets en lien avec les objectifs communautaires à long-terme, tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, contribue à accroître cette résilience.

6.2 Cohérence

La cohérence interne des axes 3, 4 et 5 est satisfaisante, même s'il existe des chevauchements. La synergie avec les autres axes du PO est bonne. Il existe une complémentarité avec les stratégies et autres dispositifs de financement disponibles sur le territoire.

L'articulation des axes 3, 4 et 5 entre eux est dans l'ensemble satisfaisante. Des différences existent cependant en fonction des familles de domaine d'intervention. Le regroupement en familles de domaine d'intervention a permis d'illustrer quelques chevauchements entre certains axes (cf. Figure 3). Pour plusieurs familles de domaine d'intervention, un projet pouvait potentiellement se retrouver financé par différentes mesures issues de plusieurs axes. Cette architecture programmatique a nécessité de la part de la DGA une phase de vérification lors des appels à projets afin de valider l'adéquation de l'inscription dans telle ou telle mesure et la concordance avec les indicateurs retenus, et le cas échéant, des échanges avec le bénéficiaire et l'administration fonctionnelle pour une réorientation vers la mesure adéquate. Comme illustré par une étude de cas, les projets 'environnement' couverts par 5 mesures issus des 3 axes, bien que similaires par nature, poursuivent des objectifs complémentaires.

De manière similaire, **la synergie des axes 3, 4 et 5 avec le reste de la programmation 2014-2020 est jugée suffisante.** Pour certains domaines, il existe des complémentarités fortes entre l'axe 1 et les axes 3, 4 ou 5. Ainsi, le soutien aux PME par les mesures 1.1.4 et 1.2.1 peut constituer un vivier pour la mesure 4.2.4, ou inversement. Dans un nombre restreint de cas, il existe néanmoins des chevauchements. Ainsi, pour le soutien aux entreprises, il existe de fortes similarités entre la mesure 1 de l'axe 1 et la mesure 4.2.4 de l'axe 4, qui diffèrent pas le système d'aide d'Etat et l'orientation thématique. L'identification de synergies dès la phase de fiche-projet et la logique de portefeuille facilitent néanmoins l'articulation et la coordination entre projets issus de mesures et d'axes différents.

En ce qui concerne la cohérence externe, **le financement FEDER 2014-2020 est globalement considéré comme complémentaire aux dispositifs publics existants aux niveaux local et régional et comme un outil pour atteindre les objectifs inclus dans les documents stratégiques.** L'élaboration de la programmation s'est basée sur une consultation large des parties prenantes, ce qui a permis de s'assurer des synergies entre le PO FEDER 2014-2020 et les autres stratégies et dispositifs publics de financement existant sur le territoire. L'ampleur de l'enveloppe financière disponible et l'éventail des thématiques soutenues, largement supérieurs à ce qui est fait au niveau local, constituent également des facteurs explicatifs à cette complémentarité. Pour les bénéficiaires, le FEDER permet de financer des projets d'envergure qui ne pourraient être financés tels quels autrement, ou sur une temporalité plus importante.

6.3 Efficacité

Les typologies de bénéficiaires visées par la programmation ont effectivement été soutenues, à des degrés divers. Les communes constituent la principale typologie de bénéficiaire direct pour les axes 3, 4 et 5.

La programmation est toujours en phase de mise en œuvre, et l'ensemble des valeurs des cibles intermédiaires ne sont pas encore atteintes. Les projets contribuent cependant globalement aux objectifs fixés, et devraient générer les résultats et les impacts attendus. Les projets soutenus par le FEDER ont permis la mise en place des conditions de changement. Les obstacles, ainsi que les éléments facilitateurs (dont la participation à une portefeuille de projets), sont communs à l'ensemble de la programmation.

Dans l'ensemble, les typologies de bénéficiaires visées ont été soutenues, à des degrés divers, et la typologie de bénéficiaire n'a pas d'influence sur l'atteinte des résultats. Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER Wallonie.2020 ont permis de soutenir 116 projets, répartis en 44 portefeuilles de projets pour 51 bénéficiaires directs uniques. Le type de bénéficiaires le plus important est les communes (50% du budget), dont la grande majorité sont issues de zones en transition. En particulier, les villes de Charleroi et de Mons sont les communes bénéficiant le plus du FEDER. Parmi les autres types de bénéficiaires soutenus figurent les intercommunales (13%, y compris les agences de développement économique et territorial), le SPW (4%), le partenariat public-privé (4%), les provinces (4%) et les centres universitaires (4%). Par le biais de projets intermédiés, le secteur privé bénéficie de 8% des fonds alloués. Les centres de formation n'ont été que peu soutenus, malgré leur potentiel d'identification de nouveaux besoins. Dans le cadre de l'axe 5, le rôle des EIR est significatif pour la définition d'une stratégie urbaine homogénéisée au sein de leur territoire et l'accompagnement des projets.

Au moment de l'évaluation, **7 ans après son lancement, une large partie de la programmation est toujours en phase de mise en œuvre.** Seuls 18% (45M€) des subventions programmées (correspondant à l'intégralité du budget pour les axes 3, 4 et 5) ont été effectivement dépensés, bien qu'une accélération des dépenses se réalise généralement en fin de programmation pour ces axes. De fait, les cibles 2018 et 2023 des indicateurs de réalisation et de résultat sont loin d'être atteintes (32% des cibles 2018 pour les indicateurs de réalisation et 11% pour ceux de résultat). Plusieurs facteurs expliquent ce décalage : la typologie de projets soutenus (projets infrastructures d'ampleur), les retards pris (ex. : marché public, COVID19, autorisation) ou encore la binarité des indicateurs (ne permettant pas de rendre compte de l'état d'avancement intermédiaire d'un projet). Les porteurs de projet consultés sont néanmoins confiants dans leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, il convient de noter que les projets ayant déjà atteint leurs cibles les ont souvent dépassées.

Les projets contribuent aux différents objectifs poursuivis par les axes 3, 4 et 5 en fonction de la famille de domaine d'intervention :

- Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les projets associés aux familles 'soutien aux entreprises' (14% du budget), 'efficacité énergétique' (10%) et 'infrastructure d'énergie renouvelable' (4%) ont une contribution directe. En complément, la famille 'multimodalité' (2%) y contribue indirectement. La contribution indirecte des familles 'infrastructure routière' (21%) et tourisme (23%) est plus incertaine.
- Pour l'attractivité durable des pôles urbains, les projets liés aux familles 'environnement' (16%), 'infrastructures routières' (21%), 'friches' (10%), 'multimodalité' (4%) et 'tourisme' (23%) contribuent directement.

- Pour la compétitivité du territoire, les projets associés aux familles 'infrastructures routières' (21%), 'friches' (10%), 'multimodalité' (4%) et 'soutien aux entreprises' (14%) contribuent directement à la compétitivité de l'entreprise ou du territoire.

Il convient toutefois d'apporter des nuances à cette contribution en fonction des familles de domaine d'intervention soutenues par le PO. En effet, si pour la majorité, les objectifs sont alignés, pour d'autres, certains des objectifs poursuivis peuvent paraître contradictoires. Ainsi, le développement d'infrastructures routières ou du tourisme d'affaires, s'ils contribuent au renforcement de la compétitivité et à l'accroissement de l'attractivité du territoire, peuvent également contribuer dans une certaine mesure à générer des émissions de gaz à effet de serre et être peu compatibles avec l'objectif de transition vers une économie bas carbone.

Pour la mise en œuvre des projets, les bénéficiaires rencontrent des obstacles similaires à l'avancée des projets quelle que soit la famille de domaine d'intervention, avec parfois des niveaux d'intensité variable, parmi lesquels : la complexité des procédures des marchés publics, les contraintes réglementaires et les changements de législation au cours de la programmation, des procédures spécifiques légèrement différentes en fonction des administrations compétentes bien que basée sur des guidances communes (ex. : *vademecum*, manuels d'utilisations, obligations fournies au bénéficiaire conjointement à l'arrêté de subventions), la coordination des partenaires publics et partenaires privés, la coordination des différentes sources de financement ou encore des problèmes liés à la crise sanitaire. Des difficultés supplémentaires spécifiques aux familles de domaine d'intervention ont pu être rencontrées par les acteurs.

L'interaction et la coopération entre parties prenantes sont considérées comme des éléments facilitateurs clés pour la mise en œuvre des projets. De fait, **la participation à un portefeuille de projets** est également identifiée comme positive. Parmi les autres éléments identifiés, il convient de noter la disponibilité de la DGA et des administrations fonctionnelles, le dynamisme de certains individus et/ou partenaires, la préparation préalable en amont de la candidature ou encore la maîtrise du foncier. Similairement aux difficultés, certains de ces facteurs peuvent être amplifiés en fonction de la famille de domaine d'intervention.

La logique de programmation a encouragé la formation de portefeuilles de projets, contenant entre 1 et 12 projets et pilotés par 33 chefs de file différents. **Il y a généralement une plus-value liée à cette organisation en portefeuille, qui améliore la coordination entre projets et permet de réduire les coûts de gestion et d'administration des projets.** L'intégration de projets de différentes familles de domaine d'intervention permet également d'apporter une **approche transversale**. Il convient néanmoins de noter que 16 projets (14% du total) se sont retrouvés seuls dans leur portefeuille, questionnant la logique même de cette organisation.

En ce qui concerne les indicateurs retenus, la programmation des axes 3, 4 et 5 compte 30 indicateurs de réalisation et 15 indicateurs de résultat différents. **Une majorité de bénéficiaires est satisfaite des indicateurs utilisés pour le suivi des projets**, mais près d'un quart exprime leur inadéquation (ex. : manque de choix, binarité³⁷, niveau de précision (granularité), manque de corrélation avec le projet, temporalité). Il convient de noter que certaines des récriminations des bénéficiaires sont liées au fait que certains indicateurs communs venant de la CE ne reflètent pas toujours parfaitement la réalité des projets cofinancés en Wallonie.

Les impacts attendus diffèrent d'un domaine d'intervention à un autre, au regard de la diversité des projets soutenus. Dans l'ensemble, la programmation vise à permettre le renforcement du rôle des pôles urbains pour le développement de l'économie durable, l'attractivité des pôles urbains pour les visiteurs et les entreprises, la réduction de l'empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'attractivité des pôles industriels et la compétitivité des entreprises wallonnes. La majorité des hypothèses formulées pour chaque famille de domaine



d'intervention lors du cadrage de l'évaluation ont été validées, montrant ainsi **la mise en place des conditions de changement par les projets soutenus par le FEDER.**

6.4 Efficience

Le financement FEDER est apprécié et considéré nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Malgré des améliorations, les processus de suivi sont conséquents.

Le soutien FEDER permet de lancer une dynamique territoriale intégrée (ex : déploiement d'énergies renouvelables, réhabilitation des bâtiments, redynamisation d'une zone etc.) et est considéré comme une source de financement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Il est généralement suffisant pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Le soutien du FEDER aux projets est perçu de manière positive par les acteurs : il permet la mobilisation d'enveloppes financières conséquentes en une seule fois, contribuant à la mise en œuvre de projets d'envergure que ne permettraient pas les dispositifs de financement locaux. Pour autant, les besoins du territoire sont importants, et l'enveloppe financière disponible n'a pas vocation à les couvrir entièrement. L'intervention des axes 3, 4 et 5 sur huit familles de domaine d'intervention montre l'étendue de la couverture sectorielle.

Symbole de l'attractivité du financement FEDER, il y a davantage de demandes de financements que d'enveloppe financière disponible. Cela résulte souvent par une minoration des enveloppes financières allouées aux bénéficiaires par rapport aux montants demandés. Pour autant, d'après les parties prenantes, les projets ont été correctement estimés au moment de leur conception, et les montants demandés sont en adéquation avec les besoins des territoires. Cette modification à la baisse des budgets initiaux lors de la phase d'allocation pour la majorité des projets, entraîne des besoins de révision de l'ambition du projet ou de recherche de financements complémentaires. Par ailleurs, il existe un décalage temporel entre la structuration du projet et son lancement, qui peut générer des décalages budgétaires (ex. : évolution du prix des matériaux). Enfin, de par leur nature et leur envergure, les projets soutenus ont connu des imprévus, non anticipés lors de la phase de montage.

Les processus de suivi des projets financés sont souvent considérés comme demandant une capacité administrative importante avec une plus-value limitée pour les bénéficiaires. Si certaines parties prenantes notent la plus-value des règles de suivi du FEDER, une majorité trouve les processus lourds. Il semble exister un décalage entre les besoins, légitimes et les obligations réglementaires de suivi des projets par l'autorité de gestion et la charge qui en résulte pour les bénéficiaires. Le nombre de livrables demandés, ainsi que leur fréquence, ou encore la rédaction d'avenants concentrent les griefs. La tenue des comités d'accompagnement est globalement satisfaisante, avec une fréquence adaptée à l'avancée, qui permettent la rencontre entre acteurs, l'échange de bonnes pratiques, la clarification des attendus ou encore la révision des projets. Son rôle est plus limité en ce qui concerne la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées. En dehors des COMAC, il semble exister des différences de pratiques entre administrations fonctionnelles pour l'accompagnement quotidien des projets.

6.5 Durabilité

Les projets soutenus sont pérennes, et s'inscrivent dans une perspective de développement territorial de long terme. Sans le financement, les projets n'auraient pu se faire avec le même niveau d'ambition ou la même temporalité.

L'évaluation montre que **les projets soutenus sont pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER**. Cela résulte notamment de leur conception, avec une inscription dans une **perspective de développement territorial de long terme**. La programmation a soutenu des projets d'envergure, dont la nature est de perdurer dans le temps (ex. : construction/rénovation de gares, aménagement de voiries avec des matériaux à durée de vie longue). Une attention particulière a d'ailleurs été portée à la pérennité des projets lors de leur conception et de leur sélection

Par ailleurs, **les projets soutenus répondent à des préoccupations actuelles de la population**, avec des tendances encore renforcées par la crise sanitaire : mieux se déplacer, mieux manger, produire local, réduire les impacts environnementaux et vivre dans un environnement plus sain. Nombre de projets s'inscrivent dans un objectif de développement durable porté à l'échelle de la province/commune (ex. : rénovation énergétique des bâtiments, multimodalité, énergie renouvelable).

La valeur ajoutée du FEDER porte notamment sur l'envergure des projets soutenus. Pour la quasi-totalité des bénéficiaires, **les projets soutenus par le FEDER n'auraient pu se faire avec la même ambition, complexité et envergure**. La manne financière répond à un manque de fonds propres des bénéficiaires et permet d'adresser des limites techniques. Les bénéficiaires sont conscients des besoins ultérieurs de financement de leurs projets, tant pour l'exploitation que pour les investissements subséquents, et ont soit déjà prévu des financements soit planifié d'en chercher.

L'effet catalyseur de la programmation mérite également être souligné. En effet, certains projets soutenus par les axes 3, 4 et 5 permettent l'émergence ultérieure d'autres projets œuvrant pour le développement territorial et la transition écologique sur les territoires soutenus. C'est notamment le cas des projets issus des familles 'friches', 'infrastructures routières', 'multimodalité', 'infrastructures d'énergie renouvelable'. Le FEDER permet également une **approche intégrée du développement territorial**, notamment au travers de l'approche par portefeuille de projets, qui contribue à la collaboration d'acteurs d'horizons différents. Dans certains cas, il contribue aussi à attirer des fonds additionnels, aussi bien publics que privés.

En outre, **l'effet vitrine des projets d'envergure soutenus permet également de contribuer au rayonnement du territoire wallon et d'envisager la réplique au travers de la mobilisation d'autres sources de financement que le FEDER**.

7 Recommandations

Cette section présente les recommandations résultant de l'évaluation. Elles ont été discutées et travaillées afin d'être approfondies au cours d'un atelier avec le DCPF et les administrations fonctionnelles.

7.1 R1/ Renforcer la logique de portefeuille de projets

Contexte et constats :

- L'organisation en portefeuille de projets apporte une plus-value (cf. 5.3.5)
- Parmi les projets des axes 3, 4 et 5, 16 projets de la programmation 2014-2020 étaient les seuls de ces axes dans leur portefeuille de projets (cf. Annexe A – Analyse du portefeuille de projets). Diverses circonstances ont conduit à cette situation :
 - Une grande attractivité du dispositif, avec une demande supérieure (~400%) au budget disponible, nécessitant une sélection des projets retenus ;
 - Le manque d'intégration stratégique de la part des candidats au financement FEDER ;
 - Le manque d'hétérogénéité du portefeuille.
- Cela a pu mener ensuite à des propositions de remodelages de portefeuilles (fusion et scission et portefeuilles).
- La participation de projets issus de mêmes axes ou similaires permet d'échanger sur des solutions pour répondre à des problématiques analogues.
- Les administrations fonctionnelles jugent adéquate de limiter le nombre de projets par portefeuille à un maximum de 10 à 15 projets, en fonction des axes auxquels sont rattachés les projets.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Il est souhaitable de renforcer la logique de portefeuille de projets au cours de la prochaine programmation, en évitant au maximum qu'un projet d'une priorité soit le seul de cet axe dans le portefeuille ;
- Il est souhaitable de limiter le nombre de projets à 10 par portefeuille pour éviter les énormes portefeuilles, parfois difficile à coordonner et dont la stratégie intégrée pourrait pâtir.

7.2 R2/ Cibler davantage des thématiques prioritaires dont la temporalité et la faisabilité s'inscrit en accord avec la programmation FEDER

Contexte et constats :

- Pour certains domaines d'intervention (ex. énergies renouvelables, certaines friches), les principes de programmation (temporalité, fonctionnement et réglementations) sont peu en adéquation avec certaines ambitions du territoire wallon et ses enjeux (cf. 5.1.2) :
 - A la fois en termes de nombre de projets, le soutien à un nombre forcément limité de projets ne permettant pas de répondre significativement aux enjeux du territoire ;
 - A la fois en termes de budget, les besoins financiers pour adresser les enjeux de ces thématiques étant immenses.

- Des thématiques, comme celle relative aux énergies renouvelables, sont particulièrement complexes et nécessitent beaucoup de préparation en amont (y compris sur la clarification des aspects aides d'Etat, ce qui conduit les projets à s'inscrire dans une temporalité longue, parfois supérieure à la durée de la période de programmation (cf. 5.1.2 et étude de cas).

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Il est souhaitable d'orienter le financement du FEDER sur des thématiques compatibles avec la temporalité de la période de programmation, étant donné la durée de maturation des projets et les règles de fonctionnement (ex. : dégagement d'office).
- Le lancement d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt ciblés dès le début de programmation, avec une focalisation sur les projets à plus longue durée de développement, pourrait permettre d'aiguiller les porteurs de projets et tout en s'inscrivant dans la temporalité de programmation pour ces projets les plus chronophages.
- Pour les thématiques retenues, l'élaboration et la communication de critères techniques permettraient d'aiguiller les porteurs sur le type de projets attendus au cours de la programmation (ex. : dimensionnement des projets d'énergies renouvelables ou de rénovation énergétique des bâtiments).

7.3 R3/ Scinder les opérations d'assainissement et d'aménagement au sein de la programmation (friches)

Contexte et constats :

- La temporalité de réhabilitation des friches rend difficile la combinaison de l'assainissement de l'aménagement sur une même période (cf. 5.3.3 et étude de cas), voire les projets d'infrastructures en général, car ils s'inscrivent dans un temps long ;
- Le niveau de dépollution varie en fonction de la finalité du terrain, il est donc nécessaire de connaître l'aménagement envisagé pour le terrain dès la phase d'assainissement ;
- Il est impossible d'assurer un financement pour des dépenses non prévues au départ au cours de la programmation. Les bénéficiaires ont émis des réserves durant l'enquête en ligne quant à l'impact économique des projets de réhabilitation des sols pollués, même si la majorité considère que ces projets auront des impacts positifs sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et l'attractivité territoriale.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Il est souhaitable de séparer les opérations d'assainissement et d'aménagement, tout en les menant au sein d'une même programmation. Il est proposé de mettre en place deux mesures distinctes.
- Il est proposé de soutenir trois différentes catégories de projets, à intégrer aux portefeuilles de projets :
 - Des projets à la temporalité longue, pour lesquels seul le projet d'assainissement sera financé au cours de la programmation, à la condition qu'un projet d'aménagement soit prévu afin de connaître la finalité du terrain et d'estimer les coûts de financement nécessaire et les effets attendus à plus long terme ;

- Des projets à la temporalité courte, pour lesquels l'assainissement et l'aménagement pourront être financés en parallèle dans la programmation au travers des deux mesures ;
- Des projets d'aménagements pour des friches déjà assainies précédemment, par exemple au cours d'une programmation précédente.

7.4 R4/ Améliorer le niveau de maturité des projets soutenus dans le cadre de la programmation

Contexte et constats :

- Le niveau de maturité des projets sélectionnés n'est pas toujours satisfaisant et cela peut engendrer des délais de réalisation plus importants (cf. 5.3.3) qui impactent le rythme de programmation et l'atteinte des cibles intermédiaires ;
- La maîtrise foncière et la question des droits réels apparaissent comme des sujets importants susceptibles d'engendrer des délais plus importants de mise en œuvre.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Afin de réduire les délais de mise en œuvre des projets, il est souhaitable de sélectionner en priorité des projets matures et disposant de tous les droits permettant une réalisation rapide du projet ;
- Le renforcement des critères de sélection des projets est à envisager au cours de la période de programmation 2021-2027. La maîtrise foncière doit être analysée par l'administration et doit constituer un critère de sélection des projets ;
- Des actions de renforcement de la communication auprès des potentiels bénéficiaires sont à envisager au cours de la période de programmation 2021-2027 afin de communiquer sur les critères de sélection et d'exclusion.

7.5 R5/ Adopter une approche financière plus flexible et s'assurer de l'adéquation entre le budget mis à disposition et les résultats attendus

Contexte et constats :

- Il existe des incertitudes budgétaires au moment de la conception de la fiche-projet, et les postes de dépense peuvent connaître des évolutions importantes (cf. 5.4.1).
- L'attractivité du programme a pu conduire à des réductions de budget, sans pour autant réduire proportionnellement les résultats attendus du projet ;
- Dans le cadre d'INTERREG, des étapes de GO / NO GO sont mises en place pour financer les projets, au fur et à mesure de l'affinage des budgets nécessaires.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Il est souhaitable d'adopter une approche plus flexible liée aux postes de dépense éligibles en début de programmation (spécifiquement au niveau de la soumission de la fiche projet), en demandant aux bénéficiaires de fournir des fourchettes de dépenses plutôt qu'une unique valeur. Combinée à l'attribution d'un niveau de priorité pour chaque projet, cette approche permettra à l'autorité de gestion d'élaborer des scénarii de financement.

Le scénario pessimiste pourrait ainsi prendre en compte les coûts maximaux envisagés par les porteurs, et conduire l'autorité de gestion à retenir un nombre restreint de projets. Le nombre de projets pourrait ensuite être ajusté, avec la sélection de projets moins prioritaires au cours de la programmation, en fonction des évolutions budgétaires liées à l'affinage des dépenses.

- Il conviendra de réaliser une analyse financière plus fine au moment de la sélection des projets afin de s'assurer de l'adéquation du budget proposé avec les résultats attendus, par exemple en créant des ratios (ex. : résultat attendu / budget mobilisé) permettant des comparaisons entre projets et l'identification d'éventuelles incohérences suite à des propositions de réduction de budget ;
- Il conviendra d'investiguer les modalités de financement mises en place dans le cadre d'INTERREG et, si elles s'avèrent pertinentes, de les transposer au FEDER afin de s'assurer d'une adéquation entre l'enveloppe disponible et le budget nécessaire à mesure que les postes de dépenses sont actualisés.

7.6 R6/ Sélectionner des indicateurs faciles à appréhender pour les bénéficiaires

Contexte et constats :

- Les indicateurs qui sont proposés par la Commission européenne ne sont pas toujours proches de la réalité des projets ;
- Au cours de la programmation 2014-2020, un travail de sélection, puis d'harmonisation, a été mené par l'autorité de gestion en lien avec les administrations fonctionnelles ;
- Certaines typologies d'indicateurs binaires ne permettent pas de rendre compte de la réalité de l'avancement de la programmation (cf. 5.3.6) ;
- Le remplissage des indicateurs constitue une tâche perçue comme secondaire et parfois complexe pour les bénéficiaires.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- Il est souhaitable de continuer à travailler avec les administrations fonctionnelles sur la sélection d'indicateurs permettant à la fois de refléter les typologies d'opérations retenues et aussi la réalité d'avancement des projets (ex. limitation du nombre d'indicateurs binaires) ;
- Il convient de limiter le nombre d'indicateurs obligatoires mobilisés ;
- Une attention particulière doit être portée sur la simplification d'utilisation des indicateurs pour les bénéficiaires.

technopolis
group 

www.technopolis-group.com